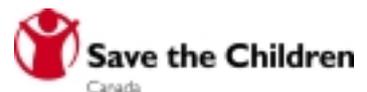




REPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère des Affaires Sociales et du Travail

# Les fondements de la pratique de la domesticité des enfants en Haïti



Décembre 2002

# Les fondements de la pratique de la domesticité des enfants en Haïti

Projet de Renforcement des Capacités de Collecte et d'Analyse des Statistiques Sociales

Décembre 2002



---

*Les opinions, analyses et/ou recommandations dans ce rapport sont celles des auteurs et n'engagent pas nécessairement le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Programme International pour l'Élimination du Travail des Enfants (IPEC) du Bureau International du Travail, Save the Children Canada, Save the Children UK, et l'UNICEF.*

# Contents

<b>Contents</b> .....	<b>3</b>
<b>Préface</b> .....	<b>5</b>
<b>Note de remerciements</b> .....	<b>6</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>8</b>
<b>1 Introduction</b> .....	<b>10</b>
Le travail des enfants domestiques à Haïti : le contexte .....	11
A propos du concept du travail domestique des enfants .....	14
Centres d'intérêt et approches .....	18
Société, culture et contexte du travail des enfants .....	19
Sources, techniques de recherche, et recherches de terrain .....	21
Les chapitres .....	23
<b>2 Caractéristiques, définitions, et conditions de résidence des enfants et de l'enfance en domesticité à Haïti</b> .....	<b>24</b>
L'organisation du placement familial et le travail des enfants domestiques .....	24
Les conceptualisations du travail et de la rémunération des enfants, et l'idéologie de la parenté .....	27
Compensation pour les « frais d'entretien » par le travail des enfants, ou contributions des parents .....	29
La « pension payée » : argent allant avec l'enfant comme compensation pour son entretien .....	30
« Compensation » en travail pour l'entretien .....	33
Le concept du travail des enfants domestiques dans le contexte haïtien .....	35
<b>3 Etendue et caractéristiques démographiques de l'enfance en domesticité haïtienne</b> .....	<b>37</b>
Introduction: définitions floues, nombres exacts? .....	37
Les trois vulnérabilités : vivre sans ses parents, avoir une éducation inférieure, et travailler .....	38
Le nombre d'enfants domestiques .....	41
Caractéristiques des enfants-domestiques: répartition, sexe et âge .....	43

Dynamique démographique du travail des enfants.....	47
<b>4. Conditions de vie et de travail des enfants domestiques.....</b>	<b>50</b>
Conditions de travail et de vie.....	51
Activités et charges de travail des enfants-domestiques.....	53
Éducation.....	57
Habillement, heures de travail, santé et lien parental.....	59
Images composites : rationalisation des expériences.....	64
Conditions passées - conditions présentes.....	65
De vagabond à « sérieux ».....	66
Réponses d'enfants.....	68
<b>5. Contexte social : foyers, parenté et inégalité sociale.....</b>	<b>70</b>
Recrutement et « accord tacite ».....	70
Intermédiaires agissant comme recruteurs.....	73
Les foyers d'origine : caractéristiques et motivations.....	74
Pauvreté : résoudre des situations difficiles.....	74
A la recherche de précieuses valeurs.....	76
La rationalisation des parents - le sexe des enfants.....	79
Crise et placement à dessein.....	79
Ignorance ou chance de progression ? L'investissement des parents dans leurs enfants.....	81
Foyers comprenant des enfants en domesticité : caractéristiques et motivations.....	82
"Un Besoin" ou "une Aide?".....	83
Revenus, niveau d'éducation et place de l'enfant dans l'économie du foyer.....	85
Procurer des avantages.....	87
Discipliner les enfants en domesticité et leur imposer des limites.....	89
Relations familiales et domesticité parentale.....	91
Enfants en domesticité, dette sociale et inégalité.....	94
<b>6 Explications, interprétations et recommandations.....</b>	<b>97</b>
Situations d'opportunité et reproduction sociale.....	97
Recommandations.....	99
<b>Annexe: Enquête sur les Conditions de Vie à Haïti – échantillon et notes méthodologiques.....</b>	<b>101</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>104</b>

# Préface

## Note de remerciements

Ce rapport est le résultat d'une étude demandée et financée par Save the Children Canada, Save the Children UK, l'Organisation Internationale du Travail à Haïti, et l'UNICEF. Ces financements ont donné à Fafo d'une part la possibilité de poursuivre son travail de recherche sur les questions de travail des enfants, mais également l'opportunité d'analyser davantage la grande quantité de données fournies par l'Etude des Conditions de Vie à Haïti (ECVH), données dont bénéficie la présente étude.

De nombreuses personnes et organismes ont rendu cette étude possible, et nous tenons à les remercier pour leurs contributions respectives. Les partenaires qui ont financé l'étude nous ont permis de réaliser ce travail, et nous ont aidé avant, pendant, et après les recherches sur le terrain. L'étude a été coordonnée par le PNUD à Haïti; les efforts de tout le personnel, et notamment Diene Keita et Hilde Skogedal, méritent des remerciements tout particuliers. Nous sommes aussi reconnaissants envers les gouvernements d'Haïti et de Norvège pour leur soutien. Les deux pays ont collaboré pour mener à bien l'ECVH qui a fourni les données statistiques pour ce travail. Les recherches n'auraient pas été possibles sans la patience et la contribution efficace du personnel de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) à Port-au-Prince. Nous remercions tout particulièrement Mme Danilia Altidor et le coordinateur M. Altidor. Nous sommes enfin très reconnaissant envers le docteur Nathalie Brisson Lamaute qui a toujours accepté de discuter nos idées et dont les réactions et les idées ont été précieuses au stade de l'analyse.

Surtout, les recherches n'auraient pas pu être menées sans le soutien d'adultes et d'enfants dans tout le pays, dans les communautés locales, les écoles et les syndicats de crédit, qui ont participé à des interviews et des entretiens, qui ont partagé leurs expériences, leurs idées, leurs espoirs et leurs peurs avec le personnel de recherche. Ils sont trop nombreux pour être tous cités et nous restons redevables à chacun d'entre eux.

Les recherches qualitatives ont été rendues possibles grâce à l'aide d'un certain nombre de personnes (et d'organismes). Les personnes suivantes doivent être citées en particulier : Karry Lafosse de l'Eglise Baptiste de Bethel à Phaëton, John et Eleanor Turnbull de la Mission Baptiste à Fermathe, Lionel Fleurestin de l'Eglise méthodiste d'Haïti, le personnel de l'Eglise méthodiste (et de l'école de l'Eglise méthodiste) du Cap-Haïtien, et en particulier Karline Jean Baptiste et Annette Pierre. Fenold Appolon et le reste du personnel de Beyond Borders (Limyè La Vi), la Mission évangélique baptiste du sud d'Haïti, Jean-Robert Chéry du Centre d'éducation populaire de Port-au-Prince, Nemour Abel du Cœur des Jeunes

du Cap-Haïtien, Gaillot Dorsinvil au Centre d'éducation spéciale, Jesi Chancy Manigat et Rachel Magloire, l'anthropologue Mary Ellen Tamari, et Alain Grimard du FENU de Fort-Liberté, tous méritent des remerciements tout particuliers. Barbara Laurenceau a contribué à l'étude par ses précieuses idées et l'a coordonnée à ses débuts. Enfin, Edwin Carrie et Jean Rodiny Isidor ont été tous les deux des assistants pour Fafo pendant l'étude, et, sans eux, le travail aurait été considérablement plus difficile à réaliser.

A Fafo, Anne Hatloy et Tone Sommerfelt ont réalisé le projet. ; Jon Pedersen a contribué à la rédaction de ce rapport ; Willy Egset et Christophe Gironde ont donné leurs commentaires et ont aidé à la réalisation de l'étude à chacun de ses différents stades.

Nous espérons que cette étude contribuera à améliorer notre compréhension du travail des enfants et du contexte dans lequel les enfants et les jeunes grandissent à Haïti, et qu'elle aidera ainsi à concevoir des mesures appropriées pour faire face aux défis qui sont en jeu.

Oslo, Mai 2002

Jon Hanssen-Bauer

Directeur

Fafo, AIS (Applied International Studies)

## Résumé

Ce rapport est une réponse au besoin d'avoir des données plus récentes, plus précises et plus représentatives de la situation des enfants en domesticité, et de l'étendue de l'enfance en domesticité à Haïti. Il décrit comment le placement des enfants s'est développé, et comment il s'organise; le rapport évalue également le contexte économique et social dans lequel le travail des enfants domestiques a lieu, et comment les pratiques, les relations et les processus impliqués sont générés et reproduits.

Ce rapport combine deux sources de données : des données statistiques issues d'une importante Etude des Conditions de Vie à Haïti (ECVH) réalisée par l'IHSI avec l'aide de Fafu, et des données qualitatives résultant de recherches anthropologiques.

Dans le présent rapport, trois critères ont été retenus comme constitutifs du travail des enfants domestiques : une séparation des enfants de leurs parents, une charge de travail élevée pour l'enfant, et un manque ou un retard dans la scolarité. En utilisant ces critères, on trouve que les enfants travaillant comme domestiques sont au nombre de 173 000 ou 8,2% de la population infantile âgée de cinq à dix-sept ans.

Sans regarder le statut urbain-rural, nos données montrent que dans l'ensemble 59% des enfants domestiques sont des filles et 41% des garçons. En général, la plupart des enfants domestiques sont issus des zones rurales. Si on considère la proportion d'enfants domestiques dans le total de la population infantile, les pourcentages sont à peu près les mêmes dans les zones urbaines et rurales. La plupart des garçons domestiques sont originaires des zones rurales tandis que les filles, et ce dans une plus grande mesure que les garçons, viennent plutôt des zones urbaines. Les filles urbaines forment également une large proportion des enfants travaillant comme domestiques, et parmi ces filles, peu d'entre elles ont des liens de parenté avec leurs nouveaux gardiens.

Différents besoins et différentes pratiques engendrent, modifient et reproduisent différents modèles d'organisation sociale du travail des enfants domestiques. Les besoins, les souhaits et les actions des individus sont modelés, mais non déterminés, par des processus sociaux, culturels et économiques. A Haïti, ces besoins sont liés à la pauvreté (les revenus peu élevés des parents), aux espoirs des parents de pouvoir donner à leurs enfants un meilleur avenir, au fait que l'éducation scolaire soit une valeur très précieuse, et aux priorités parmi les ménages « employeurs » en termes de besoins de travail et de scolarisation de leurs en-

fants. En général, les ménages qui comptent des enfants domestiques ont des revenus plus élevés que les ménages qui les envoient.

# 1 Introduction

## **Tone Sommerfelt**

La République caraïbe d'Haïti forme le tiers ouest de l'île d'Hispaniola, les deux autres tiers constituant la République Dominicaine. Haïti est un pays montagneux, et les chaînes de montagnes qui s'étirent d'est en ouest sont séparées par des vallées fluviales et des plaines. L'agriculture sur les flancs de montagnes et dans les plaines est la principale activité économique du pays. Les estimations de la population varient de six à plus de huit millions de personnes (voir l'annexe), dont environ 30% vivent dans les zones urbaines.

L'organisation sociale à Haïti est très complexe, liée aux divisions économiques, aux distinctions selon la langue (le français et créole haïtien), à la religion (le catholicisme et le vaudou/vodoun), et, en partie, à la couleur de la peau (Labelle 1987).<sup>1</sup> L'histoire a également façonné cette organisation sociale ; Haïti a rompu les liens avec le pouvoir colonial français dès 1804, devenant ainsi la première « république noire » du monde. L'indépendance et l'abolition de l'esclavage ont été suivis par des conflits entre les élites et les communautés paysannes dans tout le pays, comme entre les différentes élites, propriétaires terriens et groupes militaires, et entre les dirigeants basés dans le nord et le sud. De plus, Haïti a été affecté par des conflits politiques, des interventions externes et des gouvernements répressifs depuis l'indépendance.

Aujourd'hui, la majorité des Haïtiens se trouvent avec des ressources économiques peu abondantes. Les terres agricoles sont divisées en de petites unités. En raison de l'érosion et de la croissance de la population, la pression sur les terres propices à la production agricole est extrême. La croissance dans les secteurs non-agricoles est par ailleurs instable. Haïti est connue comme étant le plus pauvre pays des Amériques. Et lorsque les médias internationaux se tournent vers les affaires haïtiennes, c'est à propos de la crise politique, économique ou sociale, plutôt que des riches traditions culturelles du pays.

---

<sup>1</sup> La majorité des Haïtiens adhère au catholicisme et beaucoup pratiquent le vaudou en même temps. Des distinctions associées à la couleur n'ont jamais été nettement définies, mais autrefois, les groupes des propriétaires terriens et des riches commerçants des couches supérieures de la société étaient dans une certaine mesure recrutés parmi la population mulâtre. François Duvalier (« Papa Doc ») représentait une forme de mouvement de « conscience noire », mais les fondations économiques sur lesquelles les inégalités sociales étaient basées sont restées intactes.

## Le travail des enfants domestiques à Haïti : le contexte

En 1998, Jean-Robert Cadet a publié une autobiographie intitulée « Restavec : de l'Enfant esclave haïtien à l'Américain moyen », décrivant sa vie de « restavec », domestique, ou « enfant esclave », et l'acceptation sociale générale de cette pratique à Haïti. Le livre attira l'attention internationale, et, le sujet fut repris dans les journaux du monde entier. Le terme créole « restavek »<sup>2</sup> est quasiment devenu une expression, utilisée plus largement pour désigner le travail des enfants domestiques.

Le problème a cependant été soulevé plus tôt à Haïti. En 1984, une Conférence sur l'enfance en domesticité (voir le rapport « Colloque sur l'Enfance en Domesticité », Anderson et. al. 1990 : iv; UNICEF 1993 : 34) a rassemblé des représentants du gouvernement et des membres de la communauté scientifique haïtienne. Les premières estimations connues de l'ampleur de l'enfance en domesticité à Haïti proviennent de cette conférence. Se basant sur les données du recensement de 1982, Dorélien a estimé que Haïti comptait 109 737 domestiques, soit 2,2% de la population totale ou 9% de la population âgée de moins de dix-huit ans (Dorélien 1990 [1984] : 1). Pendant cette même conférence, E. Clesca a avancé une estimation de 120 000 enfants domestiques, soit 11% des enfants âgés de six à quinze ans. Clesca a souligné que ce chiffre pourrait cependant être le double, soit jusqu'à 240 000 enfants, du fait que les domestiques considérés comme des parents ou des pensionnaires n'étaient pas inclus dans l'estimation de 120 000 (Clesca 1984 dans UNICEF 1993 : 39, 58n43; Anderson et. al. 1990 : 1).<sup>3</sup>

La question n'a pas davantage attiré l'attention avant 1990, quand une nouvelle Conférence s'est tenue (elle rassembla dans une large mesure les mêmes participants qu'en 1984 ; voir UNICEF 1993 : 34). Depuis 1990, on débat régulièrement de la question, et de nombreuses estimations du nombre d'enfants sont avancées, bien qu'en l'absence d'étude représentative et de données de recensement plus récentes on se réfère souvent à des sources anciennes. L'UNICEF a attiré l'attention sur le manque de sources dans un rapport sur les enfants dans une « situation particulièrement difficile » à Haïti (1993 : 39). En même temps, cette

---

<sup>2</sup> L'orthographe de « restavec » (avec un « c ») est française, alors que « restavek » (orthographié avec un « k ») est plus utilisé dans les textes anglais (« restavek » reflète aussi l'orthographe créole). Le fait que le concept soit ainsi « traduit » d'une langue à l'autre montre bien l'attention internationale qui lui est accordée.

<sup>3</sup> Malheureusement, nous n'avons pas réussi à nous procurer le rapport original de la conférence de 1984, et nous n'avons pas non plus réussi à nous procurer les reproductions de l'estimation de E. Clesca. Par conséquent, nous ne pouvons pas décrire davantage ou discuter des données sur lesquelles les estimations sont basées. C'est regrettable, surtout parce qu'une discussion sur le fait de choisir de doubler exactement l'estimation originale n'est pas évidente. Anderson et. al. (1990) ne se réfère qu'à la plus grande estimation de Clesca : 240 000 domestiques.

dernière étude, utilisant les données d'un échantillon plus restreint d'enfants (1 117 enfants) dans trois des plus importantes villes du pays, a estimé le nombre d'enfants domestiques à environ 130 000, ou, entre 100 000 et 160 000 (UNICEF 1993 : 39, 58n48, voir aussi p. 87).

Dans les publications internationales qui traitent du travail des enfants domestiques d'une façon plus général, on peut noter une tendance à citer les estimations les plus élevées du nombre d'enfants domestiques qui figurent dans les rapports nationaux. En 1999, par exemple, une estimation de 250 000 enfants domestiques haïtiens apparaît dans un numéro de *Innocenti Digest* (UNICEF 1999 : 3). Dans ce cas, la source de l'estimation est Anderson et. al. (1990, c'est à dire le Comité international des droits de l'homme des avocats du Minnesota, voir UNICEF 1999 : 3, 18n34). A son tour, l'estimation d'Anderson et. al. (1990 : 1) est donnée en référence de l'estimation la plus élevée de la Conférence de 1984 à Haïti, c'est à dire « l'estimation double » de Clesca (E. Clesca 1984, voir aussi nos commentaires précédents sur ce sujet).

Il y a ainsi un besoin de données plus récentes, plus précises, et plus représentatives de la situation des enfants en domesticité, et de l'étendue de l'enfance en domesticité, dans le contexte haïtien. C'est le point central de ce rapport. De plus, nous souhaitons décrire comment les arrangements qui prévalent dans l'enfance en domesticité se produisent, et comment ils sont organisés; il s'agit par ailleurs de décrire le contexte économique et social dans lequel le travail des enfants domestiques a lieu, et enfin d'analyser comment les pratiques, les relations et les processus impliqués sont générés et reproduits.

Dans le monde entier, l'attention est plus traditionnellement accordée au travail des enfants dans les industries et les manufactures plutôt qu'à leur travail dans le cadre domestique. Cependant, au cours des dix dernières années, le travail des enfants domestiques a été reconnu et classé comme une forme de travail des enfants. De plus, aucune conférence internationale sur le travail des enfants ne peut éviter le problème. L'attention qui est portée actuellement au travail des enfants domestiques à Haïti en est en partie l'illustration.

D'un autre côté, il est important de noter que l'attention portée au problème à Haïti n'est *pas seulement* un reflet des discours internationaux, à l'ONU et dans les organisations non gouvernementales ; les descriptions négatives par les Haïtiens de quelques pratiques de placement d'enfants ne sont pas plus simplement l'expression récente de la bienséance politique, ou le résultat d'un désir de se conformer aux idéaux étrangers sur l'éducation des enfants vis-à-vis des étrangers. Melville Herskovits, qui a conduit des recherches à Mirebalais dès les années 1930, décrivait le « don » d'enfants, et “*ti moun qui 'reté à caille 'oun* - des enfants qui restent chez vous’, ou plus brièvement, *‘ti moun’* (1964 [1937] : 103). Il est évident qu'on discutait déjà à cette époque parmi les Haïtiens des histoires d'abus d'enfants :

Jusqu'à quel point ces relations offrent des moyens pour l'exploitation des enfants ... on ne peut pas le dire, bien qu'on entende des histoires d'abus dans cette exploitation, surtout à Port-au-Prince<sup>4</sup> (1964 [1937] : 103).

Il est important cependant d'attirer l'attention sur le fait que ce n'est que depuis peu de temps que le problème est entré dans le discours politique officiel d'une manière plus régulière, et que des évaluations venant de ce discours sont reflétées dans la loi haïtienne. Bien qu'on accorde aux enfants une protection dans des documents juridiques anciens, la protection juridique des enfants en domesticité n'est entrée en vigueur que depuis une vingtaine d'années. En 1984, Haïti a adopté un Code du Travail (Labour Law) qui interdit les placements dans une famille des enfants en-dessous de douze ans pour du travail domestique (article 341).<sup>5</sup> Il spécifie par ailleurs que les enfants au-dessus de douze ans, travaillant comme domestique, ont droit à un logement décent, à des habits, à une alimentation suffisante et saine, et qu'ils doivent être inscrits à l'école ou suivre une formation professionnelle (cf. Joanis 1996 : 12; Ngom 1999 : 23). Il déclare que les enfants ne devraient pas travailler pendant les heures de cours de l'école où ils sont inscrits, ni les dimanches après-midi et les jours fériés, ni durant la nuit. Les enfants ont, de plus, droit à dix heures de repos ininterrompues par jour. Enfin, à partir de quinze ans, les enfants travaillant comme domestiques devraient être considérés comme des domestiques payés, et devraient recevoir un salaire équivalent aux salaires payés aux autres domestiques [adultes] (articles 345, 346, 347, 350 dans la Loi haïtienne du Travail, cf. Joanis 1996 : 12). Cependant, même si la loi haïtienne attribue de tels droits aux enfants, ils sont rarement appliqués (Joanis 1996 : 12).

Comme signalé précédemment, une attention internationale plus importante a été accordée au travail des enfants dans les industries et dans les manufactures, plutôt qu'à leur travail dans le cadre domestique ; des conventions internationales reflètent en partie ce fait. Toutefois, la Convention de l'ONU sur les Droits des Enfants (1989), la Convention de l'OIT 138 (1973) et, plus récemment, la Convention de l'OIT 182 (1999) peuvent être appliquées au travail des enfants domestiques. Haïti a ratifié la Convention de l'ONU sur les Droits des Enfants (ratification en vigueur depuis 1995, voir Danroc 1996 : 35). Cette convention stipule que les enfants ont droit à une protection contre l'exploitation économique et le travail dangereux, et que le travail ne doit pas les priver d'éducation ou être nuisible à leur développement. Elle appelle les pays à préciser un âge minimum pour l'accès à l'emploi. La Convention OIT 138 stipule que l'âge minimum pour l'accès à l'emploi est quatorze ans (pour les pays développés). La Convention OIT 182, sur les « pires formes de travail des enfants », définit l'enfant

---

<sup>4</sup> Notre traduction. Texte original: To what extent this relationship offers a means for the exploitation of children ... cannot be said, though tales of abuses of it, especially in Port-au-Prince, are heard.

<sup>5</sup> Pour l'année de cet amendement à la loi haïtienne sur le travail, voir UNICEF (1993 : 40).

comme une personne en-dessous de dix-huit ans. L'âge limite de douze ans pour entrer sur le marché du travail, défini dans la Loi haïtienne sur le Travail, est ainsi inférieur à celui défini dans les conventions internationales, qui utilisent comme âge limite quatorze ou dix-huit ans.

Nous revenons sur le problème des instruments légaux dans la section ci-dessous, à propos du concept du travail des enfants domestiques.

## **A propos du concept du travail domestique des enfants**

Les concepts tels que « le travail domestique des enfants » et « les enfants travaillant comme domestiques » sont l'objet de discussions.<sup>6</sup> Les définitions dépendent de la position et du but de l'utilisateur, que ce soit à des fins de plaidoyer politique, ou pour l'analyse en sciences sociales ou d'autres disciplines. Dans beaucoup de cas, les discours sur le travail des enfants et la main-d'œuvre infantile reflètent une différence entre d'une part les approches culturelles-relativistes, qui insistent sur le fait que les activités des enfants doivent être comprises dans leur propre contexte social, économique et culturel, et les approches universalistes d'autre part, qui cherchent à établir des standards universels pour ce qui devrait être considéré comme travail « non désiré » parmi les enfants. Les points de vue devenant de plus en plus complexes, cette distinction va au-delà de la frontière entre la recherche orientée activiste et la littérature académique sur les activités des enfants.

En raison de ces différences et de la complexité du concept du travail des enfants domestiques, une définition ne peut être établie sans au préalable un examen minutieux des pratiques haïtiennes. Les définitions et les descriptions du travail des enfants domestiques dans le contexte haïtien sont par conséquent un sujet sur lequel nous reviendrons fréquemment dans ce rapport. Une discussion du concept, en terme plus général, et des approches du travail des enfants domestiques, est en cours. Comme première étape, le « travail domestique des enfants » peut être défini comme les activités des enfants à l'intérieur, ou étroitement liées à la sphère du foyer. Situer ces activités dans le cadre du « travail des enfants » n'est pas sans poser problème.

---

<sup>6</sup> La traduction en Français de “child domestic labour” peut prêter à confusion car l'expression peut désigner à la fois *le travail des enfants domestiques / en domesticité* et *le travail domestique des enfants*. Or, la différence entre les deux n'est pas toujours évidente, raison pour laquelle déterminer quels enfants doivent être considérés comme appartenant à la catégorie des enfants en domesticité fait partie de la discussion.

Une approche, qui est celle adoptée dans les conventions internationales, consiste à inclure le travail domestique effectué au détriment de la santé mentale ou physique, et/ou de l'instruction. Deux principes, les conséquences du travail des enfants et l'âge légal (cf. Grimsrud & Stokke 1997 : 6, Grimsrud 2001), sont à la base de cette approche du travail des enfants à partir d'instruments juridiques.

En ce qui concerne le premier principe, la Convention OIT 138 affirme que le travail effectué par les enfants ne devrait pas interférer avec l'éducation de l'enfant, ni être nuisible, ou menacer de nuire « à la santé ou au développement physique, mental, moral ou social de l'enfant » (cf. Grimsrud 2001 : 4). Ce principe ne se rapporte pas aux activités des enfants en soi, mais aux conséquences de leur travail (sur l'éducation, la santé, et le développement).

En ce qui concerne l'interférence avec l'éducation, la législation haïtienne prescrit neuf années d'éducation obligatoire entre six et quinze ans (UNESCO 1995/96).<sup>7</sup> Ceci nous amène au problème de l'âge, le second principe pour définir et interdire « le travail des enfants » (Grimsrud 2001). Comme mentionné précédemment, les conventions internationales utilisent comme âge limite quatorze ou dix-huit ans : la Convention 138 de l'OIT spécifie que l'âge limite pour entrer dans la vie active est de quinze ans, et de quatorze ans dans les pays en voie de développement. La Convention 182 de l'OIT sur les « pires formes du travail des enfants » peut être appropriée pour quelques cas d'enfance en domesticité à Haïti, et définit comme « enfant » toute personne âgée de moins de dix-huit ans. Haïti n'a pas ratifié la Convention OIT 138, mais a indiqué qu'elle allait le faire.<sup>8</sup>

Dans cette étude, nous nous concentrons sur toutes les personnes âgées de moins de dix-huit ans, et nous faisons en même temps une distinction selon que les enfants ont plus ou moins de quatorze ans.

Dans les travaux universitaires ou plus scientifiques, sociologues, anthropologues et ethno-psychiatres adoptent une approche différente, insistant sur le fait que « l'enfant » et « l'enfance » sont définis différemment dans différentes cultures. Boyden et al. (1998: 9-26) attirent l'attention sur le fait que les aptitudes et les maturités des enfants varient à un tel point que définir la maturité de l'enfant selon l'âge peut être trompeur. Les discussions deviennent particulièrement complexes quand on considère le travail des enfants dans la sphère *domestique*. Tandis que la participation rémunérée des enfants au travail dans les industries est souvent cataloguée comme « travail » et perçue comme exploitation, le travail des enfants (et des femmes) dans la sphère domestique est traditionnellement considéré comme « devoir » ou « socialisation », et qualifié de « travail » (Nieuwenhuys

---

<sup>7</sup> Le nombre d'années obligatoires d'école a été augmenté de six à neuf ans après une réforme de l'éducation (UNESCO 1995/96).

<sup>8</sup> La position du pays en ce qui concerne la Convention OIT 182, sur les « pires formes » du travail des enfants ( et du travail des enfants domestiques) reste incertaine. Il faut prendre note que tous les cas de travail des enfants domestiques sont des « pires formes ».

1994, 1996). De plus, la socialisation et la formation informelle des enfants est souvent étroitement liée aux activités (payées et non payées).

La littérature plus récente discute certaines des descriptions où les enfants sont représentés comme des victimes soumises, et s'intéresse aux propres motivations et manœuvres des enfants dans leur vie active (Camacho 1999; Myers & Boyden 1998; Nieuwenhuys 1994; Save the Children 1999; Sommerfelt 2001). Par ailleurs, dans des débats plus récents, la distinction ci-dessus entre *le travail* (« acceptable ») et *la main-d'œuvre* (« inacceptable ») est devenue floue à cause de la réintroduction du terme « esclavage » pour certaines formes de travail des enfants, le travail des enfants domestiques non payés étant inclus dans ces formes (Bales 1999).

Ces dernières approches mettent en lumière le fait que les contextes sociaux du travail des enfants sont essentiels pour comprendre les façons dans lesquelles le travail et les activités des enfants sont pratiquées et comprises dans leur environnement local. Par exemple, les textes de la convention à laquelle nous nous référons ci-dessus n'utilisent pas le contexte social du travail de l'enfant comme critère pour définir le « travail des enfants », c'est à dire où le travail a lieu, que ce soit sous la surveillance parentale et/ou dans des maisons autres que celle de l'enfant. En principe, le travail dans la maison sous la surveillance ou l'autorité parentale peut être considéré comme travail des enfants par la législation internationale du travail des enfants dans les cas où le travail interfère avec la scolarité de l'enfant, ou menace la santé ou le développement de l'enfant. Cependant, il est devenu commun de se référer au travail des enfants *domestiques* comme emploi, ou activités, dans les maisons autres que celle de l'enfant (Blagbrough & Glynn 1999 : 51), et ce sont les enfants travaillant dans des maisons autres que la leur qui sont le centre d'intérêt de l'étude présente.<sup>9</sup> Cependant, dans des sociétés où des pratiques de placement familial sont répandues, il peut être problématique de déterminer quelle maison devrait être considérée comme « celle de l'enfant », et quelle affiliation constitue l'appartenance à la famille première de l'enfant. Ceci est en particulier le cas à Haïti. Ainsi, le fait que les frontières ne soient pas nettes entre ce qui peut être qualifié de « travail des enfants domestiques » et les différentes formes de systèmes de placement familial et d'adoption, sont d'un intérêt tout particulier pour les discussions concernant le travail des enfants *domestiques* (Bledsoe 1980, 1990a, 1990b; Goody 1975; Isiugo-Abanihe 1985). De plus, tous les cas d'organisation du déplacement et du placement familial des enfants ne devraient pas être inclus dans une définition du « travail des enfants domestiques » ; aussi la distinction problématique entre le placement familial et l'organisation du travail des enfants sera un sujet essentiel dans les prochains chapitres. La méthodologie de la présente étude a été développée pour tenir compte

---

<sup>9</sup> Pourtant, nous serions d'accord avec Nieuwenhuys (1994), qui attire l'attention sur le fait que les aspects économiques de la contribution des enfants au travail dans leur propre maison sont souvent sous-estimés.

des spécificités des structures de la famille, de la parenté et de la maison haïtiennes.

Comme beaucoup de pratiques analysées ici impliquent que les enfants sont *déplacés*, nous utilisons le « placement d'enfants » comme terme générique pour faire référence à tous ces cas de placement des enfants dans de nouvelles maisons, dont certains peuvent aussi être définis comme travail domestique des enfants. Par ailleurs, environ deux tiers des enfants qui vivent séparés de leurs parents d'origine sont en fait nés dans leur maison actuelle. Ce qui veut dire que le fait qu'ils soient séparés de leurs parents ne résulte pas d'un placement *d'enfant*, mais de la migration ou de la mort des *parents*. Evidemment, beaucoup de processus de « séparation des enfants de leurs parents », comme l'adoption, entraînent le fait que les enfants obtiennent de nouveaux parents. Aucune « primauté émotionnelle » ne devrait être nécessairement attribuée à la relation entre les parents « biologiques » et leurs enfants. Il n'y a pas non plus de raison de condamner le fait que des enfants soient pris en charge par d'autres personnes que leurs parents d'origine dans des situations où les parents, pour une certaine raison, ne le peuvent pas. Cependant, dans le contexte présent, le fait est que nous cherchons à examiner les modes de résidence des enfants, et plus précisément la façon dont les tuteurs autres que les parents d'origine s'occupent en réalité des enfants. La « prise en charge » est employée ici pour dire « garder » ou « avoir la responsabilité de », et n'implique pas forcément de l'affection émotionnelle.<sup>10</sup> Différents mécanismes, dont la mort des parents, conduisent au « recrutement » des enfants, ce qui, en termes sociologiques, signifie des liens, la domesticité étant l'un d'entre eux.

Pour conclure, les processus impliqués dans la résidence, le travail, et plus généralement la vulnérabilité des enfants ne peuvent pas être distingués par des traits inhérents. Notre champs d'étude est exposée dans le Schéma N° 1.

---

<sup>10</sup> Ici, nous nous fions à la distinction entre le fait de « prendre soin de » comme « responsabilité », d'une part, et comme « affection », d'autre part, la seconde présupposant la première, mais pas l'inverse. De même, un « tuteur » doit être compris comme un « gardien » ou même comme un « protecteur », sans présupposer que la personne en question « prenne soin » de l'enfant dans le sens émotionnel du terme.

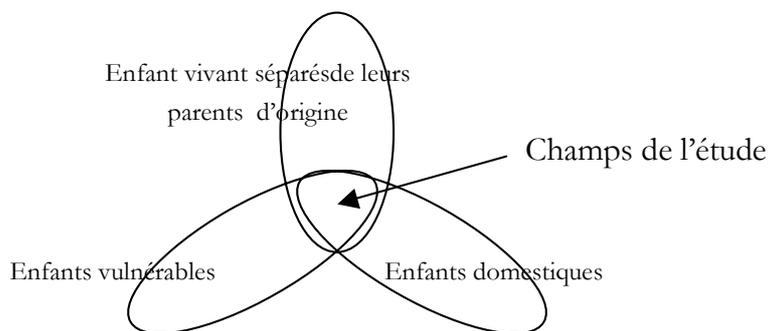


Schéma N° 1: Petits vulnérables, enfants domestiques, et enfants vivant séparés de leurs parents d'origine

## Centres d'intérêt et approches

L'étude a cinq principaux objectifs:

- Caractériser le travail des enfants domestiques à Haïti et étudier comment il est organisé;
- Déterminer *l'étendue* du placement des enfants et de la domesticité à Haïti, c'est à dire le nombre d'enfants impliqués, basée sur la description des caractéristiques de l'enfance en domesticité dans le contexte haïtien;
- Evaluer les *caractéristiques démographiques*, c'est à dire le sexe et l'âge des enfants impliqués, et les lieux de provenance (zones urbaines et rurales);
- Décrire les *conditions de vie* et de *travail* des enfants en domesticité comparées à celles des autres enfants, et les différentes situations en la matière;
- Décrire et analyser le *contexte social, culturel* et *économique* des pratiques liées au placement des enfants et à l'enfance en domesticité, afin d'interpréter les significations attribuées localement à de telles pratiques, et d'étudier la manière dont ces pratiques sont engendrées et reproduites. Cette analyse se concentre sur les personnes qui s'occupent actuellement des enfants, les familles d'origine, et les liens de parenté entre les deux.

Un objectif principal est par conséquent de décrire des modèles d'action et les priorités des personnes impliquées. Nous appréhendons ainsi le travail des enfants domestiques comme système social, et cherchons à comprendre pourquoi les familles d'origine, les enfants eux-mêmes, ainsi que les personnes qui les « emploient », agissent et réagissent en considération des opportunités qui se pré-

sentent à eux. Cette analyse doit permettre de comprendre comment les pratiques et les relations sont générées, et par conséquent les effets d'une intervention dans ces pratiques, et comment de telles interventions devraient être menées.

## **Société, culture et contexte du travail des enfants**

Les arguments théoriques qui sont à la base des centres d'intérêt et des approches soulignés ci-dessus nécessitent quelques précisions. Un des points de départ est le fait qu'une conception essentialiste d'une « culture » uniforme (en l'occurrence la construction de « la culture haïtienne »), d'une « société » ou d'une « économie » ne permet pas d'expliquer les processus qui génèrent et reproduisent les modèles et variantes de travail des enfants. Autrement dit, les structures sociales et économiques, ou la culture, ne *déterminent* pas le comportement des parents ni les pratiques de protection infantile.

Cette approche du travail des enfants, des pratiques de protection infantile et, plus généralement, du comportement humain, s'inspire d'une évolution générale dans les sciences sociales, avec un délaissement des conceptions des sociétés et « cultures » considérées comme des systèmes fermés, cohérents, et un accent mis davantage sur les processus qui produisent, reproduisent, et changent les modèles de comportement.<sup>11</sup> Les pratiques et les croyances varient d'une communauté à l'autre et d'un individu à l'autre, les gens se référant de façon pragmatique à des normes définies culturellement. Ceci ne signifie pas qu'on ne doit pas s'intéresser aux modèles de pratiques sociales, ni que le travail des enfants n'est pas affecté par les processus sociaux, économiques et culturels. Au contraire, les pratiques éducatives sont façonnées par les contextes culturels, sociaux et économiques, et les notions d'âge adulte et d'enfance sont construites culturellement et socialement. Mais elles ne sont pas déterminées.

Dans notre sphère d'étude, en l'occurrence dans des communautés où domine une économie de subsistance où la fourniture de nourriture est une préoccupation essentielle, les compétences économiques peuvent être d'une grande importance dans les objectifs concernant l'éducation des enfants. Le système économique cependant ne détermine pas de tels objectifs (cf. Levine et. al. 1994). De même, la morale, les notions et les idées influent sur les choix, par exemple en ce qui concerne le placement des enfants et la reproduction (nombre d'enfants), mais ne déterminent pas les résultats de ces choix.

---

<sup>11</sup> Pour des brefs résumés de ce changement à l'intérieur de la discipline anthropologique, et des critiques du déterminisme, voir par exemple Keesing (1994) et Vayda (1994).

Dans notre cadre, ceci implique que le travail des enfants domestiques n'est pas causé, ou déterminé par la « culture haïtienne ». D'un autre côté, le travail des enfants domestiques est façonné par le contexte dans lequel il fait son apparition. Ce contexte comprend les pratiques de placement familial, l'idéologie de la parenté, les relations de genre et d'inégalités, et les distinctions floues entre le fait de placer les enfants dans des familles d'accueil et l'organisation du travail ; tout cela n'a pas besoin d'être exclusivement « haïtien », mais, néanmoins, constitue des éléments de l'organisation sociale, culturelle, et économique. Le placement en famille d'accueil et les relations de genre expliquent ainsi, en partie, pourquoi les pratiques de placement des enfants, y compris le travail domestique, se développent de telle ou telle façon.

De même, la « culture » n'incite pas les gens à prendre des enfants ou à les placer en domesticité. Mais d'un autre côté, les différents besoins des gens les conduisent à agir. A Haïti, comme nous le montrerons, ces besoins se rapportent à la pauvreté (les revenus peu élevés des parents), aux espoirs des parents de pouvoir procurer à leurs enfants un meilleur avenir, au fait que l'éducation scolaire soit une valeur très précieuse, et aux priorités pour les ménages « employeurs » en terme de besoins perçus de main d'oeuvre.

Le rapprochement entre le travail des enfants domestiques et les inégalités sociales et économiques fait également partie de l'analyse des contextes sociaux et économiques du travail des enfants à Haïti. A l'heure actuelle, les spécialistes notent qu'auparavant les enfants travaillaient comme domestiques dans les maisons des catégories les plus favorisées, tandis qu'aujourd'hui l'emploi d'enfants domestiques est devenu une pratique courante dans l'ensemble de la population urbaine. Cette affirmation est reflétée en partie dans notre travail. Nous constatons qu'il y a indéniablement une différence entre les revenus moyens des ménages qui envoient les enfants et ceux qui les reçoivent, et que les ménages qui comptent des enfants domestiques ont des revenus plus élevés que les ménages qui les envoient, mais que ces mesures de revenus moyens dissimulent d'importantes différences parmi les ménages qui comptent des enfants domestiques. On trouve presque autant d'enfants travaillant comme domestique dans les ménages à faibles revenus que dans ceux qui ont des revenus élevés, bien que la propension à employer des enfants travaillant comme domestiques augmente avec l'augmentation des revenus.

Les débats sur les « déterminants culturels » de l'enfance en domesticité sont liés aux discussions sur le rôle de l'histoire du travail domestique des enfants à Haïti. Quelques auteurs ont associé le travail domestique des enfants à Haïti à l'héritage de l'esclavage.<sup>12</sup> Ce qui est implicite dans cet argument, c'est que l'esclavage fait partie de « l'héritage culturel » d'Haïti, et que l'esclavage a créé une

---

<sup>12</sup> Cf. Cadet (1998). Pour d'autres références sur ce point de vue, voir UNICEF (1993 : 33, 40, 56n20).

« mentalité » dans laquelle la tolérance pour les abus et l'exploitation, y compris des enfants, est grande. Autrement dit, la violence et les abus sont placés au cœur de la « culture haïtienne ». Nous nous opposons fortement à cette assertion d'une « violence » inhérente (une entité construite) à la « culture haïtienne ». Nous insistons à nouveau sur la nécessité d'une approche non déterministe, où l'influence du contexte social présent et passé sur le développement de pratiques sociales doit être évaluée empiriquement. L'inégalité sociale est une dimension importante ce contexte, ainsi que la production des inégalités sociales à travers le temps.

Par ailleurs, la présente étude s'efforce de décrire les tendances dans l'organisation sociale du travail domestique des enfants à Haïti, évalue les façons dont ces tendances se développent, et la place du contexte social dans ce développement, le tout au moyen d'une enquête empirique.

## **Sources, techniques de recherche, et recherches de terrain**

L'étude combine deux sources de données : premièrement, des données statistiques de l'*Etude des Conditions de Vie à Haïti* (ECVH). En complément de ces données quantitatives, nous utilisons des données obtenues au moyen de techniques qualitatives utilisées pour d'autres recherches empiriques. Enfin, l'étude se réfère à des données secondaires, qualitatives et quantitatives.

Le travail de terrain pour l'ECVH a été mené sur une période d'environ 18 semaines, de mars à juillet 2001, dans toutes les régions du pays. Les recherches ont été effectuées par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) ; 79 interviewers et 20 superviseurs y ont participé. 7 812 ménages, sélectionnés dans 501 zones, ont été interviewés, avec un taux de réponse de 97,8%. Davantage de détails concernant l'ECVH figurent en Annexe.

Les recherches pour la partie qualitative ont été réalisées sous la forme d'interviews, de groupes de discussions, et de séries d'observations. Le but des recherches était double : premièrement, préparer des questions pertinentes (et des indicateurs) pour les questionnaires de l'ECVH, telles que les types d'activités, l'habillement, les installations pour le couchage. Deuxièmement, il s'agissait de relever les pratiques, les points de vue, les explications, les justifications, les motivations, et les expériences parmi les enfants et les adultes impliqués dans le placement et la domesticité.

L'essentiel des recherches qualitatives a été effectué en mars et avril 2001. Quelques interviews et groupes de discussions avaient été menés en juillet 2000. Les recherches ont été réalisées en zones urbaines, en zones semi-urbaines à l'intérieure des zones urbaines, et en zones rurales autour des zones urbaines, à Port-au-Prince, Les Cayes, Cap-Haïtien et Fort-Liberté. Nous avons mené égale-

ment des recherches en zones rurales autour de Jacmel et dans la Plaine du Nord, à Carniere (près de Croix de Bouquet), et à Fermathe. Les personnes interrogées et participant à l'étude ont été approchées à travers des contacts formels et informels dans les sites de recherche. Des personnes de liaison nous ont introduits dans les maisons, sur les lieux de travail, dans les écoles, dans les centres de formation professionnelle, et dans les églises. A plusieurs reprises, nous sommes allés d'une maison à l'autre dans les communautés locales, introduits par des personnes sans lien formel avec les répondants. Nous nous sommes également entretenus avec des personnes venues à notre rencontre simplement parce qu'elles avaient été informées de notre présence pour cette étude.

Environ 110 personnes ont participé à 56 interviews et à sept sessions de groupe.<sup>13</sup> 12 participants étaient des parents ou des membres proches de la famille (du foyer d'origine) des enfants qui avaient été placés dans de nouvelles familles, et 11 avaient, ou avaient eu par le passé, des enfants vivant avec eux qui n'étaient pas leur progéniture biologique.<sup>14</sup>

Par ailleurs, 22 des 110 participants étaient des enfants qui vivaient à ce moment avec des personnes autres que leurs parents ou leurs tuteurs d'origine, ou étaient des enfants et des adultes qui avaient été dans cette situation par le passé. 21 des 22 participants avaient été placés dans de nouvelles familles avant qu'ils n'aient atteint l'âge de 15 ans, et un avait été placé avant qu'il n'ait atteint l'âge de 18 ans (à 16 ans). 10 des 22 participants avaient en dessous de 15 ans au moment où nous les avons interrogés, et sept d'entre eux vivaient encore éloignés de leurs maisons d'origine, quelques uns d'entre eux travaillant comme « domestiques ». Seuls 2 sur 10 étaient revenus chez leurs parents ou dans leurs maisons d'origine, et un d'entre eux vivait en ce moment dans la rue, s'étant enfui de la maison dans laquelle il avait été placé. 9 des 22 participants cités ci-dessus appartenaient à la catégorie des 15-17 ans (c'est à dire en dessous de 18 ans), et tous sauf un vivaient toujours dans des maisons autres que la leur.

En plus des personnes citées ci-dessus, nous nous sommes entretenus avec des personnes ressources parmi le personnel des écoles, dans des centres d'activités et de documentation pour les enfants, lieux où ont été menées un grand nombre des discussions que nous avons eues avec des enfants. Enfin, nous avons parlé avec des adultes et enfants qui n'étaient pas directement impliqués dans le placement d'enfants dans leur famille proche, c'est-à-dire, qu'ils n'avaient été ni déplacés de leur maison pendant leur enfance, ni envoyé des enfants dans de nouvelles famil-

---

<sup>13</sup> En plus de ces 110 personnes, nous avons organisé un grand groupe de 80 personnes, dans une église à Phaëton. Le but de cette session était de recruter des participants pour des interviews individuelles. Nous en avons aussi profité pour discuter de la situation économique et de l'éducation de la petite ville. Environ 15 personnes sur les 80 ont été particulièrement actives pendant la discussion.

<sup>14</sup> Par progéniture « biologique », nous faisons référence à la progéniture d'adultes qui sont socialement reconnus comme père et mère biologiques.

les, ni reçu des enfants d'autres familles. Ils ont néanmoins donné leur interprétation et exprimé leurs points de vue sur le problème du placement d'enfants et de l'enfance en domesticité.

## **Les chapitres**

Dans le chapitre 2, nous discutons des caractéristiques du travail des enfants domestiques dans le contexte haïtien. Nous discutons également de la distinction floue entre l'organisation du placement familial et le travail des enfants, et les variantes locales de l'organisation du placement. Dans le chapitre 3, nous procédons à l'estimation de l'étendue de l'enfance en domesticité, et évaluons les caractéristiques démographiques élémentaires du phénomène. Le chapitre 4 se concentre sur les conditions de travail et de vie des enfants, et les différentes expériences des enfants domestiques. Dans le chapitre 5, nous analysons les contextes sociaux de l'enfance en domesticité à Haïti, en examinant le cadre de vie des enfants, les ménages qui emploient des enfants domestiques, et les relations entre les deux en terme de liens de parenté et d'inégalité sociale. Dans le chapitre 6, nous résumons et caractérisons le système social de l'enfance en domesticité, les processus par lesquels se reproduisent les pratiques qui ont un effet sur le travail des enfants, et nous évaluons les conséquences et les possibilités d'intervenir dans les liens de parenté dont le système social de l'enfance en domesticité est constitué.

## **2 Caractéristiques, définitions, et conditions de résidence des enfants et de l'enfance en domesticité à Haïti**

**Tone Sommerfelt**

Dans le présent chapitre, nous décrivons les pratiques concernant les conditions de résidence, le placement et le travail des enfants dans le contexte haïtien. Afin de pouvoir le faire, nous évaluons l'enfance en domesticité par rapport aux arrangements de placement familial et nous discutons de ceux-ci conjointement avec l'idéologie de parenté et les perceptions locales du travail et de l'entretien des enfants. À son tour, ceci facilite les descriptions et une définition du concept du travail des enfants domestiques par rapport aux pratiques haïtiennes.

### **L'organisation du placement familial et le travail des enfants domestiques**

Différentes formes de placement d'enfants sont des phénomènes universels et aussi vieux que le genre humain lui-même. Les premiers auteurs, tels que Mackenzie (1971 [1830]), Herskovits (1964 [1937]) et Simpson (1941 : 648 ff.; 1942 : 666-667), ont décrit les pratiques haïtiennes à cet égard. Dès 1830, Mackenzie décrit la condition de parrains et de marraines comme un moyen utilisé par les propriétaires terriens pour se « procurer des ouvriers » dans les domaines agricoles (1971 [1830] : 273). Herskovits fait référence aux pratiques haïtiennes de placement d'enfants comme « quasi-adoption » :

Aucune discussion du développement des enfants [...] ne peut omettre de citer l'institution très répandue d'une forme de quasi-adoption ... On n'entend pas par là l'adoption légale bien que cela aussi soit connu et parfois le cas. La quasi-adoption implique des enfants qui sont appelés "*ti moun qui 'reté à caille 'oun* - des enfants qui restent chez vous," ou plus brièvement, *'ti moun*. Ce sont souvent des enfants de paysans, « donnés » à des amis qui vivent dans une ville ou [...] à des amis ou connaissances vivant dans la capitale. [...] « Donner » à une personne un enfant de cette manière [...] est considéré comme une marque d'amitié et de tels enfants, comme ceux qui ont été observés, bien que pauvrement habillés, étaient nourris peu

différemment des enfants des familles où ils étaient envoyés pour vivre. Quand le *'ti moun* devient plus vieux, il part et retourne chez lui, bien que des relations amicales entre le père d'accueil et l'enfant puissent continuer si la jeune personne a été bien traitée<sup>15</sup>.

L'adoption est habituellement définie comme le transfert complet de tous les droits et devoirs par rapport à l'enfant des parents d'origine ou des parents biologiques à la nouvelle famille. Ce transfert n'inclut pas simplement les droits et les devoirs que sont procurer la nourriture, un toit, un confort affectif, etc., mais aussi les droits qui peuvent se présenter après la mort des (nouveaux) parents, c'est à dire les droits à l'héritage. Le degré selon lequel l'enfant est considéré par les autres, et selon lequel l'enfant se considère lui-même comme un enfant des nouveaux parents peut varier, mais le fait est que cela implique un transfert légal et complet des liens de parenté.

Selon Bastien (1961), « l'adoption » à Haïti était traditionnellement rare et n'était pas officiellement reconnue par la loi. Quand tel était le cas, cela impliquait que l'enfant avait des droits sur l'héritage de la terre mais pas nécessairement qu'il, ou elle, prenait le nom de famille du père adoptif (1961) : 490). A Haïti, comme dans beaucoup de pays, il peut être difficile de décrire l'adoption, l'établissement de relations pouvant être considéré comme complet dans les communautés locales mais ne pas être enregistré dans les institutions bureaucratiques que l'Etat reconnaît comme « légal », telle l'union de *placement* consensuelle.

Les différents modes de placement familial sont plus communs que l'adoption propre et ils impliquent le transfert partiel des droits et devoirs pour les cas de tutelle (ils ne comprennent pas par exemple les droits à l'héritage ou à l'éducation, mais comprennent les droits à la nourriture et à un toit). Habituellement, le terme de placement familial est appliqué quand il implique une co-habitation. A Haïti, la condition de parrain ou de marraine peut être comprise comme un placement familial, dans le sens où les parrains et marraines prennent certaines responsabilités pour l'enfant (et surtout quand il y a co-habitation). Dans la citation ci-dessus (Herskovits 1964 [1937] : 103-104), l'auteur à la base se réfère au fait de placer les enfants dans des familles d'accueil quand il utilise le terme de « quasi-adoption »

---

<sup>15</sup> Notre traduction. Texte original: No discussion of the development of the child ... can neglect to mention the widespread institution of a form of quasi-adoption ... By this is not meant legal adoption, though that, too, is known and at times occurs. Quasi-adoption involves children who are called "*'ti moun qui 'reté à caille 'oun* – small folk who stay at your house," or, more briefly, *'ti moun*. They are the children, often of peasants, "given" to friends who live in a town or ... to friends or acquaintances living in the capital. ... To "give" a person a child in this manner ... is regarded as a token of friendship, and such children as were observed, though poorly clothed, were fed not much differently from the children of the families with which they were sent to live. When the *'ti moun* grows older, he leaves and returns to his own home, though the relationship between foster-father and child may continue friendly if the young person has been well treated (Herskovits 1964 [1937]: 103-104).

(ce dernier terme est en général abandonné dans la littérature plus récente, parce que plutôt que de décrire ce que l'arrangement implique en réalité, le préfixe « quasi » attire l'attention sur ce que l'arrangement *n'est pas*).

De plus, l'adoption et le placement familial sont des mécanismes par lesquels se créent les liens de parenté, ou plus généralement les relations entre personnes. De tels liens de parenté sont parfois établis stratégiquement. De même, le placement d'enfants peut avoir des buts autres que ceux concernant directement le bien-être de l'enfant. Par exemple, des alliances économiques ou politiques peuvent être recherchées et établies par des liens à travers les enfants (comme d'ailleurs à travers le mariage). Dans le contexte haïtien, la condition de parrain ou de marraine sert souvent pour d'autres buts que ceux purement religieux, et est un moyen d'établir une solidarité de nature économique, politique et/ou autres (cf. Bastien 1961 : 491 ff.; Mackenzie 1971 [1830] : 273).

A Haïti, différentes formes d'organisation du placement familial peuvent aussi être décrites comme entraînant le travail des enfants domestiques. Ce serait cependant une erreur de prétendre que les pratiques de placement familial et d'adoption sont des « causes » de l'enfance en domesticité; l'enfance en domesticité étant aussi répandue dans des sociétés dans lesquelles l'adoption est rare, où l'enfance en domesticité ne peut pas être décrite comme un placement familial, et où les enfants domestiques sont localement décrits comme des « domestiques » plutôt que des « enfants de la maison » (par ex. au Maroc, cf. Sommerfelt 2001 : 25-26). Cela implique toutefois que le placement familial, faisant partie du contexte social et culturel des activités des enfants à Haïti, façonne les manières dont le travail des enfants est organisé et conceptualisé. Ceci implique aussi que les *motivations* des parents pour mettre les enfants dans des relations de placement familial peuvent profiter aux receveurs de l'enfant, ou que les cas de tutelle résultant de la migration ou de la mort des parents biologiques peuvent se transformer en liens de parenté que l'enfant considère comme difficiles voire abusifs.

A Haïti, on fait souvent référence au concept de *restavec* comme « version » locale d'un enfant travaillant comme domestique (tel que défini dans le cadre international). Signifiant littéralement « une personne qui vit avec quelqu'un d'autre », dérivé du terme français « rester (*living*) avec (*with*) », ce terme illustre bien les connotations sur le placement familial. En même temps, ce terme comporte d'autres connotations que seulement l'habitation de l'enfant. Celles-ci se rapportent surtout à des types de tâches : un *restavec* effectue un travail étroitement lié à l'économie de la sphère domestique ou de la famille, c'est à dire les travaux ménagers tels que porter l'eau, laver, ranger, etc., et également des travaux ménagers comme faire du petit commerce pour le compte d'autres membres de la famille, faire les courses, etc. Le terme comporte aussi une connotation négative et dans beaucoup de cas évoque l'image d'un enfant déshérité. De cette façon, une personne identifiant un enfant comme *restavec* peut en cela donner une description des conditions de vie de l'enfant comme pires que celles des autres enfants. Il est aussi parfois utilisé de façon dénigrante, comme une offense, signifiant que les sorte doivent répondre aux besoins de toute

sorte doivent répondre aux besoins de toute personne qui l'appelle, et/ou que l'enfant est moins valable que les autres enfants.

De plus, quand on aborde le travail des enfants domestiques dans le contexte haïtien, on se concentre sur l'aspect de l'habitation de l'enfant, et évidemment sur le type de travail que l'enfant accomplit. Cependant, le fait que les responsabilités concernant l'enfant soient transférées à de nouveaux « tuteurs » n'est pas nécessairement interprété comme un signe qu'on prend soin de l'enfant de la même manière que les autres enfants « de la maison ». Ceci reste une question empirique pour l'enquête dans les derniers chapitres.

## **Les conceptualisations du travail et de la rémunération des enfants, et l'idéologie de la parenté**

Dans une publication réalisée par IPSOFA, le terme de *restavec* est défini comme un enfant remplissant le rôle d'un domestique accomplissant des tâches ménagères dans des maisons autres que la sienne, sans être payé (1998 : 9). À Haïti, d'une manière plus générale aussi, le terme de *restavec* est en principe associé au travail non-rémunéré des enfants. Cependant, du point de vue des conventions internationales, le travail domestique des enfants devrait être considéré comme du travail des enfants (domestiques) même dans les cas où il est *payé*, aussi longtemps que cela se fait au dépend de la scolarité de l'enfant.<sup>16</sup> Si on définit le terme local de *restavec* comme enfant travaillant sans être payé, seule une partie des « enfants domestiques » à Haïti est alors incluse par rapport à la définition de ce concept dans les conventions internationales.

Quelques considérations comparatives permettent d'éclaircir les caractéristiques de l'enfance en domesticité à Haïti. Tout d'abord, le fait que le service des enfants domestiques ne soit, en grande partie, pas payé, contraste avec les pratiques utilisées dans d'autres parties du monde ; par exemple au Maroc où le service des enfants domestiques (qui commence dès l'âge de cinq ans) est rémunéré bien que ce soit leurs familles d'origine qui reçoivent leurs salaires (cf. Sommerfelt, ed., 2001). Le fait que le travail des enfants soit rémunéré ou non est lié aux définitions et conceptualisations locales des activités des enfants. Au Maroc, les enfants sont placés dans des familles avec pour but explicite de donner à leurs familles d'origine un revenu supplémentaire ; leurs activités sont considérées comme « travail » et les enfants eux-mêmes sont considérés comme des « petites bonnes » - *small maids*. À Haïti, les distinctions entre les devoirs et l'éducation d'une part, et

---

<sup>16</sup> Pendant une enquête sur le terrain, nous avons rencontré des « domestiques » payés ayant en dessous de 15 ans, bien que les cas aient été peu nombreux.

le travail d'autre part, apparaissent plus floues qu'au Maroc dans beaucoup de cas; et la distinction entre le placement familial et l'organisation du travail ne tient pas à grand chose. Evidemment, ces distinctions sont floues dans le monde entier, dans la mesure où tous les processus pour élever un enfant impliquent que les enfants accomplissent des tâches sans se soucier du fait qu'il vivent avec leurs familles d'origine ou non. Cependant, dans ce contexte, le contraste avec le Maroc vient du fait qu'à Haïti le placement d'enfants est peu souvent (ouvertement) décrit comme *emploi*. Dans les cas où il est défini de la sorte, le travail est rémunéré et l'enfant en question identifié comme « domestique ».

Comme c'est le cas pour l'organisation du placement familial, la distinction floue entre les arrangements concernant le placement et ceux concernant le travail à Haïti ne devrait pas être interprétée comme une *cause* de l'enfance en domesticité (surtout si l'on considère qu'il peut être dit que l'enfance en domesticité existe dans des cadres où la distinction est très différemment constituée ou plus clairement soulignée). Elle devrait être vue plutôt comme une explication du fait que les pratiques de placement d'enfants, y compris la domesticité, sont ce qu'elles sont, c'est à dire que cette distinction nous renseigne sur les caractéristiques spécifiques de l'enfance en domesticité à Haïti.

A son tour, la rémunération et la conceptualisation du travail des enfants sont liées à l'idéologie de la parenté, ou aux façons dont les gens pensent « être liés ». A Haïti, les parents et la famille sont souvent identifiés par opposition aux « étrangers », et les catégories de parents peuvent être considérables. Par exemple, elles comprennent les relations créées par le choix des parrains et marraines. De plus, les liens de parenté ne sont pas strictement définis en terme de « sang » (ou pas aussi strictement définis en comparaison par exemple au monde arabe). Au lieu de cela, les liens de parenté ne sont pas seulement *donnés* mais aussi *créés* par le fait de partager de la nourriture, une habitation, ou la protection et la tutelle de différentes sortes (cf. Bastien 1961 : 491-492). Beaucoup de ces liens entraînent aussi le travail. Dans ce sens, les relations sociales ont de nombreux aspects et servent de multiples fonctions. Le fait que dans les contexte haïtiens, les liens de parenté ou de famille sont seulement partiellement définis en terme de « sang », implique que les distinctions entre le travail des enfants dans leur propre maison et leur travail dans la maison de non-consanguins ne correspondent pas directement aux distinctions de « l'éducation » ou de « l'enseignement » d'une part, et du « travail » d'autre part.<sup>17</sup> Aussi, beaucoup de foyers essaient d'avoir des enfants

---

<sup>17</sup> Le fait qu'à Haïti, comme au Maroc, l'aspect du travail et les dimensions économiques des activités des enfants soient discutés explicitement n'indique pas nécessairement que les enfants soient traités de manière impersonnelle, dénuée d'affection et d'amour. Dans les sociétés occidentales, l'argent, le travail et la main d'œuvre sont souvent associés à des cadres impersonnels et/ou « anonymes », et à leur tour distingués (et opposés à) une différente sphère de famille, de liens personnels et de dons de cadeaux. Ceci est problématique, beaucoup de transactions commerciales et d'investissement de main-d'œuvre ayant vraiment lieu à l'intérieur de relations personnelles proches, et toute vie de famille impliquant des transactions économiques (voir par ex. Appadurai

dans le but spécifique d'accéder à leur main-d'œuvre; ce qui n'exclut pas en soi le fait que les adultes espèrent en même temps avoir accès à d'autres aspects des relations avec les enfants, comme avoir une compagnie. Cependant, les adultes recrutent aussi des enfants qui servent de « domestiques non payés », ne fournissent rien d'autre que la nourriture et un toit, et les séparent très nettement des « enfants de la maison » (leurs propres enfants). Dans ce contexte, les conséquences du traitement des enfants par les adultes, et la façon dont les enfants perçoivent la situation dans laquelle ils vivent, sont des questions essentielles.

## **Compensation pour les « frais d'entretien » par le travail des enfants, ou contributions des parents**

Le problème de la rémunération est aussi étroitement lié aux classifications locales des différents types de placement d'enfants, selon la façon dont le séjour et l'entretien de l'enfant sont « compensés », c'est à dire moyennant le travail de l'enfant ou des paiements par les parents aux nouveaux tuteurs. Ceci renvoie aux conceptions locales de ce qui constitue les situations « heureuses » ou « malheureuses » pour les enfants, et à la façon dont les parents considèrent un enfant avec une « pension payée » par rapport à un « enfant domestique » (*domestik*), et indique ce qui est attendu de l'enfant en terme de charge de travail.<sup>18</sup> Cette distinction semble coïncider avec le but de l'envoi de l'enfant, selon que le placement est lié à une éducation formelle ou informelle, et selon que ce but va au-delà ou non de ce qu'on pourrait appeler un « espoir ».

---

1986; Parry & Bloch 1989). Les oppositions semblent être basées sur les idéologies de familles européennes et américaines dans lesquelles introduire de l'argent dans des relations, définies par des liens personnels, une tutelle, une vie de famille et de l'amour, est presque un tabou. De plus, la distinction est problématique dans le contexte haïtien, l'organisation des sources de revenu transformant le ménage en unité basique économique ou productive, et attribuant plusieurs fonctions à la vie de famille.

<sup>18</sup> D'autres typologies de prise en charge peuvent également être établies, ainsi que des typologies de définitions locales de l'organisation de la prise en charge, par exemple selon que l'enfant vive avec des membres de sa famille ou avec des « étrangers », ou encore selon les motivations des parents pour envoyer leurs enfants à l'extérieur. Ces questions, dont nous abordons ici certaines dimensions, seront discutées dans les derniers chapitres.

## **La « pension payée » : argent allant avec l'enfant comme compensation pour son entretien**

Pendant les recherches dans les zones rurales, les descriptions des pratiques des uns et des autres concordent quasiment sur le fait que dans les cas où l'enfant est envoyé pour séjourner dans une famille avec pour objectif précis son éducation, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit plus que d'un espoir que l'enfant reçoive une éducation, il est décidé de l'école où l'enfant devra aller ; les parents d'origine soit paieront à l'école les frais de scolarité de l'enfant, soit procureront régulièrement à la famille d'accueil les fonds pour qu'elle s'occupe du règlement des frais de scolarité. Dans ce cas, les parents fourniront aussi à la famille d'accueil de l'argent pour l'entretien de l'enfant. Le cas ci-dessous est un des nombreux exemples de cette pratique, et ressemble plus à une « pension payée », où l'enfant est placé comme locataire, qu'à d'autres formes de placement d'enfants.<sup>19</sup>

### **Les enfants de Maria**

Dans la petite communauté de Phaëton dans la Division nord-est, près de Fort-Liberté, Maria, une mère de 49 ans qui a sept enfants, nous raconte que quatre de ses enfants vivent avec elle et son mari, et que leurs trois autres enfants vivent à Cap-Haïtien. Sur les quatre enfants qui vivent toujours avec elle et son mari, le plus jeune va à l'école à Phaëton et les trois autres à Terrier Rouge. L'école à Phaëton ne fonctionne pas régulièrement (la zone n'a que deux écoles primaires et elles ne fonctionnent que très rarement). Par conséquent pour les trois enfants les plus âgés qui vivent encore à la maison, Maria et son mari ont choisi de faire comme font la plupart des parents à Phaëton, c'est-à-dire de laisser les enfants aller tous les jours à Terrier Rouge pour aller à l'école primaire et secondaire et revenir le soir. Ce n'est pas l'idéal, nous dit-elle, Terrier Rouge étant assez loin de Phaëton. Souvent, les enfants partent très tôt le matin et ne reviennent pas à la maison avant huit ou neuf heures du soir.

Cependant, afin d'offrir aux enfants une éducation après l'école secondaire, ils doivent être envoyés à Fort-Liberté, Cap-Haïtien ou dans d'autres grandes villes et cités, la zone où ils vivent n'offrant pas de telle possibilité. C'est la raison pour laquelle ses trois autres enfants vivent à Cap-Haïtien, nous explique Maria. Sur les trois enfants vivant à Cap-Haïtien, deux vivent dans des familles qui ne sont pas liées à celle de Maria ni à son mari, et le troisième vit avec une tante (la sœur du père). Deux d'entre eux sont dans une école publique et sont respectivement en dernière année (« la philo ») et seconde dernière année (« la rétho »). Le troisième est dans une école privée.

---

<sup>19</sup> Ceci est peut-être la forme de placement d'enfants que E. Clesca (1984, selon l'UNICEF 1993 : 39) qualifie de « pensionnaires » (pour désigner les enfants concernés), et qu'il inclut dans son estimation la plus élevée des enfants domestiques. Si tel est le cas, nous ne sommes pas nécessairement d'accord pour dire que tous les enfants placés de la sorte devraient plutôt être décrits comme des « enfants domestiques », et notre argument est qu'il s'agit plutôt d'une question empirique. Cependant, des abus par rapport aux intentions des parents concernant le séjour des enfants existent, un point sur lequel nous reviendrons ci-après.

Maria raconte que tous les trois vont à l'école le matin et pendant la journée (ce qui signifie qu'ils ne vont pas aux cours du soir). Maria et son mari paient leurs frais de scolarité et envoient 40 dollars haïtiens (200 Gourdes) chaque semaine aux deux familles non parentes (« étrangères » - *strangers*) avec lesquelles deux de leurs enfants vivent, afin de les rémunérer pour les coûts d'entretien de ces derniers. En plus de cela, ils envoient des denrées alimentaires, du poisson et du lait. Maria et son mari donnent aussi dix dollars haïtien par semaine à chacun des enfants comme argent de poche (qui doit aussi couvrir les fournitures scolaires, blocs de papiers, stylos, etc.).

Maria explique qu'elle n'envoie pas autant d'argent à l'enfant qui vit avec une tante et qu'en général elle s'inquiète moins de son bien-être, la tante les aidant en pourvoyant aux besoins de l'enfant. Néanmoins, Maria et son mari paient les frais de scolarité à chaque date prévue.

Elle rend visite aux enfants tous les huit jours quand elle va dans un marché tout près de là. C'est aussi à ce moment là qu'elle remet l'argent et les denrées alimentaires aux familles et aux enfants.

Selon Maria, les trois enfants effectuent des tâches ménagères dans leurs maisons respectives vu que, nous dit-elle, « quand vous vivez avec quelqu'un, il est impossible de ne rien faire, ou bien la famille devra effectuer tout le travail. Tout le monde doit travailler ».

Maria ajoute qu'elle pense que l'enfant qui vit avec la tante est mieux là et qu'il utilise la maison de la tante comme sa propre « maison » : « vivre avec un étranger et vivre à la maison n'est pas la même chose. On doit accepter certaines situations [quand on vit avec un étranger] ».

Ainsi, dans ce cas, la mère voit ses enfants toutes les semaines et de cette manière ne remet pas seulement l'argent mais a l'opportunité de donner un coup d'œil sur ses enfants. Selon Maria, cela coûte très cher d'envoyer les enfants selon cette formule qu'elle et son mari ont choisie, un luxe que tous les parents ne peuvent pas se permettre. De plus, les parents, et surtout les mères, expriment souvent l'idée que envoyer des enfants est une charge financière qu'ils ne peuvent malheureusement pas se permettre pour tous leurs enfants.

Cette opinion – que le fait d'envoyer les enfants avec pour but précis l'éducation est une dépense que tous les enfants n'ont pas la chance de se voir octroyer – a été confirmée durant toute la recherche. De même que la façon dont le placement est arrangé. L'extrait suivant d'une discussion que nous avons eue avec un groupe de femmes illustre quelques-uns de ces éléments répétitifs, et illustre la nette distinction par rapport à d'autres formes de placement des enfants.

### **Plaine du Nord**

Pendant que nous discutons des lieux d'habitation des enfants avec un groupe de femmes dans la Plaine du Nord, plusieurs histoires ont été évoquées. Dans cette communauté, il y a une école primaire et une école secondaire, cette dernière a ouvert l'année précédente.

Les femmes expliquent qu'elles ne pouvaient pas jusqu'à cette année offrir à leurs enfants la possibilité d'aller à l'école secondaire, à moins de les envoyer dans les grandes villes et cités. Toutefois, pour le collège, ils de-

vront aller à Cap-Haïtien, voire Port-au-Prince. Aussi les parents envoient souvent les enfants dans les villes pour cette raison. Dans ces cas, ils trouvent des familles d'accueil, ayant un lien ou non avec leurs enfants ; ces familles offrent en principe uniquement le logement. La famille d'origine de l'enfant couvre toutes les dépenses qui doivent être réglées tous les huit jours. Les parents envoient donc comme convenu des denrées alimentaires, poulet, légumes, du charbon de bois, et de l'argent de poche pour que les enfants puissent couvrir tous leurs besoins comme l'huile, le savon, etc. Une des femmes raconte que ce montant doit être d'environ 20 dollars haïtiens (100 Gourdes), qu'il faut ajouter au coût des denrées alimentaires, des frais de scolarité et d'autres dépenses qui peuvent survenir.

Plusieurs femmes ajoutent qu'en général c'est moins cher de garder les enfants à la maison, mais que s'ils restent à la maison il y a le problème de l'école. Et envoyer un enfant dans une famille d'accueil coûte cher parce que la famille d'origine garde la responsabilité économique, même si l'enfant vit avec des membres de sa famille. Elles soulignent également qu'« il arrive que les enfants soient envoyés parce que les parents ne sont pas capables de les garder (*« parents pas kapab »*), mais ceci est différent et puis ce n'est pas pour l'éducation ».

De plus, plusieurs parents avec lesquels nous avons parlé à travers tout le pays ont exprimé leur regret de ne pas avoir d'argent pour envoyer leurs enfants pour être éduqués. S'ils *avaient* eu l'argent, ils l'auraient certainement fait.

D'une manière générale, les gens ont insisté sur le fait que ces arrangements sont très différents des situations des *restavecs*. Quand l'enfant est envoyé pour des raisons d'éducation, et que la famille d'origine envoie de l'argent pour l'entretien et les frais de scolarité, les enfants ne sont pas des « domestiques ». Parmi un groupe de parents à Phaëton, chacun a laissé entendre que si l'argent n'est *pas* envoyé pour couvrir les dépenses de l'enfant, l'éducation de l'enfant repose sur la seule bonne volonté de celui qui reçoit l'enfant. Cependant, quand l'argent *est* envoyé, ce serait une rupture totale de contrat si la famille qui reçoit ne se conformait pas aux désirs de la famille d'origine, c'est à dire qu'elle recevrait de l'argent pour quelque chose qu'elle n'effectuerait pas. Par ailleurs, comme l'enfant et les tuteurs d'origine se rencontrent régulièrement, et comme l'argent ou les marchandises pour l'entretien de l'enfant sont dans la plupart des cas remis tous les huit jours (seules quelques personnes ont affirmé que l'argent était donné tous les mois), les parents ont la possibilité de suivre leur enfant.

Ces cas de placement, avec accord mutuel entre le ménage d'origine et celui qui reçoit l'argent pour l'éducation scolaire, sont différents des cas où il y a un *espoir* que l'enfant ira à l'école et que l'argent n'est pas fourni pour son éducation, l'éducation de l'enfant dépendant alors de la bonne volonté de la famille d'accueil. Il en va différemment dans les cas où les parents envoient l'enfant dans des zones urbaines, et expliquent que l'enfant va recevoir une formation pédagogique informelle, ou va acquérir de l'expérience.

Cependant, ces considérations sur la pension payée ne signifient pas qu'il n'y ait jamais d'abus dans les arrangements de la sorte. De plus, les espoirs et les attentes des parents pour la scolarisation ne sont pas toujours satisfaits, point sur lequel nous reviendrons plus loin.

### « Compensation » en travail pour l'entretien

Parmi l'ensemble des modes de placement, le cas extrême opposé au précédent est celui où les parents expliquent qu'ils ont envoyé leurs enfants parce qu'ils n'étaient pas capables d'en prendre soin. Nous avons rencontré plusieurs cas où les parents ne savaient pas où la nouvelle maison de leur enfant se situait. Dans ces cas, on doit comprendre que l'enfant paye en travail pour son entretien (c'est à dire pour la nourriture, le toit et les vêtements). Herskovits se fait l'écho de ce point de vue:

Un tel enfant [*ti moun qui 'reté à caille 'oun*] rembourse le coût de sa garde en aidant dans le jardin et en faisant les courses. Si ses parents souhaitent qu'il reçoive une scolarité continue à l'école laïque ou catholique, ils doivent dédommager la personne responsable de l'enfant pour toutes les dépenses que cela pourrait impliquer<sup>20</sup>.

Le cas suivant illustre comment les services de l'enfant sont perçus comme dédommagement pour les dépenses des tuteurs pour la nourriture et les vêtements de l'enfant, et à son tour comment le parent décrit une telle situation comme résultant d'une crise.

#### Les enfants de Jean-Luc

Nous avons rencontré Jean-Luc dans une église à Phaëton. Il est venu nous voir parce qu'il avait entendu que nous parlions aux gens dans le voisinage à propos de leurs enfants. Jean-Luc a 36 ans et est le père de six enfants. La mère de ses trois enfants les plus âgés, qui ont douze, dix et huit ans, est morte il y a huit ans. La mère des trois plus jeunes a quitté Jean-Luc il y a quelques temps en lui laissant les enfants. Ces derniers enfants ont à ce jour quatre, deux et un ans. Quatre des six enfants vivent avec Jean-Luc et il en est le seul responsable. Deux des enfants de sa défunte femme vivent à Port-au-Prince.

Ce sont les enfants qui ont dix et huit ans qui vivent à Port-au-Prince. La fille, qui a dix ans, vit avec un étranger (*non-relative*) que Jean-Luc qualifie « d'ami ». Jean-Luc raconte que son ami était de passage pendant les vacances et a demandé à voir l'enfant. Il ajoute : « il a vu l'enfant et a eu pitié

---

<sup>20</sup> Notre traduction. Texte original: Such a child [*ti moun qui 'reté à caille 'oun*] repays the cost of keeping him by helping in the garden and by running errands. If his parents wish him to receive uninterrupted schooling at the secular or Catholic school, they must recompense the person responsible for the child for any cost this may be to him (Herskovits 1964 [1937] : 104)

d'elle » (*Li wè kè-l fè-l ma*). L'enfant ne va pas à l'école et accomplit des tâches ménagères pour la famille. En même temps, l'ami la nourrit et lui procure des habits (« *Li bay ti rad, li bay manje* »). La famille avec laquelle elle vit compte trois enfants dont deux sont plus âgés que la fille de Jean-Luc. Celui-ci n'est jamais allé la voir et dit qu'il ne connaît « même pas » l'adresse de la famille.

L'autre enfant qui vit à Port-au-Prince, une fille aussi, a maintenant huit ans. Elle vit avec un des frères de Jean-Luc. Le frère de Jean-Luc vit de la vente de tickets de loterie. Cette fille ne va pas non plus à l'école. Au lieu de cela, elle effectue des tâches dans la maison comme la lessive, le ménage et aller chercher de l'eau : « elle est seulement une petite fille » (*se pa yon gran timoun*), ajoute-t-il, en indiquant que ces tâches sont des tâches mineures ou qu'elle ne peut pas effectuer les tâches les plus dures.

Quand nous lui posons une question générale à propos de ce qu'il pense des enfants placés (« relocated children) qui ne vont pas à l'école, il répond : « s'ils ne vont pas à l'école, ils n'apprendront ni à lire ni à écrire mais ils connaîtront d'autres choses comme faire la lessive et cuisiner ». Il ajoute aussi que si les familles d'accueil en avaient eu les moyens, ils les auraient envoyés à l'école.

Jean-Luc explique qu'il trouve la situation particulièrement difficile. Il gagne sa vie en pêchant mais son revenu n'est pas stable. Nous lui avons demandé s'il y avait des avantages liés au fait que ses enfants vivent dans d'autres maisons que la sienne. Il nous a répondu que, comme il est un homme, il ne peut pas apprendre à ses deux filles à effectuer les tâches [de la maison] et qu'elles sont mieux à Port-au-Prince à cet égard. Son principal problème est, nous dit-il, le manque de visites. Ses filles lui manquent. Il semble gêné et déprimé par la situation et dit que ce n'est « pas bon ». Il s'efforce en ce moment de garder les quatre autres enfants avec lui. Il est tout à fait au courant du fait que ses filles à Port-au-Prince ne vont pas à l'école et il ne leur envoie pas d'argent. Il dit également que s'il avait été « capable », il ne les aurait pas envoyées à Port-au-Prince du tout.

Entre les deux extrêmes que sont la pension payée d'une part, travailler pour payer l'entretien d'autre part, il y a un continuum de situations où l'enfant ou la famille avec laquelle l'enfant vit peuvent recevoir des prestations matérielles d'une moindre valeur, et où les buts du placement de l'enfant sont moins nets. C'est-à-dire que « l'accord » entre la famille d'origine et celle qui reçoit concernant les transferts matériels et la raison du séjour, est davantage informel ou implicite que dans les cas de « pension payée » relatés ci-dessus. Ces arrangements ont en commun le fait que les familles d'origine *espèrent* un bénéfice pour l'enfant. Indépendamment du but du séjour de l'enfant, il est courant pour les parents qui visitent leur enfant de lui apporter des denrées alimentaires ou quelque chose « de la maison ».

Rawson & Berggren se réfèrent à la pratique des enfants recevant « pension » (*room and board*) en échange de services domestiques, et notent que dans certains de ces cas, on envoie en plus à la famille de l'enfant une somme d'argent (1973: 293). Nous n'avons pas rencontré de tels cas bien que dans quelques exemples, l'actuel tuteur de l'enfant envoie des denrées alimentaires ou une autre « aide » aux

parents, ce qui peut être interprété comme une variante du même modèle. Ceci se faisait toutefois de manière très irrégulière. Quand les paiements viennent *du* tuteur du moment, c'est en général sous la forme de salaire donné aux domestiques payés (dans ce cas les enfants) qui disposent alors de l'argent et l'utilisent comme ils le souhaitent. Certains de ces jeunes domestiques payés donnent une partie de leur salaire à leurs parents en raison de leur « situation difficile ».

On peut dire que les deux points extrêmes que sont, d'une part la pension payée, d'autre part le travail pour payer la pension, ont en commun le fait que la relation entre l'enfant et le tuteur du moment est définie comme une fonction unique (relation dite uniplexe), la fonction de pension dans le premier cas, la fonction de travail dans le second. Cependant, pour tous les cas intermédiaires, et en pratique dans tous les cas, plusieurs rôles sont remplis dans les relations entre l'enfant et le tuteur (relations dites multiplexes), parmi lesquels « les soins », « l'éducation » (en incluant les sanctions et les punitions), etc. La nature fluide des liens de parenté et les fonctions multiples du travail, la façon dont sont élevés les enfants, et les conditions de résidence, concourent à rendre l'organisation sociale haïtienne particulièrement complexe à cet égard.

## **Le concept du travail des enfants domestiques dans le contexte haïtien**

Pour résumer, la catégorie des « enfants domestiques haïtiens » ne peut pas être définie d'un seul trait. La description de ce phénomène exige de prendre en compte la résidence, la charge de travail et l'éducation des enfants concernés.

Tout d'abord, à propos des conditions de résidence des enfants, une définition doit inclure les enfants qui vivent éloignés de leurs parents d'origine. Ce qui importe à cet égard est que l'existence de liens de parenté entre l'enfant et ses nouveaux tuteurs ne soit pas antinomique du fait que l'enfant en question soit considéré comme domestique.

Deuxièmement, le critère de la charge de travail doit nous permettre d'inclure les enfants qui accomplissent des travaux ménagers ou tout autre travail aux dépens de leur éducation.

Ceci n'implique pas toutefois qu'un manque ou des retards dans la scolarité doivent être automatiquement attribués au travail comme domestique, et des estimations du nombre d'heures de travail des enfants doivent par conséquent être effectuées. De plus, il n'y a pas de différence entre le fait que l'enfant soit payé ou non ; nous signalons toutefois que payer « les enfants en service » est très rare à Haïti.

Troisièmement, la description doit nous permettre d'inclure les enfants qui ne vont pas à l'école ou qui sont en retard dans leur scolarité. Ce dernier critère im-

plique que le niveau d'éducation doit être comparé avec l'âge (c'est à dire que les enfants ont atteint le niveau scolaire correspondant à leur âge). Ceci implique que les enfants qui suivent des cours du matin ou du soir sont inclus dans la catégorie des enfants domestiques aussi longtemps qu'ils affichent un retard dans leur scolarité, et qu'ils sont « qualifiés » simultanément d'enfants domestiques selon les autres critères. Concernant l'âge, nous analysons les résultats sur tous les enfants âgés de cinq à dix-huit ans, et nous faisons une distinction à l'intérieur de ce groupe selon que les enfants ont plus ou moins de quatorze ans, afin de faciliter diverses estimations de l'étendue du phénomène.

À l'évidence, la complexité de cette description peut facilement aboutir à un problème tautologique. Si le concept de « l'enfant travaillant comme domestique » est défini en terme de manque de scolarité et de lourde charge de travail, ce sera une auto-référence pour établir plus tard que le niveau d'éducation des enfants domestiques est plus bas, et leurs charges de travail plus lourde, que celui des autres enfants. Cependant, nous avons des données pour comparer les heures de travail et la proportion d'inscriptions des enfants domestiques avec celles des autres enfants, et pour analyser les différences internes entre les différentes catégories d'enfants domestiques, par exemple selon le sexe et le lieu de résidence (zones urbaines ou rurales). De plus, nos descriptions nous permettent de comparer les enfants domestiques et les autres enfants selon leurs activités et selon d'autres indicateurs de conditions de vie et de travail.

Avec cela à l'esprit, nous arrivons à des résultats et aux détails des « critères » de l'enfance en domesticité, afin d'estimer l'étendue du phénomène et ses caractéristiques. Il faut garder à l'esprit le fait que, dans ce contexte, les définitions et critères associés sont établis pour ce but particulier et pragmatique.

## 3 Etendue et caractéristiques démographiques de l'enfance en domesticité haïtienne

Jon Pedersen et Anne Hatloy

### Introduction: définitions floues, nombres exacts?

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, plusieurs critères sont nécessaires afin de déterminer si un enfant peut être classé comme travailleur domestique ou non. Dans les conceptions haïtienne du *restavec*, tout comme dans les conventions internationales relatives au travail des enfants, des définitions complexes sont implicitement et explicitement utilisées.

Cela serait commode si les ménages donnaient simplement le nombre d'enfants travaillant comme domestiques quand on le leur demande. Au cas où une telle possibilité se serait présentée, L'ECVH avait préparé une catégorie spécifique pour la réponse à la question sur la composition des ménages qui comprennent des *restavecs*. Parmi les enfants âgés de six à dix-sept ans, les personnes interrogées qui se sont portées volontaires représentaient 1,4% (32 000) des *restavecs*. On a relevé par ailleurs que 1,9% (42 000) des enfants n'ont pas de liens de parenté avec le chef du foyer. Etant donné la honte associée au terme *restavec* dans le débat public haïtien actuel, il y a des chances pour que le nombre soit considérablement inférieur à la réalité. Néanmoins, ce qui a été établi en se basant sur la question de la composition des ménages apparaît meilleur que ce que les mères ont donné comme information concernant l'endroit où se trouvent leurs enfants. Dans ce cas, on compte environ 12 000 enfants effectuant des tâches ménagères dans d'autres familles. Par contraste, l'information obtenue auprès des mères donne 85 000 enfants ayant été « adoptés » par d'autres personnes.

Les critères qui ont été discutés dans le chapitre 2, c'est-à-dire l'absence de parents, le manque d'éducation, et de travail, ne permettent pas s'ils sont pris un à un d'identifier un enfant travaillant comme domestique, mais doivent être consi-

dérés en combinaison. Deux complications surviennent toutefois dans la mesure où les deux sont reliés aux intentions et aux motivations.

La première complication vient du fait que la combinaison extrême, un enfant avec une charge de travail bien supérieure à la moyenne, ne vivant pas avec ses parents et n'allant pas à l'école, ne signifie pas nécessairement que l'enfant est un domestique dans la mesure où les motivations quant au choix de l'habitation, le travail ou le manque d'éducation peuvent varier. Par exemple, les parents peuvent être décédés et la famille d'accueil très pauvre. Nous nous retrouvons alors confrontés à un cas d'enfant extrêmement vulnérable, et des tuteurs qui tentent de faire face de leur mieux à une situation difficile. Néanmoins, si un enfant est dans une situation où il travaille et que ce travail interfère dans son éducation ou nuit à sa santé, ce travail serait alors qualifié de travail des enfants selon la Convention 138, et ce sans prise en compte des intentions des tuteurs.

La seconde complication est relative à la question explicite des motivations. Si l'enfant a été placé dans la famille d'accueil en vue d'exploiter sa force de travail, l'enfant est évidemment considéré comme enfant domestique, et également dans un type de relation qui est interdit par « la Convention supplémentaire de l'ONU de 1956 sur l'Abolition de l'Esclavage, le Commerce des Esclaves et les Institutions et Pratiques Similaires à l'Esclavage ». Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, la question des motivations est difficile à aborder même si cela est sous-entendu quand quelqu'un désigne explicitement un enfant comme étant un *restavec*.

## **Les trois vulnérabilités : vivre sans ses parents, avoir une éducation inférieure, et travailler**

Les considérations ci-dessus signifient qu'il n'y a pas de moyen simple pour fournir une unique « bonne » estimation du nombre d'enfants travaillant comme domestiques à Haïti. Le mieux que l'on puisse faire est de prendre en compte la combinaison des éléments de vulnérabilité qui permettent de considérer un enfant comme domestique. A cette fin, nous devons au préalable étudier la distribution des vulnérabilités de base.

Sur un total de 2,1 millions d'enfants âgés de cinq à dix-sept ans, 19%, soit 401 000, vivent dans des maisons où ni la mère ni le père ne sont présents (Tableau N° 1)

Tableau N° 1: Distribution par âge des enfants vivant sans parents

	Pourcentage	Nombre (100's)
3-5	14	20
6-8	15	81
9-11	18	89
12-14	24	127
15-17	22	86
Total	19	401

La scolarisation est évaluée ici selon que l'enfant est inscrit à l'école ou non, et, s'il est inscrit, si l'enfant a atteint le niveau scolaire qui devrait être le sien pour son âge. En tout, 61% ou 1 290 000 des enfants âgés de cinq à dix-sept ans ne sont jamais allés à l'école, ne sont pas inscrits actuellement, ou se trouvent en situation de retard scolaire par rapport à leur tranche d'âge. Pour les enfants en bas âge, le problème repose principalement sur le fait que les enfants ne sont pas inscrits; pour les plus grands, il y a un mélange de situations, enfants jamais inscrits, retard scolaire, et abandon des études (Tableau N° 2).<sup>21</sup>

Tableau N° 2: Inscription des enfants par âge (en pourcentage et 1000's)

	Jamais inscrits à l'école		Pas inscrits actuellement		Classe inférieure par rapport à l'âge		Inscrits dans la bonne classe		Effectif non pondéré
	Pourcentage	1000's	Pourcentage	1000's	Pourcentage	1000's	Pourcentage	1000's	
5	36	53	1	2	12	19	51	75	763
6-8	24	136	4	23	26	146	45	252	2 733
9-11	15	77	4	22	36	179	44	222	2 488
12-14	14	73	6	31	48	254	32	168	2 567
15-17	9	35	13	50	50	189	28	106	1 915
Total	18	375	6	127	37	787	39	824	10 466

Etant donné que la plupart des enfants haïtiens travaillent, nous avons classé la charge de travail par semaine en cinq groupes de taille à peu près égale<sup>22</sup> (Tableau

<sup>21</sup> Le fait de ne pas être inscrit parmi les enfants en-dessous de six ans n'est pas nécessairement le résultat d'une lourde charge de travail, l'école n'étant pas obligatoire pour les enfants en-dessous de six ans. Cependant, les enfants de cinq à six ans forment un très petit groupe et ne pèsent pas sur les résultats.

<sup>22</sup> En principe le groupement se fait par quintiles, c'est-à-dire des groupes qui forment chacun 20% de la distribution; mais la distribution ne peut pas être divisée exactement de la sorte en raison de la supériorité numérique de quelques valeurs (telles que 0 et 1 heure travaillée).

N° 3). Comme on peut le voir, la charge de travail est répartie plutôt inégalement, avec des enfants qui ont de très lourdes charges.

Tableau N° 3: Charge de travail des enfants par semaine, en quintiles approximatifs d'heures travaillées, par âge

Tranche d'âge (années)	Quintile approximatif					Moyenne
	1	2	3	4	5	
3 – 5	0	0	0	1 – 3	4 +	0
6 – 8	0	0	1 – 2	3 - 9	10 +	1
9 – 11	0	1 – 2	3 – 7	8 - 19	20 +	5
12 – 14	0	1 – 5	6 - 12	13 -27	28 +	8
15 – 17	0	1 – 7	8 - 16	17 - 33	34 +	11

Pour décrire la relation simultanée entre les conditions de résidence, le travail et l'éducation, on peut procéder à une analyse des correspondances. Cette technique statistique qualitative multidimensionnelle vise à mettre en lumière l'association entre plusieurs caractéristiques sous la forme d'un graphique cartésien, dans lequel la proximité des caractéristiques signifie leur association dans la réalité. Ainsi, sur le graphique, il est clair qu'appartenir au groupe d'enfants qui travaillent le moins va avec l'attention portée à l'éducation, et aussi avec l'assiduité à l'école. Autrement dit, les enfants qui travaillent le moins sont dans une large mesure les mêmes que ceux qui accordent une grande attention à l'éducation, et qui vont réellement à l'école. En général, il y a une correspondance entre faibles charges de travail, le fait d'être scolarisé et celui d'effectuer des petites tâches ménagères (quadrant supérieur gauche du graphique), alors que dans le quadrant inférieur droit on trouve le travail et la non-scolarisation.

Alors que les chiffres accréditent vraiment l'idée que le travail et l'école sont deux activités contradictoires, il est peut-être surprenant que le fait que l'enfant vive avec ou sans ses parents ne se traduise pas par davantage de différences en ce qui concerne le travail et la scolarité. Il y a au moins deux interprétations possibles à cela: premièrement, il se peut que des enfants sont envoyés ailleurs afin d'aller à l'école; et deuxièmement, que les enfants haïtiens qui vivent avec leurs parents travaillent aussi.

Cette dernière interprétation ne signifie pas que la résidence soit sans rapport; elle souligne simplement le fait que plusieurs critères sont nécessaires afin d'identifier les enfants travaillant comme domestiques, et qu'être un travailleur domestique n'est pas la seule vulnérabilité à laquelle un enfant haïtien peut être confronté.

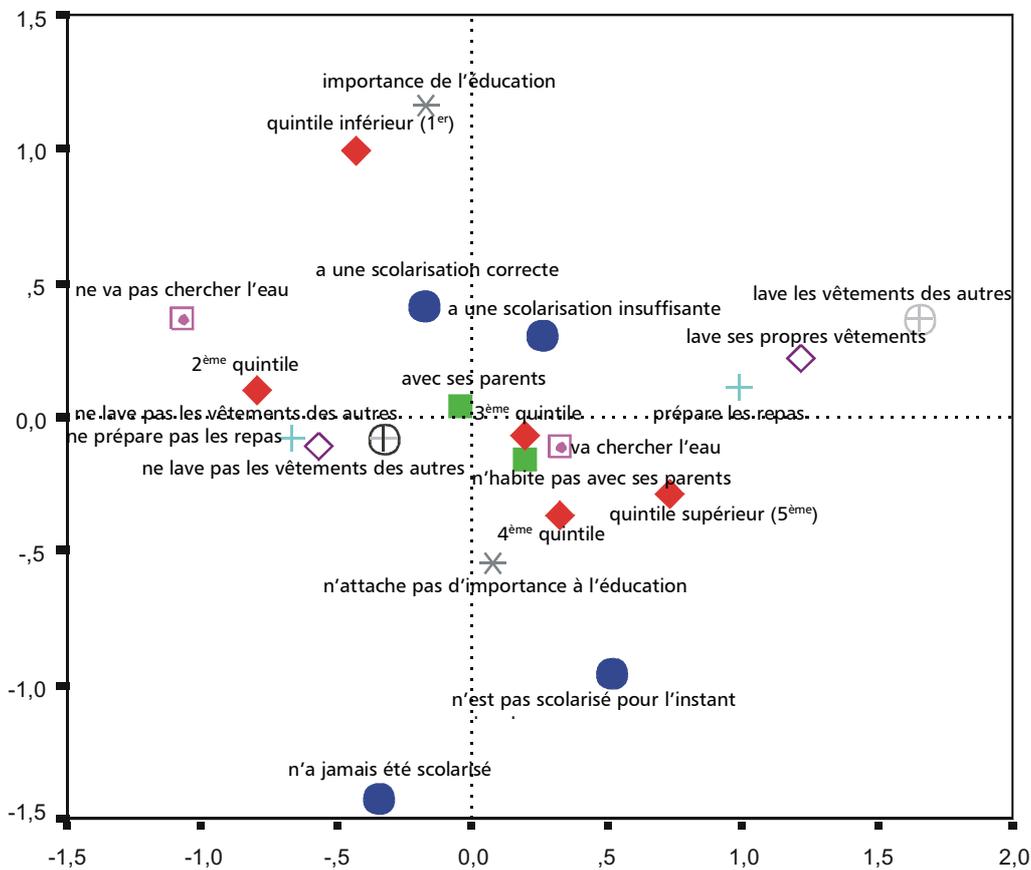


Schéma N° 2: Analyses des correspondances de la scolarisation, de la charge de travail et de la domiciliation de l'enfant chez ses parents (chaque symbole représente un type d'activité ou une variable analytique).

## Le nombre d'enfants domestiques

En combinant les trois critères - domicile, école, travail - on obtient un total de 173 000 enfants, soit 8,2% des enfants de 5 à 17 ans, pouvant être classés comme travailleurs domestiques. Les quelques enfants de moins de 18 ans ayant fondé leur propre foyer sont bien évidemment exclus de ce chiffre. Statistiquement, les enfants dont la charge de travail relevait des trois catégories les plus élevées ont été classés comme ayant une charge de travail importante (les charges de travail dans chaque quintile dépendent de l'âge - cf Tableau N° 3). En durcissant le cri-

tère “travail”, et en ne prenant en compte que les deux quintiles ayant les charges de travail les plus élevées, on obtient le chiffre de 124 000, soit 5,9%.

Les différentes conventions internationales relatives au travail des enfants utilisent des limites d’âge différentes, en particulier les moins de 15 ans et les moins de 14 ans. Il y a 134 000 enfants employés comme domestiques parmi les moins de 15 ans (7,7% des 5 - 14 ans) et 115 000 (7,3%) parmi les moins de 14 ans. Ces estimations sont elles aussi fondées sur les trois quintiles supérieurs.

De quelle manière ces chiffres sont-ils comparables aux précédentes estimations d’enfants domestiques en Haïti? La plupart de ces estimations se situent entre 100 et 200 000 enfants.

Tableau N° 4: Estimations diverses d’enfants-domestiques en Haïti (l’âge est compté en années révolues).

Source et année	Estimations (en milliers)	Tranche d’âge	Base
HLCS 2001 Élevé	173	5 – 17 ans	Échantillon national : domicile, charge de travail et scolarisation
HLCS 2001 Bas	124	5 – 17 ans	Échantillon national : domicile, charge de travail et scolarisation
HLCS 2001 Élevé	134	5 – 14 ans	Échantillon national : domicile, charge de travail et scolarisation
HLCS 2001 Élevé	115	5 – 13 ans	Échantillon national : domicile, charge de travail et scolarisation
UNICEF 1993	130	0 – 15 ans	Échantillon de 1117 enfants dans 3 villes appliqué à toute la population
Dorélien 1982	110	5 – 17 ans	Estimations à partir des déclarations sur la composition des foyers au recensement haïtien de 1982
Clesca 1982 – I	120	6 – 15 ans	Pas clair
Clesca 1982 – II	240	6 – 15 ans	Chiffre du Clesca 1982 –I multiplié par 2 et comprenant les membres de la famille ainsi que les pensionnaires/locataires

Sources: UNICEF 1993; Dorélien 1990; Clesca 1984; Macro International 2002.

Les estimations de Dorélien pour 1982, bien qu’inférieures aux autres, peuvent en quelque sorte être considérées comme élevées. La variable utilisée pour parvenir à son estimation est tout simplement le nombre d’enfants déclarés comme “Moun ki rét ak moun yo”, c’est-à-dire comme résidant dans le foyer sans être les propres enfants ou petits-enfants de la famille. C’est donc plus ou moins la même variable que nous utilisons dans le HLCS, et qui donne des chiffres très bas. L’explication la plus plausible est que la propension à déclarer les domestiques diminue depuis

1982. Si ce n'était pas le cas, il y aurait eu une diminution importante du nombre de domestiques ces vingt dernières années.

Ce qui complique la comparaison de ces chiffres, et donc l'estimation elle-même, c'est l'incertitude quant à la population totale d'enfants. Comme cela est précisé dans l'Annexe, les chiffres exacts de la population totale en Haïti (et par extension de la population d'enfants), ne sont pas bien connus et les estimations du HCLS sont en effet inférieures à celles d'autres sources. Bien que nous ayons revu l'estimation du HCLS pour rester cohérent avec les chiffres du Bureau Américain pour le Recensement de la Population, il reste néanmoins beaucoup d'incertitudes. Par exemple, si la récente projection du IHSI était utilisée comme base de calcul pour parvenir à l'estimation, le nombre d'enfants employés comme domestiques serait d'environ 206 000.

## **Caractéristiques des enfants-domestiques: répartition, sexe et âge.**

De manière générale, les enfants employés comme domestiques sont répartis sur toute l'île (Schéma N° 3). Les variations de densité d'enfants domestiques visibles sur la carte reflètent en quelque sorte les variations de densité de la population des différents départements. Les enfants-domestiques sont plus particulièrement nombreux en Artibonite, dans le Nord et dans l'Ouest.

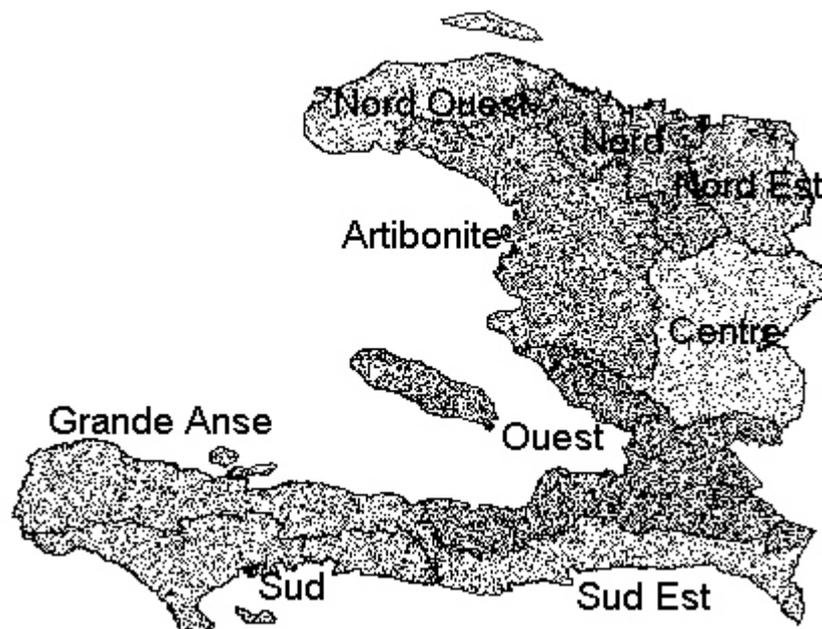


Schéma N° 3: Répartition des enfants employés comme domestiques en Haïti (un point correspond à 100 enfants).

Les enfants-domestiques sont présents de façon proportionnelle à la répartition de la population rurale-urbaine, avec environ 73% d'entre eux dans les zones rurales. Si on compare la proportion d'enfants-domestiques à la population totale d'enfants dans les zones urbaines et rurales, les pourcentages sont presque les mêmes. On observe toutefois des différences entre les départements et également entre zones urbaines et zones rurales (Tableau N° 5). Il faut néanmoins éviter toute extrapolation dans la mesure où la taille des échantillons pour certains départements est très limitée.

Tableau N° 5: Pourcentages d'enfants-domestiques de 5 à 17 ans par département et par zone urbaine ou rurale

	Rurale	Urbaine
Ouest	6	9
Sud-Est	13	9
Nord	5	8
Nord-Est	7	4
Artibonite	7	9
Centre	7	10
Sud	11	15
Grande Anse	11	6
Nord-Ouest	9	13

La répartition géographique de la main d'œuvre infantile peut aussi être considérée en termes de données absolues plutôt qu'en termes de densité ou de pourcentages. On remarque alors qu'en raison de la densité importante de sa population, le département de l'Ouest qui comprend l'Aire Métropolitaine (l'agglomération de Port-au-Prince), représente une forte proportion des enfants-domestiques. Une des particularités des zones urbaines est qu'en général on y trouve en majorité des filles employées comme domestiques (Schéma N° 4).

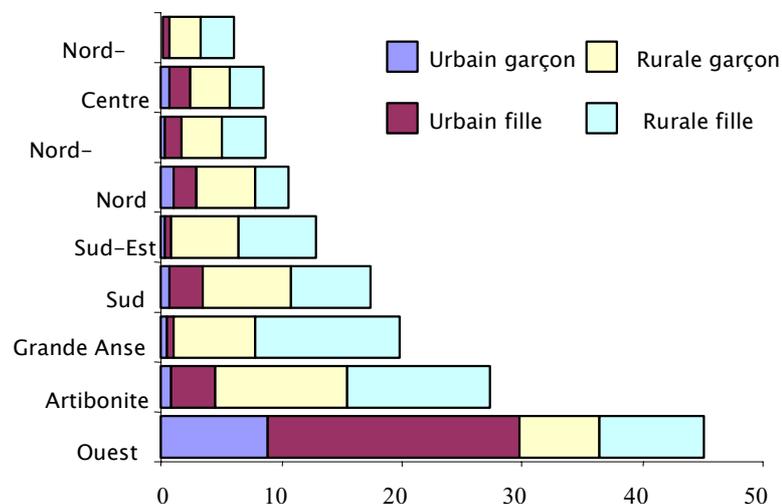


Schéma N° 4: Répartition des enfants-domestiques par département, sexe et lieu de résidence (en milliers).

On compte en général davantage de filles (59%) que de garçons (41%) parmi les enfants domestiques. Le pourcentage est proche de celui des études précédentes. Dorélien (1990:1) par exemple a comptabilisé 60% de filles dans le recensement de 1982, et l'UNICEF (1993: 39) note que les différentes études indiquent des pourcentages de filles compris entre 60% et 80%. Les différences entre les études peuvent être liées à leur orientation plutôt rurale ou plutôt urbaine. D'après le HLCS, alors que les zones urbaines comptent 72% de filles, les zones rurales en comptent 53%.

Tableau N° 6: Répartition des enfants domestiques par sexe et lieu de résidence (en %)

	Garçons	Filles
Zone urbaine	28	72
Zone rurale	47	53
Total	41	59

La population d'enfants-domestiques présente les mêmes tendances que la population en général: une majorité d'entre eux vient donc des zones rurales. Cependant, quand on distingue selon le sexe, on note que les filles-domestiques viennent plus souvent des zones urbaines que les autres enfants domestiques et que les garçons domestiques viennent plus souvent des zones rurales que les autres (Tableau N° 7).

Tableau N° 7: Lieu de naissance – enfants de 5 à 17 ans.

	Enfant non-domestique		Enfant-domestique		
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Total
Zone rurale	68	68	73	58	68
Zone urbaine	32	32	27	42	32
Total	100	100	100	100	100
N non pondéré	4 922	4 716	371	501	10 510

Il est difficile d'expliquer clairement un tel modèle, en raison surtout de la difficulté à expliquer les schémas migratoires des enfants-domestiques. Cela est dû au fait que dans l'échantillon étudié, le nombre d'enfants domestiques ayant quitté leur lieu de naissance était faible (environ deux tiers des enfants vivant sans présence parentale au foyer ont été accueillis dans leur lieu de résidence actuel à la suite d'un placement à la naissance). Les questions relatives au travail des enfants en fonction de leur sexe seront de nouveau abordées dans le prochain chapitre.

En ce qui concerne l'âge, la répartition des enfants domestiques est de toute évidence différente de celle des autres enfants (Schéma N° 5). Alors que la population d'enfants non-domestiques diminue avec l'âge, les enfants-domestiques sont sur-représentés parmi les plus de 12 ans.

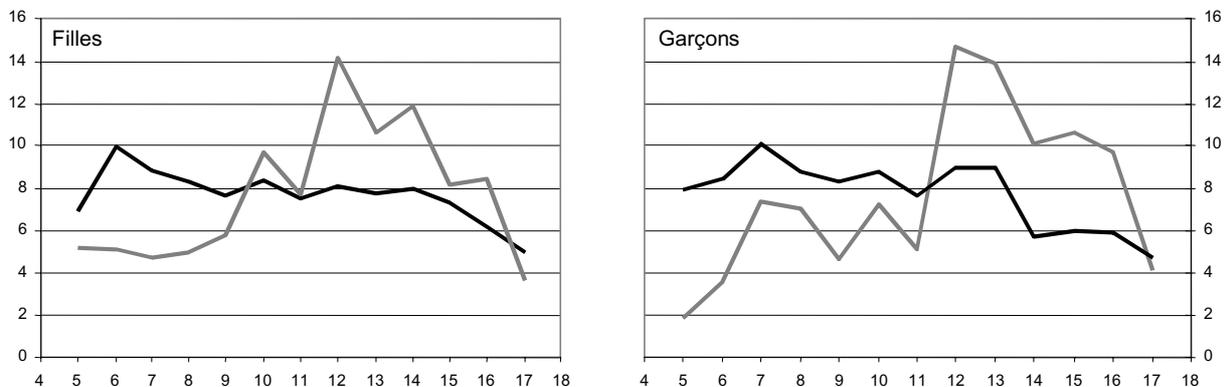


Schéma N° 5: Répartition des enfant-domestiques et des autres enfants selon l'âge et le sexe. Les courbes grises représentent les enfants domestiques, les courbes noires, les autres enfants (% d'enfants de 5 à 17 ans dans chaque groupe).

Cela signifie que de nombreux enfants deviennent travailleurs domestiques à 12 ans. On ne peut que spéculer sur l'origine de ce phénomène. Une des raisons peut être que beaucoup d'enfants quittent l'école après leur sixième année de scolarisation. Une autre raison, et qui peut être complémentaire, est que les enfants sont plus aptes à effectuer des tâches ménagères à cet âge que lorsqu'ils sont plus jeunes.

## Dynamique démographique du travail des enfants

L'utilisation des enfants comme domestiques et le fait qu'ils quittent le foyer parental dépendent dans une certaine mesure de la situation démographique d'ensemble, et de l'évolution de la société. Une sorte de paradoxe se dégage quand on considère la taille du foyer. D'abord, il apparaît que ce sont les foyers de petite taille et de grande taille qui accueillent des enfants et secondement, que ce sont également les foyers de petite taille et de grande taille qui sont pourvoyeurs d'enfants. Plusieurs mécanismes expliquent ces résultats.

D'abord, en ce qui concerne l'accueil, aussi bien les foyers de petite taille que ceux de grande taille peuvent avoir besoin d'enfants. Les premiers parce qu'ils n'ont pas assez de main-d'œuvre; les seconds parce qu'ils ont besoin de main d'œuvre, mais aussi, peut-être, parce qu'ils préfèrent que leurs propres enfants soient scolarisés.

Ensuite, en ce qui concerne les foyers qui envoient des enfants, si le recours au travail des enfants est un avantage pour eux, ils risquent de tomber dans le piège consistant à se défaire non seulement des enfants en « surplus », mais aussi des enfants dont ils pourraient eux-mêmes avoir besoin. Toutefois, la taille moyenne et la valeur médiane des foyers restent plus grandes pour ceux qui sont impliqués dans des échanges d'enfants-domestiques. Ainsi, les foyers pourvoyeurs d'enfants donnent leur « surplus » d'enfants, en comparaison des autres foyers, alors que les foyers qui accueillent les enfants, obtiennent un « surplus ».

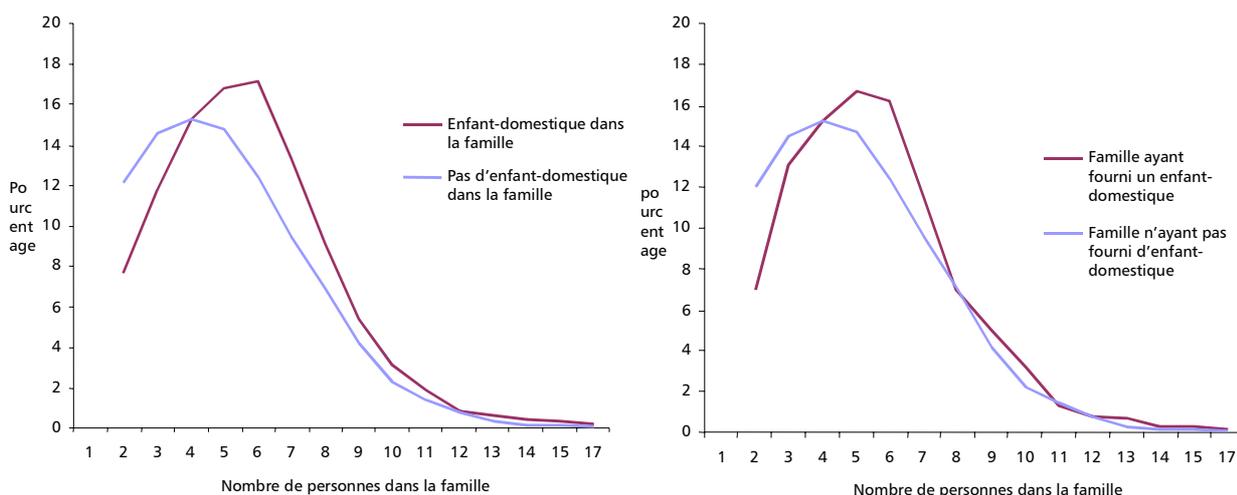


Schéma N° 6: Taille des foyers d'accueil (à gauche) et des foyers pourvoyeurs (à droite). Moyenne.

La relation entre travail des enfants et taille des foyers met en lumière l'importance de la fécondité dans le développement du phénomène du travail des enfants. Au cours des vingt dernières années, le taux de fécondité n'a cessé de baisser en Haïti, et actuellement le Taux Global de Fécondité est d'environ 4,7

enfants par femme, soit inférieur d'un point par rapport au taux d'il y a cinq ans. Si la tendance se confirme, Haïti va suivre les autres pays et atteindre voire tomber en dessous du taux nécessaire au renouvellement de sa population.

Les effets d'une baisse de la fécondité sur la pyramide des âges sont déjà bien visibles (Schéma N° 7). Ainsi, la tranche des moins de 5 ans est aujourd'hui moins nombreuse que celles des 5-9 ans et cette dernière est pratiquement identique à celle des 10-14 ans. Dans environ cinq ans, le nombre des 10-14 ans deviendra donc inférieur à celui du groupe d'âge précédent. Il a déjà été mentionné que c'est dans la tranche des 10-14 ans que l'on trouve le plus d'enfants employés comme domestiques.

Parallèlement, les tranches plus âgées vont devenir plus nombreuses et cela pendant plusieurs années, phénomène hérité d'un taux de fécondité élevé dans le passé et qui accompagnera le vieillissement de la population. Au fur et à mesure que les gens se marient ou s'installent ensemble, de nouvelles familles se créent et la demande d'enfants domestiques augmente elle aussi.

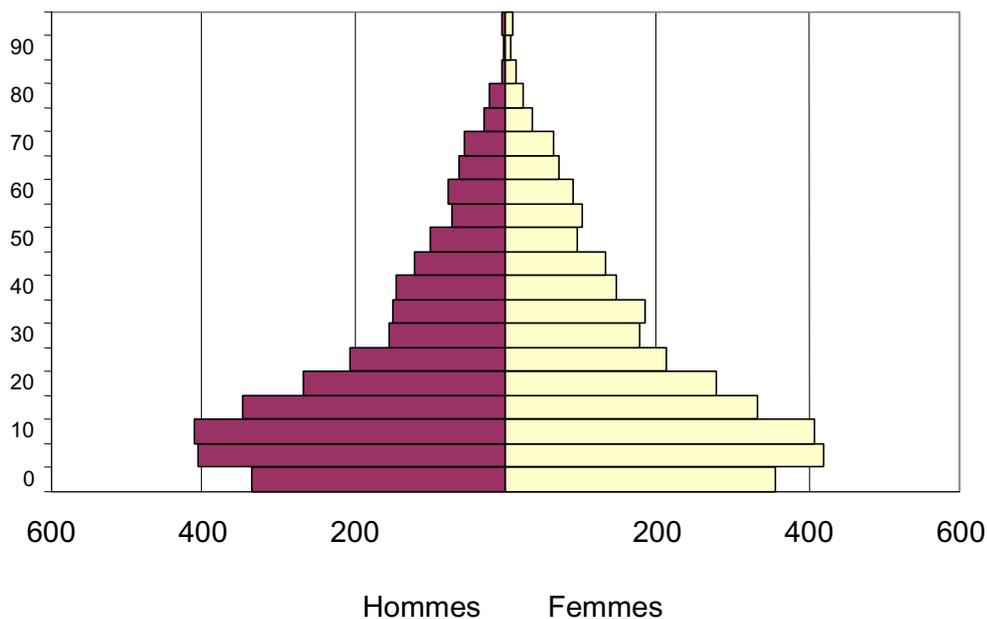


Schéma N° 7: Pyramide des âges de la population de Haïti (en milliers)

Ainsi, si l'on suppose que les autres facteurs restent inchangés, on peut s'attendre à une réduction du nombre de domestiques potentiels et à une demande croissante. Étant donné que le sexe n'est pas un facteur très important à Haïti (59% de filles et 41% de garçons au total), les effets d'une fécondité réduite (sur le groupe d'enfants domestiques potentiels) ne seront pas aussi rapides que dans les pays où il existe une préférence pour l'un des deux sexes. Exception sera faite de l'offre potentielle de filles pour les villes, dans la mesure où les enfants domestiques y sont majoritairement des filles.

Alors qu'à long terme ces tendances entraîneront certainement une baisse de l'importance du travail des enfants et des autres formes de placement, les effets à court terme, dans les 5 à 10 prochaines années, ne sont pas aussi évidents. Dans la mesure où la demande d'enfants est susceptible d'augmenter, on peut s'attendre à une augmentation du prix ou plutôt du coût du travail des enfants, autrement dit, à ce que les employeurs se voient obligés d'offrir une compensation en échange des services des enfants. Cela compenserait soit totalement soit partiellement la réduction du nombre de domestiques potentiels, en augmentant le pourcentage d'enfants réellement employés comme domestiques.

## 4. Conditions de vie et de travail des enfants domestiques.

**Tone Sommerfelt, Anne Hatløy et Jon Pedersen**

Ce chapitre évalue les conditions de vie et de travail des enfants domestiques. Leur charge de travail, leurs différentes activités, leur situation scolaire ainsi que d'autres aspects tels que la santé, l'habillement, le couchage, les punitions. La situation des enfants-domestiques est comparée à celle des autres enfants, et les comparaisons sont faites également selon qu'il s'agit de garçons ou de filles, de la ville ou de la campagne.

Nous relatons également dans ce chapitre des expériences vécues telles qu'elles ont été rapportées lors du travail sur le terrain. Le fait d'écouter d'actuels ou d'anciens enfants domestiques raconter leur vie, et les observer dans leurs tâches quotidiennes, donne une vision complexe des expériences de ces enfants. Les récits vont des difficultés, ou abus, à des images d'enfance proches de celles des enfants vivant avec leur famille. De nombreuses histoires racontées par les enfants donnent des enfants domestiques une image d'enfants défavorisés, partiellement ou totalement.

Recueillir les expériences de ces enfants pose des problèmes méthodologiques assez particuliers. Admettre qu'ils ne sont pas heureux leur apparaît souvent comme une démarche impossible. Dans ces cas, quand le lien avec les parents a été rompu ou n'est que irrégulier, il est réconfortant de se contenter d'un « je vais bien ». Avec le temps, les souvenirs de l'enfance changent aussi. Les récits d'anciens domestiques qui reconstruisent leur expérience ne représentent donc pas des témoignages directs.

La représentation qu'ont les enfants de leur propre situation vient par ailleurs éclairer leur vécu, surtout quand cette représentation est combinée à des informations qui viennent de l'observation directe des enfants dans leur foyer, sur la façon dont ils gèrent leur quotidien et vivent avec les autres membres de la famille. Les récits et observations des enfants dans leur environnement familial illustrent aussi tout ce qui se cache derrière les tableaux et les chiffres. En d'autres termes, ils révèlent les conditions de vie très diverses qui servent à la construction des modèles sociaux décrits par l'analyse statistique.

## Conditions de travail et de vie

Avant d'examiner les conditions de travail et de vie, et la façon dont ils sont vécus, voici l'histoire d'un jeune garçon de Port-au-Prince. Alexandre a raconté son passé de domestique et toutes les épreuves qu'il a traversées. Son histoire est celle d'une succession de déménagements.

### Alexandre

Alexandre a environ douze ans et vient d'un village du Nord-Est. Ses parents sont morts quand il avait deux ans. Sa grand-mère l'a alors recueilli mais elle est également décédée. Alexandre ne se souvient pas de l'âge qu'il avait à la mort de sa grand-mère. Il est ensuite accueilli chez son oncle (le frère de sa mère). Peu après, l'oncle se marie et a trois enfants. Ceux-ci vont à l'école dès qu'ils en ont l'âge mais ce n'est pas le cas d'Alexandre. Demandant un jour à son oncle de l'envoyer lui aussi à l'école, ce dernier refuse en lui disant :

« Il faut que tu travailles. Tu vas devoir gagner de l'argent pour te payer l'école ». (*Se pou ale travay. Wa fè lajan pou peye lekol ou*).

Alexandre raconte que lorsqu'il vivait avec son oncle, il rapportait l'eau, menait le bétail dans les prés, allait au marché et avait encore d'autres tâches à accomplir. Alexandre décrit ses relations avec la femme de son oncle comme étant difficiles. Il était battu et maltraité pour un oui ou pour un non. La femme de son oncle se plaignait à son mari, qui battait alors Alexandre « encore plus fort ». Un jour, son oncle l'a tellement battu que le voisin est intervenu. Alexandre rapporte les propos du voisin:

« Ce garçon a habité avec toi avant ta femme. Tu aimes ta femme bien plus que lui ». (*Ti gason an te avèk ou anvan fanm lan. Ou pi renmen fanm nan pase li*).

Alexandre raconte que son oncle et sa femme achetaient toutes sortes de choses pour leurs enfants mais jamais pour lui. Il marchait pieds nus dans le village et il était sale. Devant ces mauvais traitements, il a décidé de s'enfuir et de se réfugier chez sa marraine au Cap Haïtien. Il ajoute qu'il voulait aller chez sa marraine pour pouvoir aller à l'école, mais qu'une fois arrivé au Cap Haïtien, il n'a pas trouvé la maison et a dû retourner chez son oncle.

Plus tard, une des filles de sa marraine est venue au village et Alexandre a décidé de retourner avec elle chez sa marraine. Celle-ci, mère de six enfants, était dans l'impossibilité de le garder chez elle car elle avait déjà assez de difficultés. Elle lui a donc proposé de l'envoyer à Port-au-Prince chez quelqu'un qui avait besoin d'un petit garçon. Comme elle n'avait pas l'argent du voyage, un de ses amis a placé Alexandre chez une vieille dame au Cap Haïtien. Après trois mois, la vieille dame l'a placé dans une autre famille et Alexandre se souvient d'une maison avec un balcon. Les membres de la famille lui disaient qu'il ne devait s'enfuir sous aucun prétexte. Il accomplissait des tâches diverses telles qu'aller chercher l'eau et surveiller un petit garçon.

Alexandre raconte qu'un jour, il avait perdu une des deux Gourdes que la maîtresse de maison lui avait données pour aller au marché. Alexandre

s'adressait à cette femme en lui disant « Mère » - manmi. Il lui a donc dit ce qui s'était passé. Elle s'est mise en colère et lui a dit de rendre l'argent. Alexandre est alors allé chez la vieille dame chez qui il vivait auparavant et celle-ci lui a donné la Gourde nécessaire au remboursement avant de le battre elle aussi. Alexandre est alors rentré dans la famille et a donné la Gourde à la « Mère ».

Le même jour, au cours du repas, la « Mère » lui a ordonné de laver son petit garçon qui avait déféqué par terre. Alexandre a arrêté de manger et il a ramassé les excréments. Il explique que cela lui a coupé l'appétit et que lorsqu'il a refusé de finir son repas la « Mère » l'a battu. Le lendemain il s'est enfui.

A l'époque où il habitait dans différentes familles au Cap Haïtien, il faisait les courses et se rendait au marché. Il avait eu l'occasion de rencontrer des enfants qui vivaient dans la rue. Il les a alors rejoints. Mais il était difficile de gagner suffisamment d'argent pour manger et lui et ses amis, qui connaissaient bien Port-au-Prince, ont décidé d'y aller accrochés à l'arrière d'un bus. Depuis ce jour, Alexandre habite à Port-au-Prince dans le quartier du Portail Léogâne. Depuis quelque temps, il fréquente un centre d'éducation pour les enfants des rues.

L'histoire d'Alexandre n'est pas exceptionnelle. Avec d'autres histoires d'enfants, elle forme une image composite des expériences des enfants domestiques. L'histoire suivante, par exemple, est différente en de nombreux points essentiels. Fabienne a été inscrite à l'école après son arrivée dans son nouveau foyer.

### **Fabienne**

Fabienne a 21 ans et habite toujours dans les environs des Cayes, avec Mme Rosefa, la femme chez qui elle est depuis dix ans, et qui n'est pas sa mère naturelle. Elle est née et a passé sa petite enfance dans un village de la région.

Fabienne parle de Mme Rosefa en disant ma tante, « matant ». Elle raconte que Mme Rosefa l'a inscrite à l'école. Elle a terminé sa sixième année d'école primaire et depuis trois ans, elle est dans une école professionnelle où elle étudie la couture et la broderie, l'art floral et la pâtisserie. Elle va ainsi terminer sa neuvième année d'école.

Fabienne raconte que c'est son oncle qui l'a amenée chez Rosefa car sa mère était très pauvre, malade et devait en plus s'occuper seule de ses sept enfants. Comble de malheur, la mère de Fabienne était devenue sourde. Fabienne explique que sa mère n'a pas d'argent et n'aurait jamais pu l'envoyer à l'école. Elle a une grande sœur qui travaille comme domestique (rémunérée) à Port-au-Prince, et une autre sœur qui habite toujours à la campagne, qui a 17 ans et qui est sur le point de terminer sa sixième à l'école primaire. Son oncle paye les frais de scolarité de sa sœur. Fabienne ne sait pas très bien si ses autres frères et sœurs vont à l'école ou pas, ni s'ils habitent encore avec leur mère. Elle explique que Mme Rosefa l'a prise parce qu'elle avait besoin d'aide pour les tâches ménagères, mais aussi parce qu'elle voulait aider la mère de Fabienne et Fabienne elle-même.

Avant, Fabienne faisait le ménage, la cuisine et la lessive, alors que maintenant, elle est « trop grande » pour ça et n'a plus de corvées à faire. Rosefa le confirme et explique qu'on ne peut pas demander à une jeune femme en

âge de se marier, de faire des « corvées d'enfant ». Elle ajoute que Fabienne est très occupée à préparer son examen final et passe presque toutes ses matinées à l'école. Rosefa et Fabienne dînent ensemble quand les deux autres enfants qui sont aussi chez Rosefa vont à leurs cours du soir.

Ces deux autres enfants sont plus jeunes que Fabienne. La fille a 11 ans et a repris la plupart des tâches de Fabienne. Le garçon, qui a 16 ans, aide Rosefa au jardin et vend les bananes et les noix de coco pour elle au marché.

La maison de Rosefa a deux chambres. Rosefa et Fabienne dorment dans la chambre en face de l'entrée, Rosefa dans un lit séparé et Fabienne avec la plus jeune fille de la maison. Le jeune garçon dort dans la deuxième chambre.

Fabienne raconte qu'elle rend visite à sa mère de temps en temps. En août dernier, elle est allée voir sa mère et d'autres membres de sa famille, et elle a passé trois mois avec eux.

Elle ne sait pas quoi faire une fois qu'elle aura obtenu son diplôme, car Rosefa ne peut plus subvenir à ses besoins. « Elle va me dire de m'occuper de moi-même, de trouver un travail et de m'occuper de ma famille qui est à la campagne ». Fabienne dit qu'elle peut se débrouiller pour gagner un peu d'argent en faisant des pâtisseries ou d'autres travaux, ou du commerce, mais elle ajoute : « Je n'ai rien à vendre et *matant* (Rosefa) ne peut pas m'aider, elle vieillit et n'a pas d'argent ».

Fabienne ne semble pas « choquée » que Rosefa ne puisse pas la garder plus longtemps, elle présente les choses comme étant naturelles. Elle insiste sur le fait qu'elle ne travaille pas dans la maison et qu'elle est une adulte maintenant. Et puisqu'elle va quitter la maison un jour ou l'autre (pour se marier), Rosefa a dû trouver d'autres enfants. A l'heure actuelle, ils sont trop nombreux dans la maison pour que Rosefa puisse subvenir aux besoins de tous<sup>23</sup>.

## **Activités et charges de travail des enfants-domestiques**

Alexandre raconte que ses tâches dans les différentes maisons où il a vécu consistaient à porter l'eau, s'occuper des animaux, faire les courses, s'occuper des enfants et faire le ménage. Fabienne explique qu'elle nettoyait, faisait la lessive et la cuisine, mais qu'elle se concentrait aussi sur ses cours. Le garçon qui habite avec Fabienne travaille au jardin, et aide Mme Rosefa à vendre les produits du jardin au marché.

Les résultats du HLCS montrent que les enfants domestiques prennent part à toutes les activités de façon plus systématique que les autres enfants, exception faite de leur propre scolarité. Il n'y a pas d'activité exercée exclusivement par les enfants domestiques (Schéma N° 8).

---

<sup>23</sup> Le cas de Fabienne et Rosefa sera encore évoqué dans le prochain chapitre.

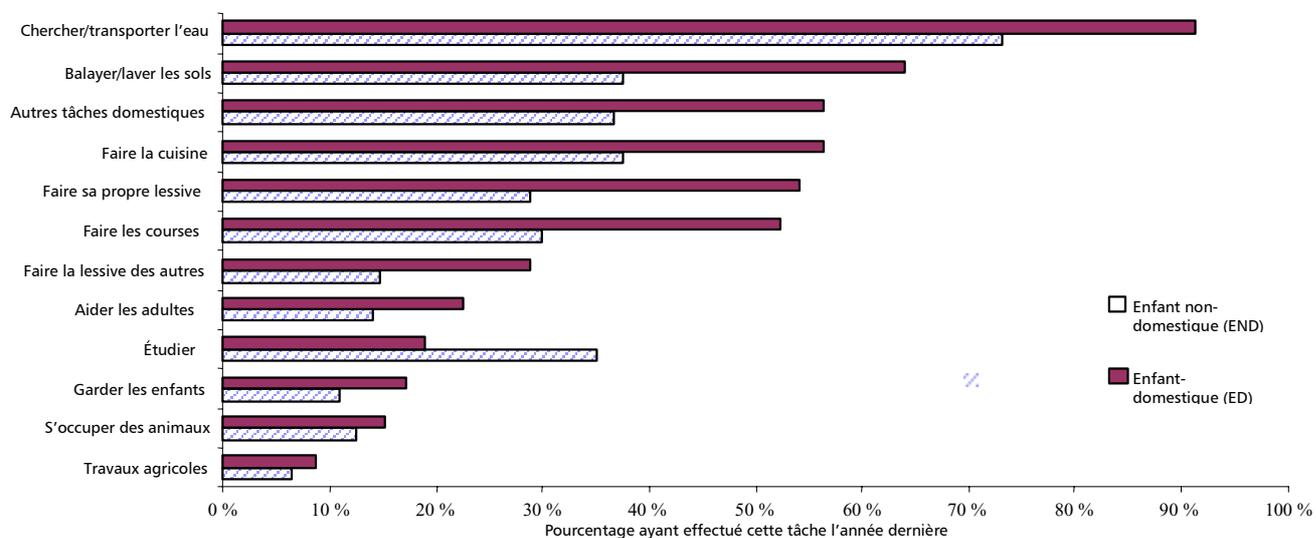


Schéma N° 8: Travaux effectués par des enfants domestiques l'année précédente (%)

Par ailleurs, les activités des enfants domestiques varient davantage entre garçons et filles, qu'entre zones urbaines et zones rurales (Tableau N° 8). Il n'y a pas de différence significative dans les activités des enfants domestiques recensées l'année précédente et la semaine précédente (Tableau N° 8 et Tableau N° 9). Faire la lessive et la cuisine sont plus souvent réservés aux filles qu'aux garçons (et très peu de garçons font la lessive des autres). S'occuper des animaux et participer aux travaux agricoles sont des activités rurales effectuées surtout par les garçons.

Les tableaux montrent que dans une certaine mesure, la répartition des travaux d'après le sexe reflète l'organisation du travail en général. Ainsi les femmes et les filles sont plus nombreuses dans les activités de la catégorie des tâches ménagères (comme faire la lessive ou la cuisine). Il faut également signaler que cette organisation du travail en fonction du sexe est relativisée par la dimension zone rurale/urbaine: dans les zones rurales, les activités sont réparties de façon plus évidente en fonction du sexe que dans les zones urbaines.

Tableau N° 8: Travaux effectués par des enfants domestiques l'année précédente, par sexe et par zone (%).

Travaux des 12 derniers mois	Zone Urbaine		Zone Rurale	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Chercher /transporter l'eau	90,7	91,8	91,4	95,1
Balayer/laver les sols	73,0	86,6	45,0	68,1
Faire sa propre lessive	36,3	76,3	29,9	68,3
Faire les courses	71,8	76,2	39,6	46,9
Faire la cuisine	34,2	68,3	45,3	65,8
Autres tâches domestiques	59,2	62,5	53,3	57,2
Faire la lessive des autres	4,3	50,5	8,9	40,3
Étudier	16,8	34,8	16,0	12,3
Garder les enfants	26,8	25,4	8,3	18,7
Aider les adultes	35,9	25,3	23,0	18,5
S'occuper des animaux	3,2	0,6	38,5	6,0
Travaux agricoles		0,3	22,1	4,1

Tableau N° 9: Travaux effectués par des enfants domestiques la semaine précédente (en %)

Travaux de la semaine précédente	Zone Urbaine		Zone Rurale	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Chercher/transporter l'eau	90,9	91,8	90,2	94,2
Balayer/laver les sols	65,6	82,1	38,8	61,5
Faire sa propre lessive	36,4	70,9	23,7	62,5
Faire les courses	51,0	73,9	31,1	37,7
Faire la cuisine	34,6	67,5	39,7	62,0
Autres tâches domestiques	38,9	57,5	51,5	54,1
Faire la lessive des autres	3,6	44,1	7,3	34,3
Etudier	13,8	30,2	11,6	10,1
Garder les enfants	18,0	24,2	6,4	13,8
Aider adultes	32,3	21,6	20,3	14,6
S'occuper des animaux	1,2	0,0	34,6	4,2
Travaux agricoles	0,6	1,3	18,1	3,5

Le schéma qui se dégage lorsqu'on classe ainsi les activités fournit un élément d'analyse supplémentaire de la répartition par sexe des enfants domestiques dans les régions rurales et urbaines. On se souviendra qu'au chapitre 3, la répartition des enfants domestiques était de 59% de filles et 41% de garçons, mais que la répartition variait encore plus dans les zones urbaines, où les filles représentent 72% des domestiques et les garçons 28%. La répartition en fonction du sexe dans

les régions rurales est, quant à elle, plus équilibrée avec 53% de filles et 47% de garçons.

Le fait que les garçons participent aux travaux agricoles et s'occupent des animaux peut expliquer en partie pourquoi la répartition par sexe est plus équilibrée dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Les travaux agricoles et s'occuper des animaux sont des activités rurales, et le « besoin » de main d'œuvre masculine dans ce domaine est donc plus important dans les régions rurales. Ceci est peut-être à mettre en parallèle avec le fait qu'il y a une nette différence entre les garçons selon qu'ils travaillent en zone urbaine ou en zone rurale pour ce qui est de s'occuper des enfants (garde des enfants). Les garçons des régions rurales ne s'occupent pas autant des enfants que les garçons des zones urbaines. Cette même tendance s'applique aussi au balayage et au nettoyage des sols: on compte moins de garçons des zones rurales que des zones urbaines impliqués dans ce genre de tâche. D'autre part, dans les zones urbaines, le « besoin » d'aide pour des tâches généralement réservées aux garçons (comme s'occuper des animaux et les travaux agricoles) est très faible. Cela explique donc que les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les villes.

Bien que les enfants domestiques soient, en général, moins scolarisés que les autres enfants, on remarque que dans les zones urbaines, les filles-domestiques se concentrent davantage sur leur scolarité que les garçons. C'est un paradoxe dans la mesure où les chiffres pris dans leur ensemble (c'est à dire sans distinction zone rurale/zone urbaine) montrent que les filles-domestiques travaillent plus que les garçons. La question de la scolarité sera de nouveau évoquée plus loin. En ce qui concerne la charge de travail, un enfant-domestique travaille par définition plus que les autres enfants de la même tranche d'âge. Bien que le nombre d'heures de travail effectuées la semaine précédente ait donc été utilisé dans la définition de l'enfant-domestique, il est possible de calculer une moyenne des heures de travail effectuées la semaine précédente (Tableau N° 10).

Tableau n° 10: Nombre moyen d'heures de travail domestique effectuées la semaine précédente

END = Enfant non-domestique ED = Enfant-domestique

Tranche d'âge	Zone urbaine				Zone rurale				Total
	Garçons		Filles		Garçons		Filles		
	END	ED	END	ED	END	ED	END	ED	
5-6	0	1	0	10	0	5	0	8	0
7-8	1	4	0	8	2	8	3	6	2
9-10	1	4	1	14	4	10	6	19	4
11-12	1	16	4	16	6	19	11	21	7
13-14	2	11	6	23	8	25	12	20	9
15-17	3	22	7	31	9	21	19	33	11

Le Tableau N° 10 montre que la moyenne d'heures de travail pour la semaine précédente est nettement plus élevée parmi les enfants domestiques que parmi les enfants non-domestiques. Comme cela a déjà été mentionné, ce fait est en partie lié à la définition utilisée pour évaluer l'ampleur du phénomène des enfants domestiques.

En résumé, l'une des caractéristiques des enfants domestiques est qu'ils participent à tous les travaux ménagers au sein du foyer, et que la scolarisation est la seule activité dans laquelle ils sont moins représentés que les autres enfants.

## Éducation

Le niveau de scolarisation a été utilisé comme un des critères pour définir les enfants domestiques, et leur taux d'inscription à l'école est donc plus bas que celui des autres enfants. Cependant, des différences existent entre les enfants domestiques eux-mêmes. Le schéma N° 9 montre qu'il y a une différence entre les filles et les garçons employés comme domestiques. Le taux de scolarisation des garçons augmente jusqu'à 17 ans, alors que celui des filles-domestiques diminue à partir de 14 ans.

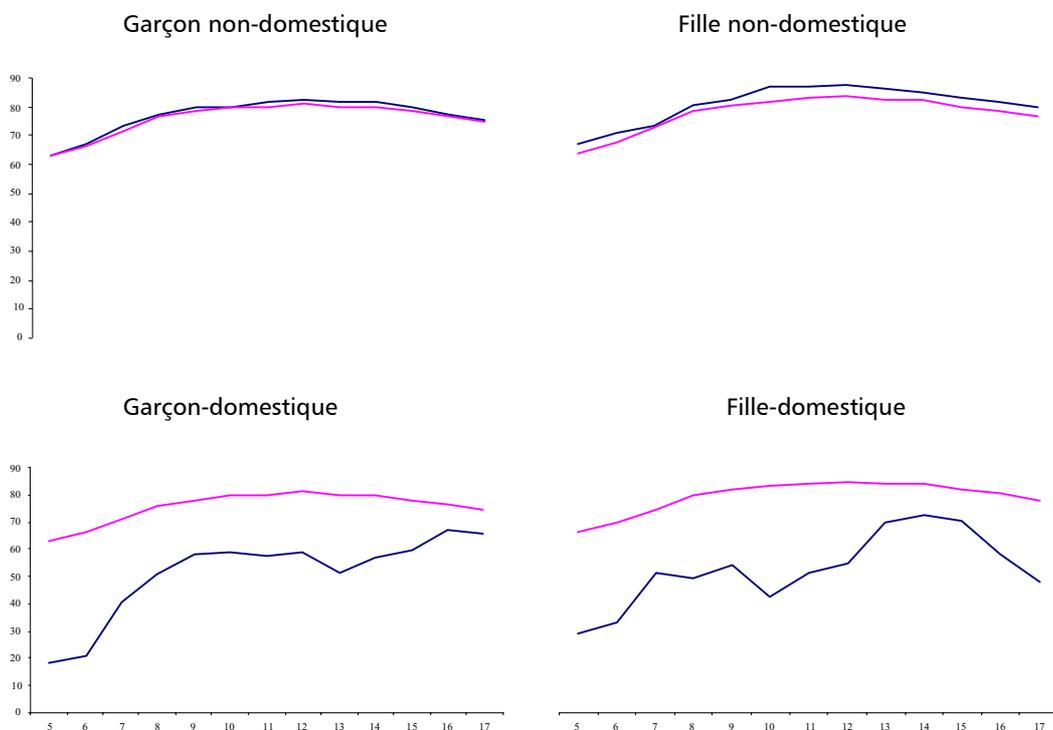


Schéma N° 9: Pourcentage des enfants scolarisés par âge selon le sexe et le statut de domestiques ou non (les courbes en gras représentent le pourcentage d'enfants actuellement scolarisés, les courbes en gris représentant le total des enfants actuellement scolarisés)

Le taux de scolarisation global ne diffère toutefois pas beaucoup entre filles domestiques et garçons domestiques, que ce soit dans les zones urbaines ou rurales.

Il est important aussi de comparer les enfants qui habitent, ou non, avec leur parents et les enfants domestiques. Les enfants domestiques sont par définition moins scolarisés que les autres. Cependant, on trouve aussi « d'autres » enfants n'habitant pas avec leurs parents (c'est-à-dire qui ne sont pas identifiés comme enfants domestiques), qui ont un taux de scolarisation plus élevé que certains enfants vivant avec leurs parents (Tableau N° 11).

Tableau N° 11: Scolarisation selon que l'enfant habite ou non avec ses parents et son statut d'enfant domestique

	N'habitant pas avec les parents			Total
	Enfant non-domestique	Enfant-domestique	Habitant avec les parents	
Jamais scolarisé	10	29	16	16
Pas scolarisé actuellement	4	11	5	6
Scolarisé à un niveau inférieur par rapport à l'âge	25	60	38	38
Scolarisé à un niveau correspondant à son âge	61		41	40
Total	100	100	100	100
N. non pondéré	1 160	862	8 444	10 466

Ce schéma confère une certaine crédibilité aux arguments de certains parents qui disent envoyer leurs enfants dans une autre famille afin de leur assurer une scolarisation. Les enfants non-domestiques qui n'habitent pas avec leurs parents, et qui sont considérés ici comme ayant un meilleur taux de scolarisation que les enfants habitant avec leurs parents, vivent parfois avec un statut de « pensionnaire payant » (voir chapitre 2).

En résumé, la combinaison d'une charge de travail plus importante et d'une moindre scolarisation contribue à donner du groupe des enfants-domestiques l'image d'un groupe vulnérable. Il est difficile, au sein de ce groupe, de déterminer les conséquences de la charge de travail plus élevée des filles sur leur scolarité et leurs perspectives d'avenir, en particulier parce que les filles des villes se concentrent plus sur leur scolarité que les autres catégories d'enfants-domestiques.

## Habillement, heures de travail, santé et lien parental

Si l'on prend en compte d'autres indicateurs des conditions de vie, on note qu'en zone urbaine, les enfants non-domestiques reçoivent des habits neufs plus souvent que les enfants domestiques.

Tableau N° 12: Pourcentage d'enfants ayant reçu de nouveaux vêtements au cours des 3 derniers mois

	Zone urbaine		Zone rurale	
	Non-domestique	Domestique	Non-domestique	Domestique
Garçons	19.0	16.2	12.9	12.3
Filles	19.8	12.7	15.0	16.5

Ce schéma confirme une caractéristique bien connue des enfants domestiques, à savoir que souvent, ces enfants héritent des vêtements des autres enfants du foyer, ou bien reçoivent des vêtements d'occasion de provenances diverses.

Les heures de sommeil par nuit déclarées (Tableau N° 13) ne reflètent pas le fait que les enfants domestiques ont une charge de travail plus lourde que les autres enfants. Cependant, parmi les filles domestiques des zones urbaines, il existe déjà une légère différence par rapport aux autres enfants domestiques et par rapports au non domestiques.

Tableau N° 13: Moyenne d'heures de sommeil par nuit

Tranche d'âge	Zone Urbaine				Zone Rurale			
	Garçons		Filles		Garçons		Filles	
	Non-domestique	Domestique	Non-domestique	Domestique	Non-domestique	Domestique	Non-domestique	Domestique
5-6	10.2	11.1	10.2	9.5	10.6	10.9	10.6	10.3
7-8	9.8	9.6	10.0	9.8	10.4	10.4	10.4	10.4
9-10	9.7	10.4	9.7	9.4	10.1	10.3	10.2	10.4
11-12	9.5	9.5	9.4	9.2	10.1	9.9	10.1	10.4
13-14	9.2	9.4	9.3	9.2	9.9	10.0	10.0	9.5
15-17	9.2	8.9	9.1	8.8	9.7	9.6	9.7	10.0

Il est difficile d'expliquer cette différence du nombre d'heures de sommeil chez les filles domestiques des villes. Il est vrai qu'elles travaillent plus que leurs homologues masculins (dans les villes), mais elles ne travaillent pas beaucoup plus que les filles domestiques des zones rurales. La différence d'heures de sommeil est néanmoins si faible qu'il devient impossible d'en tirer des conclusions sans ambiguïté.

Les données concernant les maladies graves et les blessures au cours de deux dernières semaines ont été recueillies dans le HLCS grâce au questionnaire distribué à chaque foyer. Les données montrent qu'en général, d'après ce qui a été déclaré, les enfants domestiques souffrent à peu près autant de blessures et de maladies graves que les autres enfants. Il est difficile d'évaluer ces données, mais il ne semble pas y avoir de raison évidente pour que ceux qui ont les enfants à charge passent sous silence les maladies ou blessures des enfants-domestiques, puisque les questions faisaient référence à tous les enfants de la maison, quel que soit leur statut.

Qu'en est-il du lien parental? La plupart des enfants qui travaillent comme domestiques ont toujours leurs vrais parents et la majorité d'entre eux restent en contact avec ceux-ci. Il existe une différence importante entre les enfants domestiques des zones rurales et ceux des zones urbaines en ce qui concerne les visites

des parents (évaluées à partir des visites de l'année précédente). Les enfants-domestiques des zones rurales reçoivent moins de visites de leurs parents que ceux des zones urbaines. Parmi les filles (zones rurales et urbaines confondues) environ 40% n'ont pas reçu de visite de leurs parents l'année précédente, tout comme 55% des garçons vivant dans les zones rurales (Tableau N° 14). Les garçons travaillant comme domestiques dans les zones urbaines se distinguent à cet égard: 85% d'entre eux ont reçu une visite de leurs parents l'an dernier.

Tableau N° 14: Contact parental des enfants domestiques (en %)

	Zones urbaines		Zones rurales	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Mère/père toujours vivant(s)	84.2	86.8	72.6	86.6
A reçu des nouvelles des parents l'année précédente (parents toujours vivants)	89.1	82.0	75.9	84.1
Visite des parents biologiques l'année précédente (parents toujours vivants)	84.5	62.9	46.4	60.8
Pourrait retourner chez ses parents (parents toujours vivants)	27.1	32.3	32.4	40.1

L'incapacité des parents à payer le transport peut les empêcher de rendre visite à leurs enfants. De plus, d'après les récits des adultes (recueillis au cours du travail sur le terrain), il existe une autre barrière au lien parental: les parents sont supposés apporter quelque chose de chez eux lorsqu'ils rendent visite à leurs enfants. Ce « quelque chose » se résume, en général, à de la nourriture comme des œufs, des fruits ou autre, et est hérité d'une règle sur les voyages en général: en visite ou en voyage, on apporte quelque chose (plusieurs histoires rapportées plus loin confirment cette habitude). Beaucoup d'adultes actuellement en charge d'enfants domestiques racontent que de nombreux parents, en raison de leur situation économique, ne peuvent pas se permettre d'apporter quelque chose, ce qu'ils conçoivent comme une honte, et préfèrent donc rester chez eux et échanger des nouvelles avec leurs enfants par l'intermédiaire de tierces personnes.

Fait révélateur, d'après les déclarations, 30 à 40%, selon le domicile et le sexe, des enfants domestiques dont les parents sont toujours vivants sont censés retourner chez leurs parents ou susceptibles de le faire (Tableau n°14). Cela peut expliquer que les 60 à 70% restants espèrent rester dans leur foyer actuel, ou dans un autre foyer, jusqu'à ce qu'ils puissent fonder leur propre foyer, ou se marier. Cela peut aussi expliquer que la relation avec les parents biologiques n'est plus considérée comme le lien le plus important de l'enfant. Cependant, on note que les enfants domestiques des zones rurales sont plus souvent susceptibles de retourner chez leurs parents que les enfants des zones urbaines, et cela malgré le fait que les parents leur rendent moins souvent visite qu'à leurs homologues des zones urbaines.

Pour Alexandre (ci-dessus), vivre dans la rue semblait être une solution préférable à un retour auprès de sa précédente famille. Les enfants qui ont fui des situations d'abus ont souvent le même type d'attitude. Les enfants qui sont toujours domestiques, quant à eux, n'expriment que rarement leur désir de retourner chez eux ou de vivre ailleurs: au cours du travail sur le terrain, un seul enfant a exprimé clairement cette préférence. Les autres enfants, même ceux qui connaissaient des situations difficiles, évitaient le sujet, en partie parce que partir n'était pas de l'ordre du possible. Les résultats du HLCS selon lesquels 60 à 70% des enfants ne sont pas censés retourner chez leurs parents peut aussi confirmer cette situation.

Les enfants qui parlent des difficultés rencontrées dans certaines familles insistent en général sur les coups reçus et les punitions diverses. Dans ce contexte, ils entendent aussi par punitions, les réprimandes, l'assignation à des tâches qu'ils ne veulent pas faire ou qu'ils trouvent répugnantes. Mais c'est surtout le sentiment de ne pas faire partie de la communauté affective de la famille qui s'exprime. Cela revient à dire que même si d'autres enfants (biologiques ou vivant simplement avec la famille) peuvent également recevoir des coups comme punition, cette expérience est différente dès lors que l'enfant se sent étranger. Ce « sentiment de ne pas faire partie d'une communauté » est une notion floue dans la mesure où elle est très difficile à saisir par le biais de questions types. Dans bien des cas, il serait préférable de ne leur poser aucune question.

Dans le HLCS, nous avons demandé à des femmes présentées comme ayant la charge d'enfants, quelle punition s'appliquait à chaque enfant. L'analyse des réponses a été faite en fonction de la punition appliquée à chaque sexe et selon que les enfants étaient classés comme domestiques ou non. Les résultats ne montrent que de petites différences, insuffisantes pour être significatives (Schéma N° 10). Les méthodes de punition de la « semaine précédente » illustrent la même tendance (Tableau N° 15).

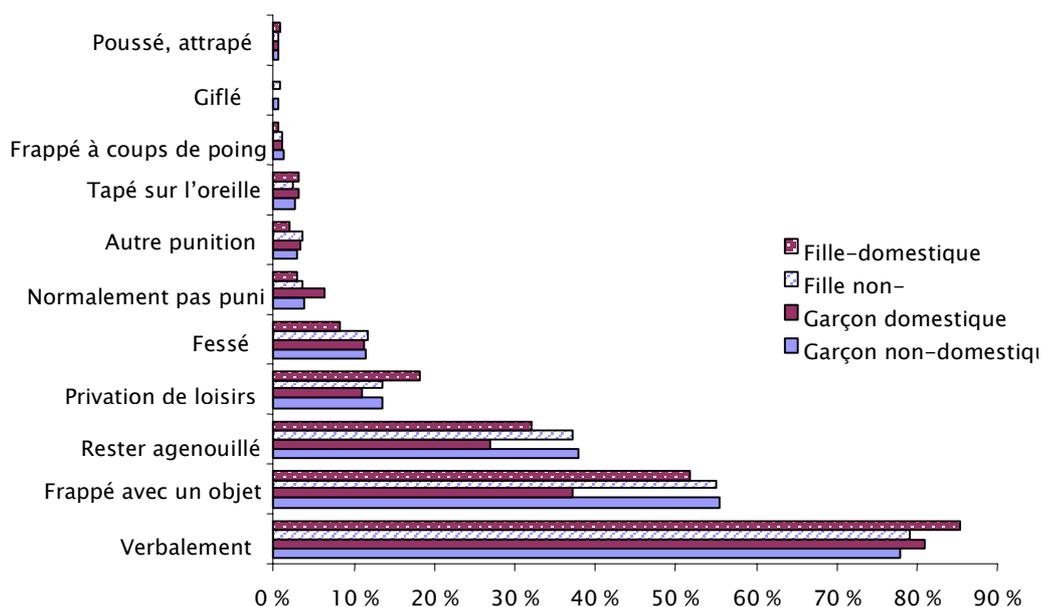


Schéma N° 10: Méthodes de punition des enfants déclarées par sexe et statut d'enfant-domestique ou non.

Tableau N° 15: Pourcentage d'enfants punis la semaine précédente

	Zone urbaine				Zone rurale			
	Garçons		Filles		Garçons		Filles	
	Non-domestique	Domestique	Non-domestique	Domestique	Non-domestique	Domestique	Non-domestique	Domestique
Verbalement réprimandé	83,5	94,5	86,0	91,5	81,0	91,6	83,1	86,6
Privation de loisirs	17,1	30,7	16,4	14,7	12,9	7,3	12,0	10,1
Rester agenouillé	26,6	24,7	28,2	17,7	26,7	15,0	25,6	20,0
Autre punition	4,3	6,2	5,0	3,2	2,1	1,1	2,0	0,3
Fessé	9,4	17,5	8,9	6,9	8,4	3,9	8,4	3,9
Frappé avec un objet	28,4	18,8	25,6	26,6	37,5	27,2	37,7	32,4

Comme on peut le constater d'après les pourcentages attribués à « frappé avec un objet » et « rester agenouillé », les gens ne semblent pas gênés de répondre aux questions sur les punitions en général. Mais il faut souligner qu'il peut être difficile d'obtenir des informations sur les différentes punitions au moyen de questions types, comme celles du HLCS.

Une autre forme du sentiment d'exclusion au sein de la famille, et qui revient de façon récurrente, semble être l'exclusion de la table familiale. Ainsi, les enfants peuvent ne pas prendre leurs repas avec la famille. Parfois ils ne sont pas admis à

table, mais reçoivent une assiette après que les autres membres de la famille ont fini de manger, ou alors ils mangent tout simplement dans une autre pièce. Les enfants qui mentionnent ce type d'exclusion la présentent souvent comme une autre forme de punition.

Le couchage est un sujet proche du précédent. Il existe des différences importantes entre zones rurales et zones urbaines à cet égard (Tableau N° 16: Classement du couchage du meilleur au pire). Dans les zones rurales, un enfant sur deux dort sur une natte, alors que dans les zones urbaines, il est commun de partager un lit. Dans ces mêmes zones urbaines, les enfants non-domestiques ont de tout évidence un meilleur couchage que les enfants-domestiques. Dans les zones rurales cependant, on ne trouve pas de telles différences.

Tableau N° 16: Couchage des enfants

	Zone urbaine		Zone rurale	
	Non domestique	Enfant-domestique	Non domestique	Enfant-domestique
Dans son propre lit	28.9	22.8	10.6	15.9
Partage un lit	46.2	24.8	32.6	24.7
Sur un matelas sans lit	12.1	22.8	4.5	5.2
Lit de camp	0.6	0.8	0.3	0.8
Sur une natte	10.0	18.2	47.0	51.1
Lit de fortune	2.2	10.0	4.7	2.1
Par terre	0.0	0.6	0.3	0.1

De plus, l'origine rurale ou urbaine et le sexe semblent être des facteurs importants dans la description des différences entre enfants-domestiques. Le critère « sexe » sera de nouveau évoqué dans le prochain chapitre.

## Images composites : rationalisation des expériences

Les histoires d'Alexandre et de Fabienne présentées en introduction de ce chapitre sont différentes, et illustrent différents aspects des données présentées. La représentation que se font les enfants de leur situation est une donnée supplémentaire sur la façon dont ils donnent une explication rationnelle de leur vie. Dans cette partie est explorée la rationalisation à laquelle procèdent les enfants domestiques concernant certains aspects de leur vie – telles qu'elles sont apparues au cours de nos discussions avec les intéressés.

## Conditions passées - conditions présentes

En parlant de leur situation actuelle, et des raisons qui ont fait qu'ils grandissent dans une autre maison, les enfants qui travaillent comme domestiques insistent souvent sur les difficultés rencontrées dans leur foyer d'origine. En disant cela, ils laissent entendre que leurs parents ne pouvaient pas s'occuper d'eux, et parfois, ils le disent de façon explicite. Parfois, ils insinuent qu'ils vivent mieux maintenant que s'ils étaient restés chez eux, et dans certains cas, que leur nouvelle famille d'accueil les a « aidés ». La plupart de ces affirmations reflètent une comparaison implicite entre leur condition matérielle dans leur foyer d'origine et celle de leur foyer actuel. De fait, de telles comparaisons se fondent sur des références au « passé », et s'articulent autour d'une perception des conditions « d'avant », ou des maisons « antérieures » comme étant d'une manière ou d'une autre pire que ce qu'ils connaissent aujourd'hui.

L'histoire de Fabienne, au début de ce chapitre, est un cas typique. Elle a expliqué qu'elle avait été élevée dans un autre foyer à cause de l'incapacité de sa mère à s'occuper d'elle. Elle a aussi expliqué qu'un oncle payait les frais de scolarité de sa sœur, puisque sa mère n'en avait pas les moyens. Cela ne signifie pas forcément que sa famille ou d'autres personnes du foyer d'origine ne lui manquent pas. Cela indique plutôt qu'elle attire l'attention sur les aspects positifs de sa situation actuelle. En d'autres termes plus généraux, les enfants qui travaillent comme domestiques, utilisent souvent leurs foyers d'origine, ou leurs foyers antérieurs comme référence pour décrire les conditions dans lesquelles ils vivent actuellement, plutôt que de comparer leur situation à celle des autres enfants de la maison. C'est leur façon de gérer leur expérience. Dans le cas de Fabienne, les autres enfants de la maison partageaient la même situation qu'elle.

Parfois, les enfants complètent leurs récits sur l'incapacité de leur parents à s'occuper d'eux, en énumérant leurs opportunités actuelles, comme l'accès à l'école, ou leur résultats scolaires. Une élève des cours du soir a expliqué qu'elle était première de sa classe l'année précédente. Elle a placé cette remarque alors qu'elle parlait de sa mère qui ne lui rendait jamais visite : « Elle n'est même pas au courant de mes bons résultats scolaires! ».

Les enfants domestiques font souvent la comparaison de leur situation matérielle passée et actuelle en fonction des tâches qui leur incombent dans le foyer actuel. La fille mentionnée ci-dessus, dont la mère ignorait les résultats scolaires, avait été domestique dans une autre maison. Elle explique qu'elle s'en tire bien mieux maintenant, non seulement parce qu'elle réussit bien à l'école, mais aussi parce que ses tâches sont différentes. Auparavant, dit-elle, elle devait laver les murs de la maison chaque jour, alors que maintenant, elle porte de l'eau et accomplit des « tâches ménagères ordinaires ». De même, les enfants expriment souvent leur mécontentement en parlant des tâches qui leur sont ou leur ont été assignées. Le témoignage d'Alexandre à propos des tâches antérieures, puis de sa fuite, illustre cela. Une fois de plus, le mécontentement se trouve dans le passé.

Ainsi, les enfants rationalisent leur situation actuelle en comparant leurs conditions de vie ou leurs tâches passées au présent. Ces comparaisons sont souvent, par nature, négatives, lorsqu'ils expliquent par exemple qu'ils ont été battus, mais qu'ils ne le sont plus; ou bien qu'avant ils avaient des charges de travail démesurées, mais qu'elles sont « acceptables » maintenant. Ou encore que leurs parents avaient des problèmes financiers, mais que leur famille actuelle leur assure l'essentiel. Ils insistent donc sur les aspects négatifs de leur vie quand celle-ci appartient ou est représentée comme appartenant au passé. Ce schéma de comparaison ne signifie pas que les enfants n'évaluent pas leur situation en la comparant à celle des autres enfants du foyer, mais les enfants l'évoquent rarement lorsque cette situation est source de mécontentement dans leur vie actuelle. Quand ils l'expriment, cette comparaison s'applique généralement à la description d'une étape de leur passé. Une fois encore, Alexandre est un cas typique: pour illustrer les épreuves qu'il a du traverser, il fait référence au fait que les autres enfants vivant chez son oncle recevaient des choses nouvelles, alors que lui ne recevait jamais rien. Autrement dit, son oncle ne s'occupait pas de lui. Fait révélateur, Alexandre n'habitait pas chez son oncle mais dans les rues de Port-au-Prince au moment de l'entretien.

### **De vagabond à « sérieux »**

Dans les discussions avec de jeunes garçons travaillant comme domestiques et suivant des cours du soir, l'idée revient souvent que de « vagabonds » sans « discipline » qui ne « faisaient rien » ou « ne faisaient que jouer », ils sont devenus, en quittant leur maison d'origine, des individus plus « capables », sachant lire et écrire. En décrivant leur existence de cette façon, ils donnent une image plus « sérieuse » d'eux-mêmes maintenant. Ce mode d'auto-représentation peut, en grande partie, être imputé à leur passage du stade d'illettrés au stade d'instruits (selon leurs propres mots). De même, les garçons qui allaient à l'école alors qu'ils étaient encore chez eux, évoquent les devoirs et les responsabilités qui leur étaient assignés et l'apprentissage de ce qu'ils perçoivent comme une « vie décente ». Dans ce contexte, une « vie décente » peut être illustrée par l'apprentissage du français (ou de quelques mots de français) qu'ils parlent un peu pendant les entretiens, ou simplement par la prise « d'habitudes citadines » (en référence aux activités quotidiennes de la vie dans une maison en ville, comme faire les lits, mettre la table, etc...). Ils présentent généralement cette nouvelle vie comme contrastant avec leur vie d'avant.

On retrouve ce point de vue lorsque les parents expliquent pourquoi ils ont envoyé leur enfant vivre ailleurs, ou quand ils décrivent les conséquences de ce déménagement sur le comportement de leur enfant. Dans ces cas-là, ils relient d'abord le « vagabondage » au manque de scolarisation d'une part, et au manque de « discipline » d'autre part. Les motivations et les rationalisations des parents

seront évoquées dans une autre partie. Voici deux récits de garçons suivant des cours du soir qui illustrent ce genre d'auto-représentation.

### **Roussy**

Roussy a environ 14 ans et il vient d'un petit village du département du Sud. Il raconte que lorsqu'il était plus jeune et vivait encore avec ses parents, il allait pêcher avec ses amis ou tout seul, sans que ses parents, agriculteurs, ne l'accompagnent ou ne donnent leur accord. Selon ses propres mots, il était un peu « vagabond ».

Il y a deux ans, après que le frère de sa mère ait obtenu l'accord de celle-ci, Roussy a déménagé dans la maison où il vit actuellement, dans un quartier « populaire » (ou pauvre) de la ville. D'après Roussy, ses parents étaient d'accord pour qu'il parte, et ils ont considéré cette « opportunité » comme un moyen de lutter contre son « vagabondage ». Là, il habite avec le couple (son oncle et sa tante) et leur plus jeune fils, qui a 13 ans et qui va à l'école le matin. Roussy raconte que le matin il va souvent pêcher avec son oncle, et l'aide à placer les filets. En plus de cela, il fait la lessive et le ménage à la maison, et rapporte l'eau. Quand sa tante n'est pas là, c'est lui qui fait la cuisine. Le reste de la journée, il fait ses devoirs et regarde la télévision. Il se couche à neuf heures et dort dans un lit métallique au premier étage.

Quand il parle de sa vie passée de « vagabond », Roussy ajoute qu'il a toujours apprécié d'avoir été envoyé en ville, chez son oncle et sa tante. Il dit maintenant: « Je ne suis plus un vagabond, regardez, je sais écrire maintenant ».

Il rêve de devenir prêtre ou policier. Mais le problème avec la police, c'est qu'on peut se faire tuer, c'est pourquoi il préférerait être prêtre.

Fanfan, qui a quitté ses parents à l'âge de 10 ans, allait aussi à l'école avant de déménager. Il définit encore sa vie d'avant comme celle d'un vagabond.

### **Fanfan**

Fanfan fréquente les mêmes cours du soir. Il a 13 ans. Quand on lui demande comment il en est venu à déménager, il raconte que la famille dans laquelle il habite actuellement cherchait un enfant. Quand sa mère a entendu cela, elle a décidé d'envoyer son fils à la ville. En même temps, Fanfan fait des remarques humoristiques sur son comportement avant de partir pour les Cayes, et relie cela à la décision de sa mère: « J'étais un vagabond! J'errais sans but ». Il dit en riant que maintenant il n'a plus de liberté: « Je ne suis plus un vagabond. Je vais à l'école! ».

Fanfan dit qu'avant aussi il allait à l'école (maternelle) mais maintenant, c'est différent. Maintenant, il a des tâches, comme aller chercher de l'eau, balayer la cour et aller au marché. Il explique qu'il accomplit rarement des tâches ménagères « ordinaires », qu'il sait cuisiner, mais qu'en général, ce sont les femmes de la maison qui font à manger. Fanfan dit qu'il passe aussi du temps avec les autres enfants de la famille, et qu'il aime bien jouer au football avec eux et les enfants des rues. Il veut être mécanicien, pour gagner de l'argent et aider ainsi sa famille. Il souligne que sa famille biologique est dans une position difficile. Il rend visite à ses parents une fois par an, pour le Jour de l'An. De temps en temps, ils lui envoient de la nourriture. Fanfan précise que ce n'est pas pour l'aider, mais juste « pour être gentils ».

Parfois, ils lui envoient aussi de l'argent pour que Fanfan s'amuse, mais il le refuse parce qu'il connaît leur situation : « les choses ne vont pas très bien à la maison ».

Lorsqu'on demande à Fanfan ce qu'il en est de ses relations avec les autres membres de la famille, il parle de nouveau de son « vagabondage » : « Je ne suis plus un vagabond, je suis gentil maintenant, ma « tante » n'est jamais en colère après moi et ne me bat jamais ». Il dit la même chose quand on lui demande ce qu'il pense de la vie commune : « C'est bien, parce qu'avant j'étais un vagabond ».

Fanfan explique ce changement par le fait qu'il va à l'école régulièrement d'abord, et ensuite par son mode de vie en général : le fait d'avoir des tâches et de « bien se conduire » comme il le dit. Ce dernier aspect fait référence à l'acquisition, plus informelle, des « manières », et à ce que les garçons appellent « acquérir de nouvelles habitudes », « être bien élevé » et « avoir une vie plus correcte »<sup>24</sup>.

Ces notions, et leur contraire, le « vagabondage », prouvent que les jeunes garçons des villes ont des idéaux. Ils traduisent aussi l'idée que « vivre en ville » signifie en soi certaines capacités. En retour, de tels idéaux forgent l'expérience des enfants en tant que domestiques. Finalement, ces notions peuvent être perçues comme des « stratégies de survie » chez les garçons, c'est-à-dire une façon de justifier et de gérer les changements survenus dans leur vie, et même, dans certains cas, les mesures disciplinaires que les adultes de leur foyer prennent à leur égard.

## Réponses d'enfants

Les rationalisations auxquelles procèdent les enfants sont des façons de répondre aux situations dans lesquelles ils vivent. Lorsqu'ils parlent de leur départ pour un nouveau foyer, les garçons et les filles font allusion aux difficultés sociales et économiques de leurs parents. Pour les jeunes garçons, la rationalité relève de la perception du passage de l'état de « vagabond » à celui « d'individu sérieux ». Les filles, quant à elles, ne font jamais référence au « vagabondage » de la même manière. Cela est en partie lié aux idées traditionnelles concernant l'attitude des filles et des garçons, ou au rôle qu'on attend d'eux. Les rôles attribués en fonction du sexe forgent ainsi la façon dont les activités des enfants sont organisées, et leurs réponses respectives à ces activités. La façon dont les attentes des enfants sont conditionnées en fonction de leur sexe peut indiquer également que les filles ont moins de possibilités de s'opposer à des conditions de vie ou de travail qu'elles

---

<sup>24</sup> Il est intéressant de noter que ce discours sur le « vagabondage » et les idéaux sous-jacents, peuvent se retrouver dans la rhétorique (et la législation) antérieures des dirigeants contre la résistance des fermiers au travail rémunéré dans les plantations et contre la paresse perçue chez les fermiers. Voir Vertus (1993).

trouvent difficiles<sup>25</sup>. Dans ce contexte, il est important de se rappeler que la majorité des enfants-domestiques en Haïti sont des filles, et qu'en moyenne, elles travaillent plus que les garçons.

Les conditions des enfants domestiques diffèrent, ils ont des opportunités différentes et y font face de manières également différentes. Changer de foyer ou chercher un autre lieu de vie constitue une réponse à l'insatisfaction. D'autres ne semblent pas avoir les mêmes opportunités et se soumettent. Le fait d'aller à l'école est très valorisé par les enfants domestiques, non seulement parce qu'ils y acquièrent des compétences, mais aussi parce que l'école est une porte ouverte à la vie active, aux contacts, aux amis. Les enfants qui se voient offrir des conditions qu'ils jugent correctes parlent de leur expérience en conséquence. Dans ces cas, les anciens enfants domestiques qui ont atteint l'âge adulte décrivent leur enfance d'une manière différente, et comparent toujours les opportunités qu'ils avaient à celles qu'ils auraient eues s'ils étaient restés avec leurs parents biologiques.

L'attitude des enfants face aux conditions dans lesquelles ils vivent fait en partie écho aux conditions dans lesquelles ils sont devenus domestiques. C'est un des points importants du chapitre suivant.

---

<sup>25</sup> Cela peut aussi être le point de départ d'une analyse sur l'importante supériorité numérique des garçons parmi les enfants des rues dans les villes (cf UNICEF 1993 :27). Cependant, c'est un sujet vaste et compliqué dans la mesure où la situation subit de constantes transformations qui ne peuvent malheureusement pas faire l'objet d'une étude approfondie dans le cadre de ce rapport.

## **5. Contexte social : foyers, parenté et inégalité sociale**

**Tone Sommerfelt, Jon Pedersen et Anne Hatløy**

Dans ce chapitre, nous analysons le contexte social et économique dans lequel travaillent les enfants domestiques. L'analyse est fondée sur la combinaison de données quantitatives et qualitatives, et se concentre sur l'évaluation et les motivations des familles d'origine et des familles d'accueil. Les caractéristiques concernant le passé des enfants domestiques (leur famille biologique le cas échéant) et la famille dans laquelle ils vivent actuellement seront aussi analysées. Enfin, les relations entre familles d'origine et familles d'accueil seront examinées en termes de parenté et d'inégalité sociale. L'objectif est de mieux comprendre comment se développent des modèles et des variantes dans le recrutement et le travail des enfants, et dans la façon dont ils sont traités.

Nous examinons tout d'abord le recrutement des enfants-domestiques, et « l'accord tacite » entre familles d'origine et familles d'accueil.

### **Recrutement et « accord tacite »**

Les enfants commencent à travailler comme domestiques lorsqu'ils quittent leur foyer d'origine, ce départ pouvant être dû au décès ou au déménagement de leurs parents. Dans ces deux derniers cas, il est inapproprié de parler de « recrutement » des enfants, dans la mesure où il s'agit plutôt d'une évolution des rapports entre l'enfant et les autres membres de la famille vers une relation de domesticité.

Dans les cas où l'enfant change de domicile, ce qui est l'objet central de cette partie, le recrutement comme domestique se fait par contacts informels. Les enfants partent soit parce que leur famille d'origine recherche une famille d'accueil potentielle, soit parce que cette dernière exprime une demande d'enfants directement ou par l'intermédiaire de tiers. C'est souvent la combinaison de ces deux approches qui mène à l'embauche de l'enfant - en quelque sorte la rencontre entre l'offre et la demande.

Les liens de parenté (notamment avec les parrains et marraines et les familles alliées), les liens d'amitié ou tout simplement de vagues connaissances sont utilisés pour trouver un enfant ou pour identifier une famille d'accueil. Les parents qui ne

trouvent pas de famille pouvant accueillir leur enfant, et les familles qui sont en vain à la recherche d'un enfant, s'adressent à la famille, aux amis, aux collègues ou aux connaissances. Ces dernières catégories assurent le rôle d'intermédiaires dans la recherche d'un enfant ou d'un foyer d'accueil lorsque les intéressés n'y parviennent pas eux-mêmes. Dans ce cas, il se peut que l'enfant aille chez des « étrangers » - terme utilisé par les parents pour définir des personnes extérieures à la famille ou d'autres inconnus.

L'accord entre les deux parties et ce qu'il recouvre restent implicite, c'est à dire qu'ils ne donnent pas lieu à une discussion. Comme cela a déjà été mentionné, les parents semblent espérer que l'enfant sera inscrit à l'école – ce qui est un aspect positif - mais n'en discutent pas toujours explicitement avec le(s) nouveau(x) tuteur(s). Cela ne s'applique pas aux cas où l'enfant est pensionnaire, c'est-à-dire envoyé dans une maison pour fréquenter une école en particulier et où les parents dédommagent la famille d'accueil par une contribution financière. Dans ce cas, l'éducation de l'enfant est l'objet même de l'accord. Dans d'autres cas, la famille d'origine stipule que l'enfant doit être scolarisé tout en convenant qu'en dehors des heures de cours, l'enfant devra travailler. Parfois, la famille d'origine sanctionne les nouveaux tuteurs en reprenant l'enfant si la promesse n'a pas été tenue. De tels cas seront aussi évoqués.

La nature de l'accord reflète donc en partie la situation des parents et la façon dont ils envisagent l'avenir de leur enfant avant de s'en séparer. Dans certains cas de crises, lorsque certains parents ont expliqué qu'ils s'étaient séparés de leurs enfants pour des raisons financières, ils ont pu donner l'impression qu'ils n'étaient pas en mesure de formuler des exigences quant au traitement de leur enfant, mais qu'ils se devaient plutôt de ressentir de la gratitude à l'égard des nouveaux tuteurs.

Parfois, ce sont les enfants eux-mêmes qui sont à l'origine de leur départ vers une nouvelle famille en proposant leurs services. Ils sont dans ce cas bien conscients du fait que cela impliquera des travaux domestiques. Il s'agit le plus souvent d'enfants de familles dissolues par suite du décès des parents, ou lorsque d'autres événements rendaient insupportable leur vie au sein de leur famille d'origine. Dans d'autres cas, les enfants ont organisé leur propre départ après avoir déjà connu le travail domestique, cherchant alors un nouvel employeur/nouveau tuteur. Lorsqu'ils sont maltraités ou malheureux de leur sort, ils essaient de l'améliorer en recherchant un autre tuteur.

Voici un exemple de recrutement d'enfant. Ce cas montre non seulement pourquoi l'accord est intervenu, mais aussi comment il a été négocié et organisé.

### **Jonise**

Jonise a 11 ans et la rencontre a eu lieu chez sa grand-mère, Ilophie, chez qui elle vit actuellement. Ilophie et Jonise vivent dans un petit village entre Jacmel et la frontière dominicaine. Jonise est en première année dans une petite école des environs et ses cours l'occupent de sept heures du matin à treize heures.

La mère de Jonise est morte pendant l'été 1999 à l'âge de 34 ans, après une longue maladie. Elle avait cinq enfants, tous de pères différents, et ne connaissait pas l'identité des pères respectifs de ses enfants. Jonise était la troisième, et des cinq enfants deux seulement étaient encore en vie. Ilophie raconte que lorsque sa fille (la mère de Jonise) était encore malade, Jonise a été placée chez Kettline, une nièce de son mari défunt. Kettline n'avait pas d'enfant à elle. Kettline est venue voir Ilophie et lui a demandé si Jonise pouvait venir avec elle à Port-au-Prince et lorsque Ilophie a donné son accord, Kettline est venue au village chercher Jonise.

L'accord verbal entre Ilophie et Kettline prévoyait que Kettline s'engageait à faire baptiser Jonise. Le frère de Kettline devait être le parrain, (Jonise parle de lui en disant « Parrain ») et Kettline la marraine. Kettline et son frère s'engageaient aussi à assurer la scolarité de Jonise.

Le frère de Kettline était chauffeur d'autocar entre Port-au-Prince et Saint Domingue et passait régulièrement par le village. Le contact avec Kettline se faisait essentiellement par son intermédiaire et c'est ainsi que Ilophie avait des nouvelles de Jonise. Mais Ilophie n'a pas pu s'assurer que Jonise allait vraiment à l'école, ni qu'elle avait reçu le baptême et elle n'a jamais pu lui rendre visite. « Je ne connaissais pas leur adresse à Port-au-Prince ».

Ilophie raconte que Kettline n'a jamais tenu sa promesse : Jonise n'est pas allée à l'école et n'a pas été baptisée. Elle souligne que Kettline et son frère ne sont donc pas de « vrais » parrain et marraine pour Jonise. Le fait que Kettline fasse travailler Jonise sans l'envoyer à l'école était toutefois l'aspect le plus grave d'après Ilophie.

Ilophie poursuit son récit et dit qu'elle s'est rendu compte de la véritable situation lors d'une visite de Jonise il y a environ un an. Jonise confirme cette histoire. Elle est timide lors de la première rencontre. Lors du deuxième entretien, elle se détend et raconte que lorsqu'elle était chez Kettline, elle accomplissait différents travaux : elle faisait la lessive, elle allait chercher de l'eau et elle nettoyait la maison. Jonise affirme aussi qu'Ilophie n'a jamais eu l'occasion de lui rendre visite à Port-au-Prince et que Kettline disait toujours à Ilophie que Jonise était une gentille fille et qu'elle allait à l'école. Lors de la visite de Kettline et de Jonise il y a un an, Kettline a dit à Jonise : « Si ta grand-mère te demande si tu vas à l'école, tu lui diras oui ». Et Jonise ajoute : « Elle m'a demandé de mentir ». (*Si grand ou mande si ou ale lekol, dili oui, li di mouin-bay menti*).

Toutefois, Jonise a affirmé à Ilophie qu'elle n'allait pas à l'école et Ilophie l'a donc reprise chez elle et l'a inscrite dans une petite école de la région. Ilophie raconte que juste avant la mort de sa mère, Jonise allait déjà à cette même école.

Jonise avait passé environ deux ans avec Kettline à Port-au-Prince. Kettline habite dans un quartier « populaire » près de la mer. Elle n'a pas vraiment de travail.

Dans le cas de Jonise, les conditions du placement de l'enfant avaient été discutées avec le nouveau tuteur et, la promesse n'ayant pas été tenue, l'enfant est rentrée chez sa grand-mère. Les termes de l'accord ne sont pas toujours précisés par les parents ou les nouveaux tuteurs et ces derniers ne sont pas toujours sanctionnés en cas de promesse non tenue. Dans le cas des enfants de Jean-Luc évoqué

précédemment, celui-ci n'a pas mis de conditions au placement de ses deux filles dans une famille de Port-au-Prince. Jean-Luc explique que si les nouveaux tuteurs en avaient eu les moyens, ils auraient envoyé ses enfants à l'école. Il avait placé ses enfants dans les nouveaux foyers parce qu'il ne pouvait pas faire face à leurs besoins essentiels. La seule « condition » au placement avait été implicite, les enfants devant être nourris et vêtus. Le degré de précision dans les termes du placement des enfants ou au contraire l'absence totale de précision sont donc le reflet de la situation initiale qui contraint les enfants au changement de domicile.

### **Intermédiaires agissant comme recruteurs.**

Au cours du travail effectué à Les Cayes, le personnel des organisations qui proposent des cours du soir pour les enfants ont signalé que certains enfants avaient été recrutés par des intermédiaires. D'après eux, ce genre d'intermédiaire, appelé « Koutye », est un phénomène récent dans le recrutement des enfants mais néanmoins peu fréquent. Le terme *koutye* signifie littéralement « intermédiaire », ou « promoteur ». Cet intermédiaire (et le terme *koutye*) est utilisé pour recruter des domestiques. C'est donc lui à qui l'on s'adresse pour trouver une bonne ou un domestique, c'est-à-dire du personnel rémunéré. C'est une pratique acceptée et organisée bien qu'informelle. Habituellement, les employeurs paient l'intermédiaire lorsqu'il ou elle recrute un domestique (par exemple 10 dollars haïtiens, soit 50 Gourdes), et en plus le domestique verse une partie de son premier salaire au *koutye* (apparemment 10 dollars haïtiens).

Selon le personnel de l'école, il semble que ce type d'intermédiaire soit maintenant impliqué dans le recrutement d'enfants-domestiques. Un *koutye* qui recrute ainsi un enfant-domestique est rémunéré par la famille d'accueil (par exemple 10 dollars haïtiens, soit 50 Gourdes), mais l'enfant ne doit rien verser au *koutye* (contrairement aux adultes), puisque son travail n'est pas rémunéré. Le paiement de l'intermédiaire est dans ce cas effectué par la famille d'accueil seulement. Il y a toujours un intermédiaire dans un recrutement, mais celui-ci peut être un ami ou un parent de la famille d'origine. Le personnel de l'école signale que les *koutyes* sont souvent des femmes.

Toujours selon le personnel de l'école, le « besoin » en intermédiaires pour le recrutement d'enfants domestiques résulte du fait que les familles d'accueil se plaignent souvent « de ne plus trouver de bons enfants ». Les employeurs ou familles d'accueil potentiels utilisent donc leurs services, et paient des intermédiaires pour trouver de « bons enfants bien élevés ». Cela n'est pas forcément lié à une augmentation de la demande d'enfants domestiques prévisible dans l'avenir, comme cela a déjà été évoqué au Chapitre 3. Bien que l'émergence d'intermédiaires soit une forme d'adaptation à cette situation, elle peut ne faire qu'exprimer le souhait des employeurs potentiels de s'assurer du bon comportement des enfants. Ainsi se développe un marché consistant pour les intermédiaires à trouver des enfants « bien élevés » et à en garantir la « qualité ». On ne dis-

pose que de peu d'informations sur la fréquence du passage par un intermédiaire dans les différentes régions de Haïti, et le sujet mérite d'être approfondi: le recrutement d'enfants domestiques par des intermédiaires existe également dans d'autres régions du monde, par exemple en Afrique du Nord (cf. Sommerfelt 2001: 60 ff., également sur les effets de cette pratique).

## **Les foyers d'origine : caractéristiques et motivations**

Dans les chapitres précédents, nous avons abordé les aspects du foyer d'origine des enfants déplacés, les causes et les raisons qui motivent cet envoi. Nous approfondissons ici ces aspects.

Comme nous l'avons vu plus haut, les enfants en domesticité – si nous considérons leur lieu de naissance – se répartissent comme le reste de la population. En effet, la majorité d'entre eux est née dans des foyers situés en zone rurale. On doit aussi rappeler qu'environ deux tiers des enfants vivant dans un foyer sans parents sont en fait nés dans ce foyer. Enfin n'oublions pas que pour beaucoup d'enfants en domesticité, leur foyer actuel est aussi leur foyer d'origine. Par conséquent, la description qui suit des « foyers d'origine » se concentrera sur les cas d'enfants employés comme domestiques suite à un changement survenu dans leur foyer d'origine.

Les raisons avancées par les parents pour justifier ce placement se centrent sur leur situation économique et leur incapacité de subvenir aux besoins de leurs enfants. Elles se focalisent aussi sur leur espoir de voir leurs filles ou leurs garçons bénéficier d'avantages durant leur séjour sous la forme d'une éducation, d'une formation ou de contacts. Avantages qui peuvent s'avérer plus tard bénéfiques pour les enfants comme pour leurs parents. Nombre de parents évoquent plusieurs de ces raisons à la fois.

### **Pauvreté : résoudre des situations difficiles**

Lorsque les parents insistent sur leur incapacité (*pas kapab*) de prendre en charge leurs enfants, c'est leur situation économique qu'ils mettent en avant. La situation de Jean-Luc présentée au chapitre 2, en est un exemple. Celui-ci n'aurait jamais, selon lui, envoyé ses enfants à Port-au-Prince s'il avait été "capable" [d'en assumer la charge]. Les placer dans d'autres familles était pour lui l'unique solution au regard de sa situation difficile, même s'il était par ailleurs conscient qu'une fois placés, ses enfants n'iraient pas à l'école. Au sein de ces nouvelles familles, ils travaillent pour assurer leur propre subsistance. Jean Luc est alors déchargé de ces frais. Les rendements de la pêche insuffisants et son statut de parent unique après

le décès de sa première épouse et le départ de la seconde expliquent son incapacité à pourvoir à leurs besoins.

Si nous nous attardons sur la pauvreté des parents, il nous faut alors décrire les différences de revenus entre les foyers qui ont envoyé leurs enfants dans d'autres maisons et ceux qui ne l'ont pas fait. Soulignons tout d'abord que les premiers ont de plus bas revenus que les seconds. Cette comparaison reste valable dans le cas des foyers qui ont placé des enfants en domesticité quel(s) qu'en soi(en)t le(les) but(s) (Tableau N° 17), et ceux qui ne l'ont pas fait ; mais il nous faut nuancer cette comparaison. En effet, lorsque l'on compare les revenus annuels de ces deux types de foyer, l'écart est plutôt mince (environ 400 gourdes), tandis qu'il se creuse si l'on considère les revenus annuels des foyers par personne, sachant que ce sont les foyers comptant le plus grand nombre de personnes qui placent des enfants.

Soulignons un fait plus essentiel encore : la différence de revenus, entre les foyers qui ont placé leurs enfants pour les faire travailler en domesticité et ceux qui ne les ont pas placés, est importante (Tableau N° 18), que l'on considère les revenus totaux ou les revenus par personne. En effet, le revenu total des personnes ayant donné des enfants représente environ la moitié de celui des autres.

Tableau N° 17: Moyenne et médiane des revenus totaux annuels des foyers ajustés sur leur consommation personnelle, selon que les foyers ont cédé un ou plusieurs enfants *quel(s) qu'en soi(en)t le(s) but(s)* (Gourdes)

	Total		Par personne	
	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne
N'ont pas cédé un/des enfant(s)	10 200	23 000	2 700	6 339
Ont cédé un/des enfant(s)	9 780	22 577	2 263	5 640
Total	10 143	22 932	2 625	6 226

Tableau N° 18: Moyenne et médiane des revenus totaux annuels des foyers ajustés sur leur consommation personnelle, selon que les foyers ont cédé un ou plusieurs enfants à d'(un) autre(s) foyer(s) *pour les (l') y faire travailler en domesticité* (Gourdes)

	Total		Par personne	
	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne
N'ont pas cédé un/des enfant(s)	10 180	22 998	2 643	6 251
Ont cédé un/des enfant(s)	4 600	12 339	1 239	2 325
Total	10 143	22 932	2 625	6 226

Les différences montrent que la décision des parents quant au placement de leurs enfants est liée au fond à leur situation économique<sup>26</sup>. Néanmoins la pauvreté n'explique pas, à elle seule, ce choix. Ainsi, lorsqu'un homme est venu dans le village de Jean Luc et lui a demandé sa fille, la possibilité de placer son enfant s'est offerte au père. La "demande" d'enfants encourage cette pratique du placement. D'autres facteurs influencent aussi la décision des parents concernant leurs enfants.

### **A la recherche de précieuses valeurs**

Les parents ne formulent pas tous aussi clairement que Jean Luc leur incapacité à couvrir les besoins essentiels de leurs enfants. Ils affirment tout bonnement qu'ils n'ont pas envisagé d'envoyer leurs enfants à l'école, et qu'ils espèrent que la famille à laquelle ils les ont confiés le fera pour eux. Dans le cas contraire certains reprennent leurs enfants (cf. le cas de Jonise), tandis que d'autres essaient de trouver de nouvelles familles qui voudront envoyer leurs enfants à l'école.

Ce n'est donc pas seulement une situation économique de crise qui conduit les parents à placer leurs enfants, mais aussi le désir de leur donner une éducation. Le cas qui suit est à ce sujet tout à fait éloquent:

#### **Mme Jeanne**

Mme Jeanne, âgée d'environ 45 ans, est mère de six enfants et vit dans une petite communauté située près de Jacmel. Le père de son enfant aîné est décédé lorsque celui-ci n'avait qu'un an. Ses autres enfants – trois filles et deux garçons – ont un autre père dont Mme Jeanne a divorcé il y a deux mois.

Elle affirme que son ex-mari plaça deux de ses filles dans des familles près de Jacmel, contre sa volonté. Se sentant impuissante face à cela, elle se résigna. Elle ajoute que les familles qui prennent des enfants en domesticité dans ces conditions, se consacrent en général uniquement à leurs propres enfants et ne donnent pas de vêtements décentes aux autres enfants, ni même, bien souvent, de bonnes chaussures.

Mme Jeanne vit avec ses trois plus jeunes enfants, une fille de deux ans et deux fils (la fille aînée étant désormais mariée.) Les deux garçons allaient encore à l'école il y a trois mois mais sont depuis contraints de rester chez eux. En effet l'artisanat et l'agriculture sont les deux sources de revenus de leur mère mais elles demeurent insuffisantes pour permettre aux enfants de poursuivre leur scolarité.

Les deux filles placées à Jacmel ont respectivement 10 et 15 ans. La plus jeune vit chez un parent et va à l'école où elle est actuellement en 3<sup>ème</sup> année. La seconde ne demeure pas chez un parent mais chez un "étranger."

---

<sup>26</sup> Nous reviendrons sur la question de la pauvreté, lorsque nous considérerons plus tard les enfants en domesticité confrontés à l'inégalité, à travers une comparaison des revenus entre les foyers comptant des enfants en domesticité et d'autres ayant placé des enfants dans de nouvelles maisons.

Elle est aujourd'hui en 7<sup>ème</sup> année. Toutes deux effectuent des tâches ménagères dans leur nouveau foyer. Mme Jeanne leur rend visite tous les trois mois et leur apporte à cette occasion des bananes et des œufs.

Mme Jeanne n'aurait pas accepté, selon elle, que ses filles restent dans ces familles si celles-ci les avaient retirées de l'école. Si cela devait se produire un jour, elle placerait alors ses enfants dans d'autres foyers. L'école est, selon elle, très importante et elle avoue être prête à faire des sacrifices pour assumer la scolarité de ses enfants. Elle a déjà mendié dans la rue. Elle préfère en arriver là plutôt que d'avoir des enfants placés dans des familles qui ne les mettent pas à l'école.

Bien qu'elle soit déterminée à leur donner une éducation, Mme Jeanne nous dit être actuellement à la recherche de familles chez lesquelles elle pourrait placer ses deux fils. Elle souligne que ces familles doivent avant tout vouloir aider ses enfants. Après l'école, ses fils pourront faire diverses tâches dans leur nouveau foyer, plus tard apprendre un métier et ainsi aider leur mère.

Que son enfant aille à l'école, qu'il apprenne un métier durant son placement et qu'il puisse alors l'aider sont les espoirs énoncés par Mme Jeanne. Ceux-ci éclairent d'un jour nouveau les arguments avancés par les parents pour justifier le placement de leurs enfants. Leurs explications ne se fondent pas en effet sur une rationalisation élaborée uniquement par rapport à une situation critique. L'argumentation de Mme Jeanne, s'attache ici à souligner combien le placement peut apporter d'avantages aux enfants et à leurs parents. L'éducation scolaire est probablement la valeur la plus précieuse ou le plus important facteur qui amène les parents vers le placement de leurs enfants en domesticité. Si l'on voulait discuter la place importante accordée à la valeur de l'éducation scolaire des enfants, on pourrait même soutenir, qu'à court terme, les parents cherchent à envoyer par tous les moyens possibles leurs enfants à l'école. Nous en avons la preuve lorsque nous examinons les conditions posées par les parents aux personnes prenant désormais en charge leurs enfants. S'ils ne doivent donner qu'une seule condition, celle-ci concerne leur scolarité. (Cf. la partie consacrée au recrutement des enfants.)<sup>27</sup>

L'éducation scolaire n'est pas l'unique valeur recherchée par les parents. Ceux-ci se réfèrent aussi aux chances d'acquérir des savoir-faire comme le commerce ou un métier, de l'expérience (apprendre à vivre en ville et dans une "véritable" maison et à diriger un foyer de ce genre), de se faire des connaissances utiles et d'obtenir un travail rémunéré. L'histoire d'Ilophie, la grand-mère de Jonise, dont le cas a été présenté au début de ce chapitre, en fournit un bon exemple.

---

<sup>27</sup>Durant nos recherches, nous avons rencontré des jeunes placés par leurs parents dans un orphelinat. C'était, selon ces jeunes, une des possibilités envisagées par leurs parents pour qu'ils accèdent à l'éducation.

## **Ilophie**

Ilophie, environ 60 ans, vit dans une petite communauté près de Jacmel. Petite, Ilophie vivait dans une famille à Jacmel. Elle remplissait toutes les tâches de la maison : blanchissage, repassage, nettoyage, port de l'eau, etc. Elle n'a jamais été envoyée à l'école ; ce qui, selon elle, est la pire chose que cette famille lui ait faite.

Après une dispute avec le père de famille, elle quitta le foyer et retourna chez son propre père. Quelques années plus tard, un membre de cette famille qui résidait alors à Port-au-Prince est venu la voir pour la reprendre, en souvenir, selon Ilophie, de tout ce qu'elle avait fait pour lui et sa famille. Ilophie refusa de le suivre, avançant qu'elle n'avait jamais été envoyée à l'école.

Plus tard, elle travailla comme servante à Cayes Jacmel et à Jacmel. Ilophie affirme qu'elle croit aux bienfaits du travail effectué chez les autres et de la scolarisation. Un enfant qui vit dans une autre famille habitant la ville, peut apprendre beaucoup, comme la cuisine sur le feu, au four et de bonnes habitudes. Il peut aussi aller aux cours du soir (*lekol di soir*), et à d'autres cours en fin de matinée. L'important est que l'enfant en apprenne autant que possible. Il doit non seulement bénéficier d'une *éducation* scolaire, mais aussi acquérir des "savoir-faire" (ou une "formation" – *formasion*), qui pourra lui être plus tard profitable. Les possibilités sont meilleures dans une ville comme Port-au-Prince. Là, les gens peuvent tout faire: infirmières, nonnes ou couturières. Port-au-Prince est le lieu où tout est possible. Au village, ce genre de possibilités n'existe pas.

Ilophie fait ici référence aux pratiques et à la formation acquises par les enfants durant leur séjour et à travers leur travail dans une autre famille que leur famille d'origine. Elle associe plus volontiers l'apprentissage informel à la vie urbaine. La même idée transparait dans les propos que tiennent les parents sur les différences de qualité entre les écoles urbaines et les écoles rurales, les premières étant souvent considérées comme meilleures. Cette idée est liée aux relations que peuvent se faire les enfants en vivant en zone urbaine. Les villes et les grandes agglomérations sont considérées comme des lieux où les possibilités de réussite sont plus grandes que les communautés rurales. (Sur ce point, voir aussi UNICEF 1993 : 43)

Les notions des parents du "vagabondage" de leurs fils constituent un autre sujet lié aux notions, toujours des parents, "d'apprentissage informel" et aux effets positifs pouvant résulter du placement de leurs enfants. Les propos des garçons exprimant l'idée que, autrefois vagabonds, ils sont devenus des enfants sérieux après avoir été placés dans de nouvelles maisons, comme nous l'avons dit au chapitre 4, sont corroborés par les récits des parents. En voici un court exemple :

### **Retour d'un vagabond**

Une femme de la Plaine du Nord nous raconte que son fils est "un peu vagabond." Il y a quelques années, elle le plaça dans une famille habitant une ville située près de son village. Malheureusement la famille le renvoya bientôt chez sa mère pour des raisons que celle-ci jugea raisonnables, puisque son séjour n'avait pas amélioré son comportement. La mère leur envoya un

autre fils âgé de 15 ans, qui resta dans ce foyer durant ces quatre dernières années. Selon elle, ce séjour fut important pour son “développement.”

Nous ne sommes pas en train d'affirmer ici que les parents envisagent le placement en domesticité comme un moyen “efficace” de discipliner leurs enfants, mais plutôt que leur choix résulte d'une rationalité complexe.

### **La rationalisation des parents - le sexe des enfants**

En résumé, lorsqu'il s'agit d'apporter une explication au placement de leurs enfants, les parents s'arrêtent sur plusieurs points : leur pauvreté, l'éducation scolaire de leurs enfants et/ou leur apprentissage informel auquel est liée la discipline (et le combat contre le “vagabondage”), les possibilités qu'offrent les villes et les possibilités que le séjour de leurs enfants puisse procurer des avantages à ces derniers comme à eux-mêmes.

Il est pourtant difficile d'employer ici la notion de “motif.” Autrement dit, l'éducation et l'apprentissage de l'enfant ne semblent pas toujours être le moteur des décisions des parents de placer leurs enfants dans d'autres foyers. Une argumentation qui se concentre sur l'éducation et l'apprentissage semble résulter souvent d'une justification *a posteriori*, c'est-à-dire d'une rationalisation forgée après que la décision du placement soit prise, ou qui vient s'ajouter à la solution d'un problème économique plus pressant. Dans ce cas, l'enfant est plutôt envoyé dans une nouvelle famille parce que les parents sont dans “l'incapacité” de subvenir à ses besoins. A cela s'ajoute l'espoir qu'en retour les enfants apprendront quelque chose durant leur séjour, ce que les parents considèrent comme un “effet indirect” positif. Ceci est clair dans le témoignage de Jean-Luc. Parlant de ses filles, il dit qu'elles pourront apprendre les tâches ménagères. Mais ceci peut être aussi le cas chez Ilophie, lorsqu'elle parle de l'expérience que l'on peut acquérir dans un foyer autre que celui de ses parents. L'idée avancée par les parents selon laquelle l'enfant cesse d'être un vagabond s'élabore suivant un même schéma réflexif.

La rationalisation des parents à propos de la décision de placer leurs enfants semble également liée au sexe de l'enfant. A propos de l'apprentissage informel, la majorité des parents souligne que les filles acquièrent des compétences d'ordre ménagères, tandis que les garçons nouent des connaissances qui peuvent leur être profitables plus tard. Concernant l'éducation scolaire, même si les enfants travaillant en domesticité sont en majorité des filles, il est difficile de dire si les parents privilégient les garçons par rapport aux filles.

### **Crise et placement à dessein**

A la mort de ses parents, l'orphelin est pris en charge par d'autres personnes. Les relations qui se nouent alors entre ces personnes et l'enfant peuvent évoluer vers

une relation où celui-ci est considéré comme un domestique. Alexandre, dont l'histoire a été présentée au précédent chapitre, est dans cette situation. Ce cas peut être décrit comme résultant d'une crise, au sens strict du terme. Dans un article où elle compare l'organisation du placement dans l'Ouest de l'Inde et en Afrique de l'Ouest, Esther Goody fait une distinction entre "crisis fostering"<sup>28</sup> et "purposive fostering"<sup>29</sup>. Elle définit le *crisis fostering* comme une opération de sauvetage dans des cas où une famille ou un foyer a été dispersé à la mort ou au divorce des parents<sup>30</sup>, et caractérise le *purposive fostering* comme placement arrangé alors que la famille est intacte [et]... conclu afin de procurer des avantages soit à l'enfant, soit à ses parents, soit aux parents adoptifs ou encore à chacun d'entre eux<sup>31</sup>. Dans les deux cas, les enfants sont élevés par d'autres personnes que celles appartenant à leur famille d'origine qui ne peuvent, pour plusieurs raisons, y parvenir<sup>32</sup>. Esther Goody ajoute par ailleurs que le placement est utilisé comme moyen d'élargir l'éducation de l'enfant, de procurer de la compagnie et de l'aide à des parents et de consolider des liens avec des membres relativement aisés de la famille<sup>33</sup>.

La distinction faite ici entre les deux types de placement peut être éclairante pour plusieurs pratiques haïtiennes. Toutefois, cette distinction est sans conteste floue, et n'est pas toujours constituée de la même façon. Premièrement, le fait que les parents vivent séparément ne doit pas être considéré comme exceptionnel dans une situation ordinaire du couple parental. Ceci s'explique entre autre par la polygynie haïtienne ou *placement*. Cette pratique caractérise la possibilité pour un homme d'épouser une (ou plusieurs) femme(s), alors appelée(s) la (les) *placée(s)*, en plus de la femme qu'il a légalement épousée à l'église. Ces co-épouses s'installent dans différents foyers et le mari se déplace de l'un à l'autre. Le fait qu'un homme et une femme n'habitent pas officiellement ensemble (ou ne sont pas enregistrés comme tel) ne signifie pas nécessairement qu'ils ne sont plus mari et femme. D'autre part, les unions sont souvent rompues.

En outre, la crise comme cause de placement des enfants dans un autre foyer n'est pas nécessairement liée à la vie en couple des parents. Beaucoup de couples

---

<sup>28</sup> Placement en situation de crise

<sup>29</sup> Placement délibéré ou à dessein

<sup>30</sup> Notre traduction. Texte original : "cases where the family or orientation has been scattered by death or divorce of the parents" (1975:137)

<sup>31</sup> Notre traduction. Texte original : "arranged while the family is intact, [and]...is entered into with the intention of securing some benefit to the child, his parents, the foster parents, or perhaps to all" (1975:137).

<sup>32</sup> Notre traduction. Texte original "cannot, for some reason, manage" (1975:137)

<sup>33</sup> Notre traduction. Texte original : "fostering is used as a means of widening the education of a child, of providing relatives with companionship and assistance, and of strengthening ties with kin who are relatively well-off" (1975:137-138).

mariés et de couples vivant simplement ensemble décrivent toujours le placement comme résultant d'une crise. Cependant, si les parents dépeignent le placement de leurs enfants comme le résultat d'une crise ou de difficultés à surmonter, ceci n'est pas non plus lié au passé conjugal des parents ni au fait que les deux parents soient toujours vivants ou non.

Que les enfants soient souvent envoyés chez des "étrangers" quand leurs parents décèdent ou ne peuvent plus les prendre en charge, signifie qu'ils n'ont plus de famille présente ou que celle-ci est incapable de se substituer à leurs parents. Ce peut être l'expression de la restructuration de la famille haïtienne et de la parcellisation des institutions du *lakou* (ensemble de foyers regroupés autour d'une cour et dont les membres sont parents, par filiation ou alliance.) Sur ce sujet, beaucoup a déjà été dit (Bastien 1985 [1951] : 177 f. ; Tremblay 1995 : 72.) Il faut néanmoins rappeler que bon nombre d'enfants vivent chez des parents proches. Ceci ne doit pas toutefois contredire le fait qu'en temps de crise économique, les relations familiales deviennent tendues.

Comme nous l'avons montré plus haut, les types de placement "en situation de crise" et "à dessein" sont intimement liés. Ne pouvoir payer les frais de scolarité des enfants est vécu comme une situation précaire à résoudre. Tout en essayant de surmonter une situation difficile, les parents tentent d'améliorer les perspectives d'avenir de leurs enfants. Leur décision est ainsi influencée à la fois par des facteurs qui contraignent et par des facteurs qui motivent les parents à placer leurs enfants dans de nouveaux foyers.

### **Ignorance ou chance de progression ? L'investissement des parents dans leurs enfants**

Les parents *souhaitent* que leurs enfants soient envoyés à l'école durant leur placement et que ce séjour puisse être profitable à ces derniers comme à eux-mêmes. Ce double espoir n'exprime pas une forme de naïveté ou d'ignorance. C'est une autre façon de dire que le placement de l'enfant est l'une des solutions pouvant résoudre une situation difficile. Cela n'empêche pas à ceux qui ont actuellement la charge des enfants de tirer avantage de l'espoir des parents.

Les espoirs des parents se fondent aussi sur l'idée que les *chances* de réussite des enfants sont meilleures s'ils sont placés soit simplement dans une nouvelle maison, soit dans un nouveau foyer situé en ville. Cette idée est exprimée par la façon d'indiquer que, peut-être, *un* des nombreux enfants sera béni ou chanceux. Tel est l'avis donné par Mme Jeanne plus haut. Si un enfant peut réussir ou obtenir un travail mieux payé que celui qu'il aurait pu avoir dans sa communauté d'origine, il pourra alors aider les membres de sa famille et donc améliorer leur situation.

Lorsque les parents placent plusieurs de leurs enfants, et souvent dans différents foyers, ceci peut s'interpréter comme une forme de "dispersion des risques." Selon nos données, environ la moitié (57 %) des mères qui affirment avoir des

enfants placés dans de nouveaux foyers pour travailler en domesticité, ont placé plus d'un enfant. La proportion de femmes ayant placé plus d'un enfant quel que soit le but du placement est quasiment identique (52 %.)

En ce sens, les parents envoient leurs enfants dans l'espoir qu'un jour ceux-ci deviendront des gens aisées, et donc dans le but d'assurer leur propre avenir. L'idée selon laquelle les enfants sont une source de richesse, ou plutôt de bien-être, se manifeste dans les propos suivants : "Les petits, c'est la richesse des malheureux" (*pitit se richès malere.*) Des parents vivant en zone rurale qui tiennent à envoyer leurs enfants à l'école, quitte à payer si nécessaire une famille pour les loger (ils sont en pension payée cf. chapitre 2), nous racontent qu'il était auparavant avantageux d'avoir beaucoup d'enfants. Aujourd'hui, par contre, eu égard aux frais de scolarité, une famille nombreuse est aussi un fardeau.

Néanmoins, l'idée perdure selon laquelle l'enfant constitue un soutien (aussi pour quand les parents seront âgés). En effet, dans une situation où les terres cultivables abondent, un nombre conséquent d'enfants serait le bien venu pour combler la demande de travail. D'un autre côté, quand les foyers sont confrontés à une pénurie de terres ou quand les terres n'ont pas un rendement suffisant, comme c'est actuellement le cas en Haïti, moins d'enfants et un investissement plus grand dans chacun d'entre eux, à travers un enseignement qui se veut autre qu'agricole, est mieux indiqué. La dernière interprétation des parents haïtiens concernant leurs enfants semble être confirmée par la baisse du niveau de fertilité (cf. chapitre 3.) Les enfants demeurent donc un soutien pour leurs parents, mais pas forcément en raison de leur grand nombre. Et pourtant, les décisions des parents concernant leurs enfants demeurent influencées par leur espoir d'être aidé plus tard.<sup>34</sup>

## **Foyers comprenant des enfants en domesticité : caractéristiques et motivations**

Rappelons que l'Aire Métropolitaine (Port-au-Prince et ses environs) représente, en vertu de sa population élevée, une importante part des enfants en domesticité. Néanmoins, en général, les enfants en domesticité sont plus nombreux en zones rurales qu'en zones urbaines (73 %.)

Nous décrivons ci-dessous les caractéristiques des foyers où se trouvent les enfants travaillant en domesticité. Le rôle des enfants dans l'économie du foyer, le niveau des revenus et la situation éducative des foyers comprenant des enfants en domesticité sont également évalués. Nous commençons par décrire les différentes rationalités forgées par les personnes employant des enfants comme domestiques.

---

<sup>34</sup> Becker (1991: 135)

## **"Un Besoin" ou "une Aide?"**

Les personnes qui souhaitent s'attacher les services d'enfants invoquent souvent, auprès des parents de ces derniers, leur "besoin" d'enfants qui est en général – tel est ce qui ressort des conversations que nous avons eues avec eux – un besoin d'aide pour effectuer les tâches ménagères. Dans certains cas, ce besoin de main-d'œuvre clairement énoncé semble être l'unique raison motivant le choix de prendre un enfant. Il peut alors arriver que l'enfant, pour quelque raison que ce soit, ne puisse combler ce besoin. L'enfant est alors renvoyé à sa famille d'origine. Nous avons rencontré plusieurs cas de ce genre au cours de notre travail de terrain, tel que le renvoi d'une jeune fille parce qu'elle avait un pied malade. Le personnel médical ne pouvant rien faire pour elle, elle était incapable d'exécuter les tâches pour lesquelles elle avait été engagée. Un cas identique de renvoi, celui de la "jeune fille adventiste", est présenté plus loin.

Une référence explicite au travail des enfants n'est pas nécessairement signe de mauvais traitement, car tout enfant a des tâches à accomplir. Mais dans les cas où les adultes prétendent avoir besoin d'enfants parce qu'ils ne peuvent se permettre d'engager des domestiques (adultes), ils offrent souvent aux enfants certains avantages comme l'éducation. D'autres motifs interviennent dont le plus répandu est le besoin de compagnie, présent surtout chez les personnes âgées (voir ci-dessous.)

Les nouveaux tuteurs se réclament d'être une "aide" pour l'enfant et les parents. Quand ils ne procurent aux enfants que la nourriture et un endroit où loger en échange de leurs services, la seule "aide" pour les parents est alors de ne pas avoir à nourrir leurs enfants. Néanmoins, dans d'autre cas, et surtout en situation de crise, il se trouve réellement des adultes qui viennent en aide. Cependant, plusieurs de ces enfants ne sont pas classés (selon les conventions internationales) comme enfants travaillant en domesticité, puisqu'ils vont à l'école à plein temps et considèrent leur changement de foyer comme un rattachement à une nouvelle "maison."

Le cas suivant est l'exemple d'un raisonnement composite concernant le placement de l'enfant et la domesticité où plusieurs facteurs sont impliqués du point de vue de celui qui reçoit l'enfant. Il concerne Rosefa, la personne qui prend actuellement Fabienne en charge, dont l'histoire a été présentée dans un précédent chapitre.

### **Rosefa**

Rosefa, environ 55 ans, occupe, avec trois enfants qui ne sont pas les siens, deux petites pièces d'une maison située aux Cayes. Elle n'a qu'un enfant, un fils qui a vécu en Amérique ces vingt dernières années.

Rosefa et les enfants vivent bien mais modestement des loyers qu'elle perçoit chez les habitants d'une maison voisine et de la vente de bananes et de noix de coco qu'elle cultive dans son jardin. Ce sont là ses uniques sources de revenus, nous dit-elle, en soulignant que son fils ne lui a jamais rien fait parvenir.

Rosefa a eu, jusqu'à ce jour, dix enfants qui sont restés chez elle. Trois d'entre eux ont été renvoyés dans leur famille d'origine, nous explique Rosefa. Ils se comportaient mal et étaient mal élevés. Ils suivaient les bandes Rara dans la rue et allaient au carnaval, ce que Rosefa réprovoque. Elle a donc contacté les parents quelque temps après l'arrivée des enfants, leur a préparé un sac avec des affaires et les a renvoyés. Sept enfants sont restés longtemps chez elle dont les trois qui y sont actuellement.

Rosefa dit qu'en règle générale c'est elle qui a demandé les enfants et non les parents qui les lui ont proposés. La seule exception fut un enfant de 16 ans qui est resté avec elle ces cinq dernières années. Ses parents étaient dans une situation difficile et avaient entendu dire, des autres jeunes filles ayant vécu chez Rosefa, qu'elle était "quelqu'un de bien." Les parents de l'adolescent ont alors contacté Rosefa afin de lui demander si elle avait besoin d'un garçon pour l'aider à la maison.

Au départ, Rosefa a commencé à chercher des enfants car elle avait besoin de filles pour les tâches ménagères et de garçons pour travailler dans le jardin et vendre au marché les produits récoltés. Elle a donc eu des filles et des garçons chacun se voyant attribuer des tâches respectives selon le sexe. Elle les a par ailleurs tous envoyés à l'école.

Rosefa ajoute qu'elle envoie de temps à autre quelque chose à la famille de Fabienne, car la mère de celle-ci est sourde, malade et a des problèmes.

Selon Rosefa beaucoup d'adultes maltraitent les enfants. Quant à elle, elle tient à ce qu'ils aillent à l'école et : "vous savez, dit-elle, ce sont des enfants, pas des animaux."

Si vous les faites travailler sans rien leur donner en retour, ils ne seront pas satisfaits. Rosefa ajoute alors qu'ils pleureraient, s'ils n'étaient pas envoyés à l'école. Quelques-uns des enfants qui sont restés chez elle ont été renvoyés de l'école, Rosefa n'ayant pas réglé les frais scolaires dans les délais, criant qu'ils avaient été "vendus sans rien."

Andresia, la plus jeune fille qui vit avec Rosefa a aujourd'hui 11 ans. Elle avait environ six ans, quand elle arriva chez Rosefa. Rosefa estima son âge car l'enfant n'avait pas de certificat de naissance. Or, ayant besoin de "papiers" pour l'inscrire à l'école, Rosefa lui trouva un parrain et une marraine, la fit baptiser et obtint alors les papiers nécessaires pour l'inscription. Andresia va aujourd'hui aux cours du soir et exécute ses devoirs de ménagères le matin. A son arrivée, explique Rosefa, lorsque Andresia était jeune, c'était à Rosefa et Fabienne de prendre soin de l'enfant, non l'inverse, étant donné que celle-ci était trop jeune pour faire quoi que ce soit. Pour cette raison Rosefa affirme qu'elle ne prendra plus de trop jeunes enfants parcequ'elle est trop âgée pour les élever et prendre soin d'eux. Elle est trop âgée pour en avoir.

Rosefa nous raconte que son fils désapprouve souvent le fait qu'elle prenne des enfants les uns après les autres, notant que ce n'est pas de cette façon qu'elle parviendra à subvenir à leurs besoins. Ceci prouve, selon Rosefa, qu'il ne comprend ni sa situation, ni les besoins de la maison. Elle ajoute alors : "Est-ce qu'il veut que je reste assise ici toute seule ?"

Rosefa poursuit en évoquant avec affection la jeune fille qui était restée avec elle. Elle était arrivée à l'âge de 16 ans et est maintenant une femme adulte. Elle travaille à Port-au-Prince, après avoir suivi le même cursus scolaire que Fabienne. Elle s'est bien débrouillée, nous dit Rosefa, car elle tra-

vaille comme servante pour des nonnes et gagne 150 dollars haïtiens par mois. Elle habite au couvent et n'a aucun frais pour son logement. Elle ne dépense pas son argent, dit Rosefa, mais envoie son salaire à ses parents qui habitent la campagne.

Dans le cas de Rosefa, les motifs poussant à prendre des enfants en domesticité sont complexes. Elle souligne son besoin d'aide mais offre néanmoins aux enfants des avantages. Elle indique aussi que les enfants lui procurent de la compagnie et qu'elle aide leurs parents en les prenant en charge.

Manifestement "l'aide" apportée aux parents des enfants dont se réclament les tuteurs est l'expression d'une relation asymétrique. Les parents restent socialement redevables envers les tuteurs des enfants, tandis que les tuteurs s'apparentent à des patrons dans leurs relations avec les parents. À bien des égards, les relations entre les familles d'origine et les tuteurs peuvent être considérées comme des relations patron-client. Ceux qui prennent désormais en charge les enfants sont alors les patrons, non parce qu'ils sont une source de richesses supérieures, mais parce que "les valeurs prévalant dans les choix des patrons se retrouvent dans ... [la] relation" avec leurs clients<sup>35</sup>. Ces valeurs, contrôlées par les tuteurs, sont le travail et les dépenses pour l'entretien des enfants.

Ci-dessous nous allons analyser le "besoin" de main-d'œuvre d'enfants domestiques tel qu'il est perçu par les foyers, et en considérant le rôle des enfants dans l'économie de leur nouveau foyer. Nous nous intéressons par ailleurs aux revenus et au niveau d'éducation des foyers ayant des enfants en domesticité.

### **Revenus, niveau d'éducation et place de l'enfant dans l'économie du foyer**

Que l'enfant travaille est une donnée constitutive de la définition de l'enfant travaillant en domesticité. Cependant, le rôle des enfants travaillant en domesticité n'est pas donné par la définition. Nous allons y venir. Le rôle de l'enfant dans l'économie du foyer est utilisé comme voie d'entrée pour comprendre la rationalité des foyers qui prennent des enfants domestiques sous l'angle de la nature de leur "besoin de main-d'œuvre"

On peut formuler deux hypothèses sur le rôle des enfants dans l'économie du foyer. Tout d'abord, les enfants peuvent être pris afin de combler un besoin de main-d'œuvre dans les foyers d'accueil. Ou que les enfants sont recrutés afin de remplacer la capacité de travail des enfants naturels du foyer qui, eux, vont à l'école. La seconde hypothèse est en fait une variante de la première.

---

<sup>35</sup> Notre traduction. Texte original: "values of the patron's choosing are circulated in ... [the] relationship (Paine 1971 : 15).

- "L'hypothèse du besoin de main-d'œuvre" : les enfants sont recrutés parce qu'il y a un besoin de main-d'œuvre. Tous les enfants apportent leur contribution en accomplissant le même type de tâches. Pour que l'hypothèse soit validée les foyers avec ou sans enfants domestiques, devraient être égaux en taille, et, soit tous les enfants iront à l'école ou y sont allés lorsqu'ils ont atteint l'âge nécessaire, soit aucun d'entre eux (quelles que soient leurs origines) n'ira à l'école ou y est allé.
- "L'hypothèse du remplacement" : il y a un besoin de main-d'œuvre, mais ce besoin résulte de la volonté des parents de placer leurs propres enfants à l'école. Les enfants domestiques les remplacent donc dans l'exécution des tâches ménagères. Ceci implique qu'il y ait des distinctions internes entre les différents enfants dans le foyer, et sera démontré empiriquement à travers les cas où les foyers qui comptent des enfants en domesticité sont plus grands que ceux qui n'en ont pas, et lorsque seulement quelques-uns de ces enfants sont envoyés à l'école (les enfants naturels.)

Afin de mesurer l'importance de l'éducation pour les membres du foyer, des revenus et de la charge de travail à l'intérieur du foyer dans le fait de prendre des enfants en domesticité, nous allons utiliser une régression de Poisson. Celle-ci est habituellement employée lorsque la variable dépendante peut être regardée comme le résultat d'un comptage. C'est en partie parce qu'une régression linéaire ordinaire devrait donner des prédictions de valeurs négatives, ce qui dans notre cas pourrait être interpréter comme des prédictions de nombres négatifs d'enfants domestiques.

La régression (Tableau N° 19) montre que le nombre d'enfants dans le foyer d'accueil, à l'exception des enfants en domesticité, a un effet négatif sur le nombre d'enfants domestiques dans tous les cas, à l'exception de celui où les enfants âgés de 11 à 17 ans ne sont pas inscrits à l'école (ces derniers sont très peu nombreux.) Il se peut donc que d'autres enfants travaillent à la place d'enfants domestiques. Autrement dit, quand un foyer comprend beaucoup d'enfants, il n'y a pas besoin de prendre un enfant supplémentaire pour travailler. Toutefois le ratio de dépendance d'un foyer, c'est-à-dire le nombre de personnes âgées de moins de 15 ans et de plus de 64 ans rapporté au nombre de personnes de 15 à 64 ans, augmente le nombre d'enfants domestiques. Donc, plus la charge de travail d'un foyer est élevée, plus on y trouve d'enfants en domesticité. Les foyers prennent alors des enfants domestiques parce qu'ils ont plus de travail, mais s'il peut être effectué par leurs enfants, ils auront un moindre besoin ou pas besoin d'enfants domestiques.

Les revenus des foyers augmentent aussi la propension à employer des enfants domestiques. La forme logarithmique des revenus utilisée dans la régression signifie que les effets des revenus s'affaiblissent quand il s'agit de hauts revenus. Autrement dit, la différence de propension à employer des enfants domestiques en-

tre un foyer à faibles revenus et un foyer à revenus moyens est plus grande qu'entre un foyer à revenus moyens et un foyer à revenus élevés.

Tableau N° 19: Régression de Poisson du nombre total d'enfants travaillant en domesticité dans un foyer. Nombre d'observations 7183, quarré de wald chi 279 (p=0.000).

Variable	Coefficient	Robust erreur type	z	Probabilité
Nombre d'enfants âgés de 5 à10 ans, non pris en domesticité	-0.4070	0.1708	-2.38	0.02
Nombre d'enfants âgés de 5 à10 ans, pris	-0.3239	0.0649	-4.99	0.00
Nombre d'enfants âgés de 11 à17 ans, non pris	-0.1457	0.1545	-0.94	0.35
Nombre d'enfants âgés de 11 à17 ans, pris	-0.2204	0.0590	-3.74	0.00
Logarithme du revenu total	0.1653	0.0475	3.48	0.00
Ratio dépendant (non âgés 15-64/ages 15-64)	2.1599	0.1545	13.98	0.00
Education de la personne âgée de 18+ ayant niveau d'éducation leplus élevé (Catégorie de référence: pas d'éducation)				
Primaire 1-6	0.3256	0.1351	2.41	0.02
Primaire 7-9	0.4891	0.1707	2.87	0.00
Au-delà du Primaire	0.3649	0.1630	2.24	0.03
Constante	-4.6440	0.4398	-10.56	0.00

L'éducation des membres du foyer a été codifiée avec pour référence le plus haut niveau d'éducation auquel est parvenue une personne du foyer âgée de 18 ans ou plus. Parce qu'il s'agit d'une variable discrète, elle a été codée de telle sorte que le coefficient fasse référence à une éducation relative face à une absence d'éducation. La régression montre alors que le fait d'avoir une quelconque éducation parmi les adultes du foyer, opposé à celui de ne pas en avoir, augmente l'emploi d'enfants domestiques.

La régression semble valider davantage la 1ère hypothèse, "le besoin de main-d'œuvre", que la seconde, "le remplacement", dans la mesure où le fait d'avoir ses propres enfants fait diminuer la tendance à prendre des enfants en domesticité. Donc, la majorité des enfants domestiques ne travaillent pas afin que les autres enfants acquièrent une éducation, mais tous les enfants travaillent afin de combler le besoin de main-d'œuvre du foyer.

## Procurer des avantages

Comme nous l'avons déjà dit, même les adultes qui affirment avoir besoin d'enfants parce qu'ils n'ont pas les moyens d'avoir des domestiques payés, leur offrent parfois des avantages comme la scolarité. On peut se demander pourquoi ils le font. Cette interrogation, bien sûr, entre au cœur de la nature même des rela-

tions sociales entre les enfants et les personnes qui en ont actuellement la charge. Rosefa a manifestement développé des liens étroits avec les enfants qui sont restés longtemps avec elle. Rosefa s'inclinait parfois devant les réclamations de certains d'entre eux, lorsque se sentant injustement traités ou négligés, ils manifestaient clairement leur mécontentement. En outre, quand il s'agit de domestiques payés, la proximité émotionnelle est négociée ou négociable.<sup>36</sup> En ce qui nous concerne, lorsque la relation n'est pas définie comme une relation employé-employeur, mais plutôt une forme de cohabitation – en particulier lorsque "l'employeur" assume un rôle de parents, il n'est pas étonnant alors de voir celui-ci couvrir davantage que les besoins essentiels des enfants (logement et nourriture), ni que se nouent parfois entre eux des liens solides. De plus, lorsque le besoin de compagnie est une des raisons qui motive l'acquisition de nouveaux enfants, comme chez beaucoup de personnes âgées, les relations sont définies dès le départ autrement que strictement économiques ou seulement en fonction du travail. En ce qui concerne Rosefa, on peut soupçonner qu'elle estime que l'envoi des enfants à l'école est un prix honnête à payer pour ne pas être exposée à leurs plaintes incessantes et pour ne pas être constamment tracassée. Les relations sociales entre enfants et adultes responsables sont complexes.

Lorsque les tuteurs procurent aux enfants plus qu'un toit et de la nourriture, ils le font parfois en vue de leur propre futur. En aidant les enfants ou en leur assurant leur avenir en les scolarisant, les tuteurs, tout comme les parents, attendent être un jour payés en retour. Les tuteurs qui ont insisté pour envoyer les enfants à l'école, expriment souvent ce point de vue. Une femme âgée de Les Cayes l'a formulé en ces termes : "Nous devons aider les enfants, parce qu'un jour nous pourrions avoir nous-mêmes besoin de quelque chose."

Si nous regardons les considérations économiques de ceux qui ont en charge les enfants, les raisons pour prendre un enfant en domesticité et payer sa scolarité plutôt que d'employer un domestique, sont claires. Bien que les salaires des employés en domesticité varient beaucoup, on peut estimer qu'ils se situent entre 80 et 300 dollars haïtiens par mois (de 400 à 1500 Gourdes.) Par exemple la fille, qui habita avec Mme Rosefa, gagne 150 dollars haïtiens (750 Gourdes) par mois au couvent où elle est employée comme servante mais reçoit en plus logement et nourriture. Prenons pour exemple Rosefa qui affirme ne pas avoir les moyens de financer une aide domestique. Les deux plus jeunes garçons, qui restent chez elle, vont aux cours du soir. La cotisation mensuelle lui coûte 6 dollars (30 Gourdes) haïtiens par enfant. Les cours du soir sont moins onéreux que les cours du matin. Si Rosefa les avait envoyés à l'école le matin, elle aurait dû payer 20 dollars haïtiens (100 Gourdes) par mois pour les deux enfants. Fabienne est allée aux cours du soir jusqu'à sa sixième année, mais à l'école le matin les trois dernières années.

---

<sup>36</sup> Pour une étude approfondie des interactions entre servants (adultes rémunérés) et employeurs et des aspects dynamiques des structures de domination enveloppant les relations domestiques - employeurs, voir l'étude de Hansen sur la Zambie (1989.)

Donc avec trois enfants à son service qui vont à l'école, Rosefa paie, actuellement, 32 dollars haïtiens (160 Gourdes) de cotisation mensuelle. Ceci est nettement inférieur à ce qu'elle aurait dû déboursier pour employer un domestique adulte.

Nombre de foyers emploient à la fois des adultes rémunérés et des enfants pour accomplir les tâches domestiques. Ceci s'explique en partie si l'on examine les considérations économiques décrites plus haut et les tâches différentes que remplissent d'ordinaire les adultes et les enfants domestiques. Premièrement, le service de l'adulte domestique est considéré comme plus coûteux. Deuxièmement, le travail dans le foyer est réparti selon l'âge des domestiques. Les domestiques adultes se voient souvent assigner les tâches ménagères les plus difficiles, comme préparer les repas quotidiens que les enfants sont incapables de cuisiner aussi bien. Souvent les adultes effectuent aussi les tâches les plus lourdes dans la maison. En outre les femmes domestiques rémunérées sont responsables de l'organisation quotidienne du foyer, tandis que les enfants les aident pendant qu'elles s'acquittent de cette responsabilité. Du point de vue des employeurs potentiels, il n'y a aucune raison économique de payer un domestique adulte pour accomplir des corvées ménagères facilement exécutées par un enfant. Laver le sol, apporter l'eau et nettoyer sont souvent des tâches assignées aux enfants. Rosefa exprimait ceci clairement lorsqu'elle disait qu'elle ne pouvait pas donner à Fabienne des tâches d'enfant maintenant que celle-ci était adulte.

### **Discipliner les enfants en domesticité et leur imposer des limites**

Tout comme il est répandu de penser que les enfants en domesticité doivent bénéficier de certains avantages, il est aussi courant de penser qu'ils doivent être disciplinés et remis à leur place.

Ce qui caractérise le comportement de chaque enfant, ses prétendus traits de caractère et l'attitude qu'on préfère chez lui, ressort du discours des adultes chez qui résident des enfants en domesticité. C'est ce que nous fait comprendre Rosefa lorsqu'elle parle des enfants qu'elle a du renvoyer – ils étaient “mal élevés.” Courir les rues, par exemple, est parfois considéré comme le signe que l'enfant n'est pas contrôlable, qu'il est facilement influençable par les autres enfants de la rue et qu'il est une personne de peu de confiance. Les adultes de Port-au-Prince déclarent qu'ils ne voulaient pas de “restaveks” dans leur maison, parce qu'ils “volent.” D'où la plainte récurrente : “c'est difficile d'avoir de bons enfants de nos jours.”

Les adultes demandent donc souvent des enfants “bien élevés” (*bien élevé*). Être un enfant “bien élevé” peut signifier “montrer du respect”, ou encore, à l'extrême, se soumettre aux adultes en ne soutenant pas leur regard ou en se taisant jusqu'à ce qu'il donne la parole. Dans certains cas, les enfants sont soumis. De telles conceptions et “les préférences de caractère” sont alors liées à la manière de traiter les enfants. Dans certains cas cela implique que les tuteurs mani-

festent le besoin “de remettre l’enfant à sa place”, c’est-à-dire de ne pas lui accorder trop (d’attention), de ne pas le laisser devenir proche de telle sorte qu’il trouve l’adulte stupide et abuse de sa liberté. On retrouve ce genre de propos parmi les classes supérieures quant aux relations qu’ils entretiennent avec leurs domestiques rémunérés.

L’histoire suivante concerne une jeune fille placée en domesticité. Elle nous a été racontée par une connaissance de Mme Claude, la personne qui avait placé l’enfant. Plusieurs points ponctuent ce récit : une dispute au sujet des heures de travail et de liberté de l’enfant, ce que la jeune fille considérait comme ses droits, ce qu’elle obtint de son employeuse pour réponses à son attitude, les attentes nourries par cette dernière à son égard et les sanctions qui lui ont été infligées lorsque ces attentes étaient déçues. Ces événements ont été rapportés quelques jours après qu’ils aient eu lieu.

### **La jeune fille adventiste**

Il y a environ trois semaines, Mme Claude a été contactée par Mme Pierre, une de ses amies proches. Mme Pierre avait “besoin” d’un enfant pour s’occuper de sa maison et de ses trois enfants. Mme Pierre et son mari travaillent dans l’administration publique et leurs enfants vont à une des meilleures écoles de Port-au-Prince.

Mme Claude suggéra à Mme Pierre de prendre une jeune fille de 17 ans qui, selon elle, était “bien élevée” et dont la famille, à Grand Anse, se trouvait dans une situation économique désespérée. L’enfant s’est donc rendue chez Mme Pierre.

Les premiers jours se déroulèrent très bien et Mme Pierre fit part au téléphone à Mme Claude de sa satisfaction. Mais, lorsque le vendredi arriva, une dispute éclata entre Mme Pierre et sa jeune domestique. Etant adventiste, celle-ci voulait observer le Sabbat à partir de six heures et aller au temple ce soir-là ainsi que le lendemain matin. Elle soutint à son employeur, qu’elle pourrait terminer son travail avant six heures. Mme Pierre protesta et, prise de colère, lui dit :

“Je n’accepte pas que tu quittes ton travail et ailles au temple tout le temps. Celui qui ne travaille pas, ne mange pas non plus ! Je n’ai pas besoin d’invité !”

Une fois ses tâches terminées, l’enfant quitta la maison à 6 heures afin de se rendre au temple. Le jour suivant, Mme Pierre lui demanda pourquoi elle n’avait pas mangé, en soulignant qu’elle avait gaspillé là l’argent utilisé pour payer sa nourriture. La jeune fille répliqua alors :

“Celui qui ne travaille pas, ne mange pas non plus. Ma mère est pauvre mais pas au point de me refuser de la nourriture !”

Mme Pierre, devant l’ “arrogance” de l’enfant, se mit hors d’elle. Elle appela Mme Claude et lui expliqua tout ce qu’elle avait fait pour la jeune fille : elle lui avait donné 100 Gourdes et une robe qu’elle lui avait achetée 15 dollars américains lors de son dernier voyage à New York. Ne voulant alors plus de

la jeune fille, Mme Pierre insista pour que Mme Claude vienne la chercher. Celle-ci tint à ce que l'enfant reçoive 500 Gourdes afin qu'elle puisse retourner à Grand Anse, chez sa mère. Mme Pierre refusa et la jeune fille fut finalement ramenée chez Mme Claude.

C'est alors que celle-ci examina la robe en question. Le vêtement s'avéra être de seconde main, déjà porté par une des filles de Mme Pierre. La jeune fille ne voulait pas retourner chez elle et Mme Claude la plaça chez un de ses cousins. Environ une semaine après, elle quitta cette nouvelle famille sans l'en avertir. Personne ne savait où elle se trouvait depuis lors.

Mme Pierre considéra l'insistance de la jeune fille à vouloir aller au temple comme de l'impertinence. Elle exigeait que les relations de travail soient définies selon ses propres conditions et lorsque la jeune fille protesta, ce fut interprété comme un signe d'arrogance. Au fond, Mme Pierre s'éleva contre le fait que celle-ci n'obéissait pas à ses ordres.

De plus, le dur traitement et la discipline stricte imposés aux enfants en domesticité s'expliquent en partie par le prétendu besoin de "les remettre à leur place." Ceci implique un besoin chez les tuteurs d'affirmer leur autorité sur les enfants, de peur qu'un traitement peu sévère les rende "incontrôlables." Que les enfants revendiquent leurs droits est alors perçu comme une situation de perte de contrôle, ce qui entraîne toujours de nouvelles sanctions en retour.

## **Relations familiales et domesticité parentale**

Rappelons que environ deux tiers des enfants domestiques sont nés dans le foyer où ils vivent actuellement. Ce qui donne de fortes proportions d'enfants vivant auprès de leurs parents proches. Néanmoins les liens de parenté entre les enfants en domesticité et les membres de leur nouveau foyer présentent des différences selon le sexe et la zone (rurale ou urbaine) de résidence.

Tableau N° 20: Co-habitants des enfants travaillant en domesticité (pourcentage d'enfants)

	Zone urbaine		Zone rurale		Total
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Frère et sœur	42,9	14,8	24,5	19,0	21,6
Grand-parent	17,0	5,9	39,2	36,1	37,5
Oncle/tante	7,2	15,9	11,2	13,2	12,2
Relations d'adoption		1,6	0,5	0,2	0,4
Autres parents	17,8	29,8	12,3	15,7	14,1
Non-parental	15,1	32,0	12,3	15,8	14,2

Tandis que les filles provenant de zones rurales et les garçons ont tendance à vivre chez des parents proches, frères, sœurs, grands-parents, oncles ou tantes (tel est le cas pour 67 % des garçons vivant en zone rurale, 75 % des garçons vivant en zone urbaine et 68 % des filles vivant en zone rurale), les filles provenant de zone urbaine ont tendance à vivre chez des parents plus éloignés (seulement 37 % d'entre elles vivent avec des parents proches) (Tableau N° 20). Les filles issues de zones urbaines se distinguent encore par le fait que 32 % d'entre elles vivent auprès de personnes non classifiées comme des parents. En zone rurale, les personnes qui prennent en charge des filles et garçons domestiques sont souvent les grands-parents.

Le récit suivant est un cas de “domesticité parentale” et de placement chez des parents proches :

### Hilaine

Hilaine est née dans la Cité Soleil. Elle a maintenant 14 ans. Jusqu'à l'âge de 8 ans, elle vivait avec sa mère et ses quatre frères. Hilaine raconte que, lorsque son frère aîné s'est marié et a quitté la maison, sa mère était incapable de nourrir ses quatre autres enfants [ce qui sous-entend que le frère le plus âgé aidait financièrement sa famille avant son départ.] C'est pourquoi la mère a décidé de placer sa fille chez son fils aîné. La mère d'Hilaine entreprit alors de faire des aller-retour entre Port-au-Prince et Les Cayes où elle tenait une petite affaire. Hilaine avait 8 ans quand elle est partie chez son frère,

Selon Hilaine, sa belle-sœur la considérait comme une “domestique.” Elle nous raconte qu'elle était maltraitée (“*maltrete*”), frappée à la tête, et qu'elle était seulement autorisée à manger les restes des repas. Elle poursuit en ajoutant : “ma mère et mon frère étaient conscients de ce mauvais traitement.” Contrairement à son cousin âgé de cinq ans, Hilaine n'allait pas à l'école (son frère a eu un autre enfant décédé à 6 mois.) Hilaine dit que sa belle-sœur l'empêchait de jouer avec les autres enfants du quartier et qu'elle dormait sur une carpe, à même le sol. Elle affirme détester sa belle-sœur et son frère car ils sont toujours “furieux” et de mauvaise humeur. Elle ajoute alors qu'il y avait “du sang mauvais” entre elle et eux.

Hilaine est revenue chez sa mère et ses trois frères il y a trois ans. Elle va aujourd'hui à l'école dans un centre de formation plusieurs jours par semaines. Elle explique avoir commencé cette école avant de retourner chez sa mère et ajoute : "Au début ma belle-sœur et mon frère se sont opposés à cette initiative, mais ma mère y était favorable."

Actuellement sa mère vit du peu d'argent qu'elle gagne en lavant le linge d'autres familles.

Parce qu'elle a eu des tâches domestiques à exécuter, qu'elle n'a pas pu aller à l'école et qu'elle a subi de mauvais traitements, Hilaine définit son ancien statut comme celui d'une domestique. C'est donc le sentiment de n'avoir pas été traitée comme une égale par son frère et la femme de celui-ci, une fois installée chez eux, qui a suscité, chez Hilaine, ce point de vue.

Les relations entre belles-sœurs sont souvent décrites comme conflictuelles, tout comme celles entre Hilaine et sa belle-sœur. Un homme les commente en ces termes :

"La sœur du mari trouve que son frère prend soin uniquement de sa femme et ne parvient pas à l'aider financièrement tandis que l'épouse pense que la sœur accroît les dépenses de son mari ou du foyer."

Lorsque l'enfant placé en domesticité et les membres de son foyer d'accueil ont des liens de parenté, leurs relations semblent être à double tranchant quand il s'agit des attentes des adultes quant à la quantité de travail fournie par l'enfant. Comme il a été dit au chapitre 2, les parents qui dédommagent les familles d'accueil pour loger leurs enfants (en tant que "pensionnaires" avec un objectif d'éducation), soutiennent qu'il est mieux pour ces derniers d'habiter chez des parents que chez des "étrangers", car les "étrangers" sont des gens que l'on ne connaît pas vraiment et avec qui on ne sait à quoi s'attendre. On doit se préparer à faire certains "sacrifices", lorsque l'enfant vit avec un "étranger", expliqua une mère. D'un autre côté, les parents payent moins pour l'entretien de l'enfant lorsque le tuteur est aussi de la famille. Justification est trouvée à cela à travers l'idée que les membres d'une même famille "s'entraident". Les relations parentales sont donc des relations de dette sociale et d'aide mutuelle pouvant se décliner sous la forme d'un travail ou d'autres contributions. En d'autres termes, il n'y a aucune raison pour qu'une relation parentale entraîne moins de travail qu'une relation non-parentale.

La dette sociale qu'ont les parents à l'égard des membres de leur famille, implicite quand ils sont "aidés" par ces derniers pour l'entretien de leurs enfants, est partiellement rendue par le travail de ces derniers. Mais la relation entre tuteurs et parents d'origine ne cesse pas pour autant d'être une relation d'assistance : pourvoyant aux besoins de l'enfant, le nouveau tuteur continue d'être perçu comme une "aide" pour les parents d'origine. Ils ont toujours une dette envers lui. C'est

pourquoi, aussi dans des relations parentales, la relation entre la famille d'origine et les tuteurs peut être perçue comme une relation patron-client.

Ceci ne signifie pas pour autant que l'idée des autochtones selon laquelle il faut avoir recours à des parents, plutôt qu'à des étrangers, soit toujours contre-productive. Ce qui apparaît ici, c'est que relations parentales et travail ne sont pas des catégories s'excluant mutuellement. Il est essentiel de garder à l'esprit cette considération lorsque nous formulons des questions concernant le rôle que les parents jouent auprès des enfants en domesticité. Au fond, chercher les raisons pour lesquelles beaucoup d'enfants travaillent pour un membre de leur famille revient à assumer qu'il est normal pour ces enfants de travailler pour un non-parent ou anormal de travailler pour des parents. Empiriquement, cela n'apparaît pas anormal. Nous en savons par ailleurs trop peu sur les qualités des relations familiales durant ces dernières années (et plus précisément en temps de crise économique, d'accroissement migratoire et de fragmentation du *lakou*) pour dire si aujourd'hui la domesticité parentale résulte de ces récents développements.

## **Enfants en domesticité, dette sociale et inégalité**

Les relations entre les parents d'origine et les tuteurs actuels des enfants ne doivent pas être analysées uniquement du point de vue des relations parentales. Nous avons souligné plus haut que les rôles entre tuteurs et parents prennent souvent la tournure de relations patron-client. Les parents semblent aidés par les nouveaux tuteurs de leurs enfants et leur sont redevables. La dette contractée par les parents auprès des tuteurs est partiellement "remboursée" par le travail de leurs enfants. Ceci ne semble pas cependant affecter les relations entre famille d'origine et ceux qui prennent en charge les enfants. Les parents se dépeignent toujours comme étant "reconnaisants" envers les tuteurs pour le concours apporté au soutien et à l'éducation de leurs enfants.

En plaçant leurs enfants dans de nouvelles maisons, les parents tentent avant tout de résoudre une situation difficile. A travers leurs explications de leur choix transparaît l'espoir que les enfants puissent bénéficier d'avantages sociaux et économiques durant leur séjour. A cet espoir s'ajoute celui lié aux possibilités qu'offre la nouvelle communauté en tant que lieu. Etant données leurs conditions d'existence, les chances qu'ont les enfants d'acquérir une éducation et certains savoir-faire y sont en effet plus élevées que dans leur communauté d'origine. C'est pourquoi les ambitions auxquelles aspirent les parents pour leurs enfants ne sont pas seulement d'ordre matériel. Néanmoins ils portent en eux l'espoir d'une promotion sociale pour leurs enfants et pour eux-mêmes.

Les spécialistes du travail des enfants à Haïti s'accordent à dire qu'auparavant les enfants étaient placés dans des familles riches, que cette pratique a changé et que les enfants sont aujourd'hui envoyés aussi dans des foyers pauvres, en fait autant dans des foyers aisés que dans des foyers pauvres. Afin de tester cette hypothèse, nous allons comparer les revenus des foyers d'origine à ceux des foyers d'accueil.

Nous avons déjà relevé que les foyers plaçant leurs enfants en domesticité se distinguent des autres par leurs bas revenus. La moyenne de leurs revenus annuels représente en effet seulement la moitié de la moyenne nationale (Tableau N° 18). Par contre, ce genre de distinctions n'apparaît pas si l'on considère les foyers qui *reçoivent* ou *comptent* des enfants travaillant en domesticité. La moyenne des revenus de ces foyers est supérieure à la moyenne du revenu total de 20 %. Cependant, comme les foyers comptant des enfants domestiques comptent davantage de membres que les autres, leurs revenus par personne sont inférieurs à la moyenne totale. (Tableau N° 21).

Tableau N° 21: Moyenne et médiane des revenus totaux annuels des foyers ajustés sur leur consommation personnelle, selon le statut de celui qui reçoit l'enfant (Gourdes)

	Total		Par personne	
	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne
N'a pas un/des enfant(s) travaillant en domesticité	10 000	22 469	2 630	6 345
A un/des enfants travaillant en domesticité	12 650	27 404	2 582	5 078
Total	10 143	22 932	2 625	6 226

Pourtant une simple comparaison entre les foyers qui ont placé un enfant dans une nouvelle maison afin d'y effectuer des tâches ménagères, et les foyers comptant des enfants en domesticité, montre des différences de revenus conséquentes (Tableau N° 22).

Tableau N° 22: Moyenne et médiane des revenus totaux annuels des foyers ajustés sur leur consommation personnelle, selon le statut de celui qui cède et de celui qui reçoit l'enfant (Gourdes)

	Total		Par personne	
	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne
A cédé un/des enfant(s) pour travailler en domesticité	4 600	12 339	1 239	2 325
A un/des enfant(s) en domesticité	12 650	27 404	2 582	5 078
Total	10 143	22 932	2 625	6 226

La mesure moyenne des revenus dissimule toutefois une *fluctuation* importante des revenus parmi les foyers d'accueil. Quand les revenus totaux sont divisés en cinq

tranches égales de différents groupes de revenus (quintiles), la propension à avoir des enfants en domesticité affiche une légère tendance à la hausse quand les revenus augmentent (Tableau N° 23). Mais le Tableau N° 23 nous montre en fait que les foyers ayant les plus bas revenus ont presque autant d'enfants en domesticité que ceux ayant les revenus les plus élevés : tandis que huit à neuf pour cent des foyers situés dans les trois quintiles inférieurs ont un ou plusieurs enfants domestiques, le pourcentage est de 10 à 12 pour les foyers situés dans les deux quintiles supérieurs.

Tableau N° 23: Pourcentage de foyers ayant un ou plusieurs enfants travaillant en domesticité

Quintiles						Total
(Groupe aux plus bas revenus)			(Groupe aux plus hauts revenus)		Total	
1	2	3	4	5		
8	8	9	10	12	9	

Cette distribution accrédite la thèse selon laquelle les enfants en domesticité sont répartis uniformément parmi la population.

Nous avons vu que le besoin de main-d'œuvre domestique est d'une part comblé par les propres enfants du foyer, d'autre part par des enfants domestiques. Il semble que les enfants recrutés pour travailler comme domestiques soient issus de familles plus pauvres que leur famille d'accueil. Avoir un enfant en domesticité ne semble pas non plus augmenter l'aisance matérielle du foyer, mais semble par contre aider à résoudre le problème de manque de main-d'œuvre pour les tâches domestiques.

En ce qui concerne les foyers qui donnent des enfants, placer certains de leurs enfants dans d'autres familles accroît vraisemblablement le travail que doivent accomplir les enfants qui restent.

## **6 Explications, interprétations et recommandations**

**Tone Sommerfelt et Jon Pedersen**

Le travail des enfants en domesticité en Haïti connaît de constants changements. De nouveaux arrangements se dessinent, et les groupes d'enfants travaillant en domesticité changent en taille et en composition. Le contexte social du travail des enfants en domesticité évolue lui aussi. Les changements des estimations de l'ampleur de la main-d'œuvre juvénile domestique sont ainsi le résultat d'une dynamique interne aux relations sociales haïtiennes, mais également le résultat de changements des critères internationaux.

### **Situations d'opportunité et reproduction sociale**

Les sources empiriques permettent d'établir que l'enfant en domesticité est un trait significatif de la vie sociale à Haïti. Si nous considérons qu'entre 5,9 % et 8,2 % de la population juvénile âgée de 5 à 17 ans peut être classée dans la catégorie "enfant en domesticité", l'enfant en domesticité est une des composantes importantes du foyer et, en tant que telle, de l'organisation sociale.

Ceci ne devrait cependant, pas être interprété comme le "diagnostique" d'un "trait culturel" haïtien. Ni les systèmes sociaux, ni la "culture" ne déterminent les actions des gens. La "culture" ne pousse pas les gens à prendre ou à placer des enfants en domesticité. D'un autre côté, les divers besoins des gens les incitent à agir. La dynamique culturelle et les systèmes sociaux sont générés par les relations sociales et par les efforts sociaux des individus. Les actes et relations des gens sont ainsi déterminés par des processus culturels, sociaux, économiques et religieux. Et les modes d'organisation du travail domestique des enfants sont générés, modifiés et reproduits par les divers besoins et pratiques des gens ; les processus économiques culturels et sociaux façonnent en retour les désirs et les actions de ces derniers.

Nous avons donc souligné que ni la pratique répandue de placement, ni les frontières floues entre placement, parenté et organisation du travail ne sont les

causes de l'ampleur de la domesticité des enfants en Haïti. D'un autre côté, ils nous permettent de comprendre pourquoi le travail des enfants en domesticité apparaît sous de telles formes, et de saisir la manière dont le travail des enfants est conceptualisé. Les relations de domesticité sont donc rarement décrites en terme de travail, et plus souvent en termes d'organisation du placement. De même, les relations entre les sexes forment des modèles de travail des enfants domestiques. En outre, la main-d'œuvre juvénile domestique est générée et régénérée parce qu'il y a une offre et une demande de travail juvénile. L'offre et la demande sont liées à la pauvreté (les bas revenus des parents), leurs espoirs de donner à leurs enfants et à eux-mêmes un meilleur avenir, la considération qu'ils ont de l'éducation scolaire comme une valeur très précieuse, et leur perception du besoin de travail parmi les foyers "employeurs."

Les gens agissent et réagissent selon les opportunités qui se présentent. Nous avons vu les différentes sortes d'adaptations et avons souligné les distinctions floues entre la domesticité des enfants, la séparation de l'enfant de ses parents et la vulnérabilité plus généralement. Les parents tentent d'apporter une réponse à des conditions de vie précaires en plaçant leurs enfants dans de nouvelles maisons, et espèrent améliorer l'accès de ces derniers à ce qu'ils voient comme des "endroits de possibilités." Les familles prennent des enfants, ou bien leurs relations avec les enfants nés dans le foyer évoluent vers des relations de "domesticité", parce que les adultes "ont besoin de main-d'œuvre", et parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer pour cette main d'oeuvre. Les jeunes enfants n'ont pas d'autre choix que celui de s'adapter aux circonstances qui se présentent. Lorsque les enfants se voient offrir des conditions qu'ils estiment bonnes ou/et justes, leurs relations avec leurs nouveaux tuteurs peuvent se développer et des liens étroits se nouer. Face à de dures conditions, les enfants peuvent réagir en s'effaçant ou simplement en fuyant la situation en cherchant d'autres foyers. Quelques-uns affirment leurs revendications et leurs droits : droit de dormir, à être entretenu, à l'instruction ou à des jours libres. Quant aux tuteurs, ils choisissent de fournir et d'accorder aux enfants certains avantages ou interprètent les plaintes des enfants comme le signe de l'impudence de ces derniers et de leur propre manque de contrôle. Ils attribuent ceci à une prétendue "mauvaise éducation" des enfants et "serrent la vis", ou mettent un terme à la relation.

En terme généraux, les enfants travaillant en domesticité, plus que les autres enfants, manquent l'école ou sont en retard dans leur scolarité, mais ceci est en soi l'identification d'un groupe vulnérable. Ce résultat est en partie un effet de notre définition du concept de la main-d'œuvre juvénile domestique. De plus nous avons trouvé que la distribution d'âge des enfants travaillant en domesticité culmine à 12 ans. Ceci implique que beaucoup d'enfants sont recrutés en domesticité à cet âge. En outre, on trouve en nombres absolus davantage d'enfants domestiques dans les zones rurales. Si nous considérons la proportion d'enfants domestiques dans la population totale des enfants dans les zones urbaines et rurales, le pourcentage est à peu près le même.

Selon nos données, 59 % des enfants domestiques sont des filles, 41 % des garçons. Dans les zones urbaines, les filles représentent une plus large proportion des enfants travaillant en domesticité (72 %) ; elles sont moins nombreuses à avoir un lien de parenté avec leurs tuteurs. On constate que davantage de garçons travaillant en domesticité sont originaires des villes, tandis que les filles viennent, plus fréquemment que les garçons, de la campagne. 80 % des enfants domestiques en moyenne ont des parents (mère et/ou père) qui sont toujours en vie. Dans les zones urbaines, les garçons reçoivent plus souvent la visite de leurs parents que les filles.

Comme nous l'avons déjà dit, les filles se distinguent à plusieurs égards. Non seulement elles représentent une large proportion des enfants domestiques, mais elles travaillent aussi plus que les garçons. Dans les zones rurales elles dorment un peu moins et reçoivent plus rarement la visite de leurs parents que les garçons. Les filles travaillant en domesticité apparaissent donc de plusieurs façons comme les plus vulnérables. Ceci est peut-être dû à de moindres possibilités de protester ou de changer de maison quand les conditions dans lesquelles elles se trouvent peuvent leur en donner l'envie.

Les enfants sont placés en domesticité dans des foyers moins pauvres que leur foyer d'origine. Cependant, les foyers qui les accueillent ne semblent pas bénéficier d'un très grand avantage économique lorsqu'ils prennent des enfants en domesticité, leur bénéfice réside davantage dans le fait que les tâches domestiques sont alors effectuées plus facilement. Les enfants qui restent dans les foyers ayant placé un/des enfant(s) à d'autre(s) foyer(s) ont alors probablement une plus grande charge de travail à effectuer.

## **Recommandations**

Les motivations des parents pour placer leurs enfants relèvent à la fois de facteurs contraignants et de facteurs incitatifs. L'éducation formelle et informelle, et les chances accrues d'accéder à ce genre d'éducation sont des préoccupations premières. Même si le désir exprimé par les parents concernant l'éducation de leurs enfants semble dans bien des cas résulter d'une rationalisation *a posteriori*, il ne semble pas y avoir un grand besoin d'informer les parents de l'importance de l'éducation. Une telle stratégie pourrait être contre-productive. Même les adultes qui recrutent de temps à autre des enfants en domesticité le font dans l'intention de placer leurs propres enfants à l'école.

On devrait plutôt donner aux adultes et aux parents des opportunités leur permettant de placer leurs enfants dans une école située dans la communauté où ils vivent. Une façon d'y parvenir serait de réduire les coûts qu'occasionne le placement d'un enfant à l'école, voir peut-être payer les parents pour l'assiduité de leurs enfants, ce qui a été essayé dans d'autres pays (par exemple au Bangladesh).

L'enseignement secondaire (de la 7<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> année) doit être rendu accessible aux parents et enfants vivant dans les zones rurales. Ceci réduirait, à long terme, le recrutement des enfants en domesticité.

Etant donné que les taux d'émigration en Haïti sont considérables, il resterait dans un futur envisageable un grand nombre d'enfants dont les parents sont à l'étranger. De plus, depuis que la propagation du virus du sida peut accroître le nombre d'orphelins, il n'y a probablement pas d'autre alternative que de s'assurer qu'on prend bien soin des enfants vivant sans parents. C'est pourquoi les tuteurs des enfants autres que les parents sont aussi un groupe visé important pour les politiques qui s'orientent vers l'allègement des difficultés rencontrées par les enfants en domesticité. Le renforcement de la sensibilisation, plutôt que de se concentrer sur l'éducation (seulement), devrait se concentrer sur la réduction de la charge de travail des enfants. Dans de tels programmes, les filles domestiques devraient être un groupe particulièrement visé.

Enfin, la Loi haïtienne sur le Travail devrait être conséquente avec les conventions internationales en vigueur actuellement, en particulier avec la limite d'âge la plus basse d'admission sur le marché du travail.

# **Annexe: Enquête sur les Conditions de Vie à Haïti – échantillon et notes méthodologiques**

## **Jon Pedersen**

L'Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti est une enquête sur les foyers à sujets multiples, composée de trois questionnaires principaux. Le premier questionnaire concerne les caractéristiques du foyer et de ses membres. Le deuxième est destiné aux femmes / autre responsable et porte sur l'histoire de la reproduction, la santé de la femme et la jeunesse. Enfin, dans chaque foyer, un des membres âgé de 15 ans ou plus a été sélectionné au hasard pour répondre à un questionnaire portant sur l'expérience personnelle et les points de vue de la personne interrogée.

Les interviews ont commencé le 29 mars 2001, et 99 % d'entre elles étaient terminées au 1<sup>er</sup> juillet 2001. Quelques interviews ne furent complètes qu'au début du mois d'août.

L'échantillon de l'enquête est un échantillon en grappes stratifié. Il possède un nombre variable d'étapes, dépendant de l'unité définitive de la sélection (foyer ou personne sélectionnée au hasard) et aussi du lieu. Dans la plupart des zones, trois sélections au hasard ont été effectuées dans le but de sélectionner un foyer ; mais il arrive que deux ou quatre sélections soient réalisées. L'échantillon est simplement l'échantillon maître de l'Institut haïtien des Sciences et de l'Informatique (IHSI). Cet échantillon a été élaboré afin de faciliter des enquêtes en Haïti jusqu'à ce qu'un nouveau cadre d'échantillonnage, dérivé du recensement à venir, puisse être défini. L'échantillon maître est une mise à jour des zones de dénombrement du recensement de la population haïtienne de 1982.

Actuellement, toutes les enquêtes importantes en Haïti ont été réalisées en utilisant l'échantillon maître. Le cadre consiste en un ensemble de zones sélectionnées qui sont utilisées comme grappes, et la sélection des foyers a lieu à l'intérieur de ces zones. Le cadre permet d'utiliser un sous-ensemble d'une grappe ou de toutes les grappes. Dans le cas de l'Enquête sur les Conditions de Vie à Haïti, toutes les grappes ont été utilisées. Les zones de dénombrement sélectionnées ont été re-cartographiées, divisées en zones plus réduites et re-listées dans certains cas. Le relistage a été effectué, soit en conjonction avec l'Enquête sur le Budget des Foyers de 1999-2000, soit en conjonction avec la préparation du travail de terrain de l'EVCH. Un important travail consistant à re-cartographier a

été réalisé dans les zones urbaines. L'échantillon est décrit dans IHSI (1997) et Perderson (2002.)

La longue période qui s'est écoulée depuis le recensement de 1982 s'est accompagnée de considérables changements dans la distribution de la population haïtienne. Ce qui veut dire qu'il était impossible de créer un échantillon auto-pondéré, et bien que des essais aient été effectués afin de réduire la variation des pondérations, il y a une variation considérable dans l'échantillon final. Les caractéristiques-clés de l'échantillon sont les suivantes :

1. L'échantillon est explicitement stratifié selon le domaine et le statut urbain-rural. Les domaines étaient, soit les zones périphériques de Port-au-Prince, soit les départements.
2. Chaque domaine reçoit une distribution d'échantillon proportionnelle à la racine carrée du nombre des individus appartenant au domaine. L'échantillon n'est pas alors auto-pondéré.
3. Chaque strate contenue à l'intérieur d'un domaine a reçu distribution d'échantillon proportionnelle au nombre de foyer contenue dans la strate.
4. La mesure de la taille utilisée pour l'allocation de la strate et pour l'unité primaire de l'échantillonnage est le compte du recensement de 1982 tel qu'il a été mis à jour par l'IHSI pour refléter la situation en 1996/1998.
5. A l'intérieur de chaque zone-couchestrade, les unités sont sélectionnées avec une probabilité proportionnelle à la taille (PPS.) La sélection a été faite en une ou deux phases.
6. Quelques unités de zone ont été divisées en plusieurs segments, et l'une d'entre elles a été sélectionnée.
7. Une carte à main levée a été réalisée pour chaque unité de zone sélectionnée, et toutes les unités d'habitation qui y sont contenues ont été cataloguées.
8. A partir de la liste des foyers, la sélection des foyers a été effectuée par échantillonnage systématique linéaire.
9. Un individu âgé de 15 ans ou plus a été sélectionné au hasard pour répondre au questionnaire « individu. » Afin de réaliser la sélection au hasard, un tableau dit « de Kish » a été utilisé (voir Kish 1965 : 399)

En tout, 7812 unités d'habitation ont été sélectionnées pour l'interview. Il a été possible de diriger des interviews dans 7313 foyers. Les 499 unités d'habitation restantes soit n'existaient pas, soit étaient inoccupées, soit en construction, soit leurs habitants n'étaient pas éligibles pour l'enquête (par exemple des diplomates, des employés des Nations Unies expatriés et leur famille.) Les intervieweurs ont

effectué des interviews dans 7172 foyers, avec un taux global de réponses de 97,8 %. Le taux de refus est de 0,4 %, et 1,5 % des foyers n'ont pas pu être contactés. Dans l'ensemble, ces taux sont caractéristiques des enquêtes menées dans les pays en voie de développement.

Comme l'échantillon n'est pas auto-pondéré, la pondération doit être utilisée dans l'estimation. La pondération est basée sur des probabilités d'inclusion pour chaque foyer. En plus, le poids est rectifié pour les non-réponses en utilisant une méthode de cellule d'ajustement. Cette méthode entraîne l'augmentation du poids des foyers similaires aux foyers qui n'ont pas répondu (voir par exemple Lehtonen et Pahkinen 1995 : 118.)

Le problème principal de l'échantillon n'est pas les taux de réponses, mais plutôt les imperfections dans le cadre de l'échantillon en raison de la longue période qui s'est écoulée depuis le recensement de 1982. Bien que l'échantillon maintienne spécifie les procédures en indiquant la manière d'inclure les zones dans le cadre qui étaient inhabitées en 1982, et la façon de délimiter les nouvelles frontières entre les unités de dénombrement de sorte à assurer la possibilité d'un échantillonnage représentatif, de telles procédures sont difficiles à appliquer de manière conséquente.

A cause des incertitudes de la définition et de la mise à jour des sections d'énumération, une incertitude particulière pèse sur la taille de la population. En principe, la taille de la population peut être estimée à partir de l'enquête. À partir de notre échantillon, cela donne une population de 6,3 millions d'habitants, ce qui est peu comparé aux 8,3 millions pour l'année 2001 estimé par l'IHSI. En comparaison, la Banque Mondiale ([devdata.worldbank.org](http://devdata.worldbank.org)) estime la population de 2000 à 8 millions d'habitants. L'estimation de la Division Population des Nations Unies est de 8,142 millions (UNPD 2002), tandis que le Bureau de Recensement des Etats-Unis estime la population à 6,96 millions d'habitants au milieu de l'année 2001 ([www.census.gov](http://www.census.gov)).

Étant données les méthodes utilisées de mise à jour des cadres d'échantillonnage, il est probable que la population véritable est plus importante que ce qui a été estimé par l'enquête. Cependant, il est improbable que la sous-estimation soit aussi importante que 1,7-2,0 millions de personnes comme le suggèrent les estimations de la Banque Mondiale et de l'IHSI. Accepter la prévision de l'IHSI entraînerait le fait que 24 % des foyers aient été manqués dans chaque zone de dénombrement. De telles erreurs devraient être facilement repérées par les contrôles de qualité utilisés dans les procédures de cartographisation et de listing. Dans ce rapport nous avons en conséquence adopté l'estimation de la population du Bureau de Recensement des Etats-Unis, et ajusté de manière conséquente les estimations de pondération.

## Bibliographie

- Anderson, Leslie et al. (E. J. Kelley & Z. K. Kinnunen) 1990. *Restavek: Child Domestic Labor in Haiti*. Minneapolis, Minnesota: Minnesota Lawyers International Human Rights Committee.
- Appadurai, Arjun 1986. "Introduction: Commodities and the Politics of Value" in A. Appadurai (ed.): *The Social Life of Things. Commodities in Cultural Perspective*, pp. 3-63. Cambridge: Cambridge University Press.
- Bales, Kevin 1999. *Disposable People: New Slavery in the Global Economy*. California: The Regents of the University of California/University of California Press.
- Bastien, Rémy 1961. "Haitian Rural Family Organization" in S. Mintz & W. Davenport (eds.): *Working Papers in Caribbean Social Organization. Social and Economic Studies*, Vol. 10, no. 4, pp. 478-510. Jamaica: University College of the West Indies, Institute of Social and Economic Research.
- Bastien, Rémy 1985 [1951]. *Le Paysan Haïtien et sa Famille. Vallée de Marbial*. Paris: Karthala.
- Becker, Gary S. 1991. *A Treatise of the Family*. Enlarged (2<sup>nd</sup>) Edition. Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press.
- Blagbrough, Jonathan & Edmund Glynn 1999. "Child Domestic Workers: Characteristics of the Modern Slave and Approaches to Ending such Exploitation", *Childhood*, Vol. 6, no. 1, pp. 51-56.
- Bledsoe, Caroline 1980. *Women and Marriage in Kpelle Society*. Stanford, California: Stanford University Press.
- Bledsoe, Caroline 1990a. "No Success Without Struggle: Social Mobility and Hardship for Foster Children in Sierra Leone", *Man* (N.S.), Vol. 25, no. 1, pp. 70-88.
- Bledsoe, Caroline 1990b. "The Politics of Children: Fosterage and the Social Management of Fertility Among the Mende of Sierre Leone", W. Penn Handwerker (ed.): *Births and Power: Social Change and the Politics of Reproduction*, pp. 81-100. Boulder, Colorado: Westview Press.
- Boyden, J. et. al. (B. Ling and W. Myers) 1998. *What Works for Working Children?* Stockholm: Rädda Barnen & UNICEF.

- Cadet, Jean-Robert 1998. *Restavec: From Haitian Slave Child to Middle-Class American*. Austin: Texas University Press.
- Clesca, Eddy 1984. "La Domesticité Juvénile est-elle une Conséquence du Sous-développement ou le Produit de la Mentalité d'un Peuple?", *Colloque sur l'Enfance en Domesticité*. Conference Report, Institut du Bien-Etre Social et de Recherche & UNICEF.
- Camacho, A. Z. 1999. "Family, Child Labour and Migration: Child Domestic Workers in Metro Manila", *Childhood*, Vol. 6, no. 1, pp. 57-73. London: Sage Publications.
- Danroc, Gilles 1996. "La Convention des Droits de l'Enfant dans l'Haïti d'Aujourd'hui et de Demain", *Haïti Information Libre*, Vol. 9 (1996), no. 98: *Le Droit des Enfants à Avoir des Droits*, pp. 33-40. Port-au-Prince: Haïti Solidarité Internationale.
- Dorélien, Renand 1990 [1984]. *Résumé de la Communication sur "Interprétation des Données Statistiques Relatives à l'Enfance en Domesticité Recueillies à Partir des Résultats d'un Échantillon Tiré du Recensement de 1982"*, Atelier de Travail sur l'Enfance en Domesticité. Port-au-Prince, 5, 6 et 7 décembre 1990. Port-au-Prince: Institut du Bien-Etre Social et de Recherche & IHSI.
- Goody, Esther 1975. "Delegation of Parental Roles in West Africa and the West Indies", Jack Goody (ed.): *Changing Social Structure in Ghana: Essays in the Comparative Sociology of a New State and Old Tradition*, pp. 137-165. London: International African Institute.
- Grimsrud, Bjørne 2001. *Measuring and Analyzing Child Labor: Methodological Issues*, Social Protection Discussion Paper, no. 0123, The World Bank. Washington: The World Bank.
- Grimsrud, Bjørne & Liv Jorunn Stokke 1997. *Child Labour in Africa: Poverty or Institutional Failures? The Cases of Egypt and Zimbabwe*. Fafo-report 233. Oslo: Fafo.
- Hansen, Karen Tranberg 1989. *Distant Companions: Servants and Employers in Zambia, 1900-1985*. Ithaca: Cornell University Press.
- Herskovits, Melville J. 1964 [1937]. *Life in a Haitian Valley*. New York: Octagon Books Inc.
- IHSI 1997. *Echantillon-Maître d'Enquêtes Multiples*. Port Au Prince: IHSI.
- IPSOFA (Institut Psycho-Social de la Famille) 1998. *Restavek: La Domesticité Juvénile en Haïti*. IPSOFA: Port-au-Prince.
- Isiugo-Abanihe, U. C. 1985. "Child Fosterage in West Africa", *Population and Development Review*, Vol. 11, no. 1, pp.53-73.

- Joanis, Mirlène 1996 [1995]. "Le Droit des Enfants dans la Famille Haïtienne", *Haïti Information Libre*, Vol. 9 (1996), no. 98: *Le Droit des Enfants à Avoir des Droits*, pp. 9-15. Port-au-Prince: Haïti Solidarité Internationale.
- Keesing, Rogher H. 1994. "Theories of Culture Revisited", Robert Borofsky (ed.): *Assessing Cultural Anthropology*, pp. 301-312. New York: McGraw-Hill, Inc.
- Kish, Leslie 1965. *Survey Sampling*. New York: John Wiley.
- Kopytoff, Igor & Suzanne Miers 1977. "African 'Slavery' as an Institution of Marginality", S. Miers & I. Kopytoff (eds.): *Slavery in Africa. Historical and Anthropological Perspectives*, pp. 3-81. Madison: The University of Wisconsin Press.
- Labelle, Micheline 1987. *Idéologie de Couleur et Classes Sociales en Haïti*, 2. ed. Montréal: CIDIHCA, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Lehtonen, R. and E. J. Pahkinen 1995. *Practical methods for design and analysis of complex surveys*. Chicester: Wiley.
- Levine, Robert A. et. al. 1994. "The Comparative Study of Child Care", R. A. Levine et. al.: *Child Care and Culture. Lessons from Africa*, pp. 7-21. Cambridge: Cambridge University Press.
- Mackenzie, Charles 1971 [1830]. *Notes on Haiti. Made During a Residence in that Republic*, Vol. 1. London: Frank Cass & Co. Ltd.
- Myers W. & J. Boyden 1998. *Child Labour: Promoting the Best Interests of Working Children*, 2. ed. London: International Save the Children Alliance.
- Ngom, Nancy Ndiaye 1999. *Droits de l'Enfant et Justice Juvenile en Haiti*. Port-au-Prince: UNICEF.
- Nieuwenhuys, Olga 1994. *Children's Lifeworlds. Gender, Welfare and Labour in the Developing World*. London: Routledge.
- Nieuwenhuys, Olga 1996. "The Paradox of Child Labour and Anthropology", *Annual Review of Anthropology*, Vol. 25, pp. 237-251.
- Paine, Robert 1971. "A Theory of Patronage and Brokerage" in R. Paine (ed.): *Patrons and Brokers in the East Arctic*, pp. 8-21. St. John's: Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland.
- Parry, Jonathan P. & Maurice Bloch (eds.) 1989. *Money and the Morality of Exchange*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Pedersen, Jon 2001. *Haiti Living Conditions Survey: Sample Design*. Oslo: Fafo.
- Rawson, Ian G. & Gretchen Berggren 1973. "Family Structure, Child Location and Nutritional Disease in Rural Haiti", *Environmental Child Health*, Vol. 9, no. 3, pp. 288-298.

- Save the Children 1999. *Child Centered Approaches to Child Work Issues*. Conference Report, Oslo 20-21 April 1999. Save the Children.
- Simpson, George Eaton 1941. "Haiti's social structure", *American Sociological Review*, Vol. 6, pp. 640-649.
- Simpson, George Eaton 1942. "Sexual and Familial Institutions in Northern Haiti", *American Anthropologist*, Vol. 44, no. 4, pp. 655-674.
- Sommerfelt, Tone (ed.) 2001. *Domestic Child Labour in Morocco: An Analysis of the Parties Involved in Relationships to "Petites Bonnes"*. Fafo-Report 370. Oslo: Fafo & Save the Children UK.
- Sommerfelt, Tone 2001. "Petites Bonnes and Their Parents: Experiences and Motivational Factors", T. Sommerfelt (ed.): *Domestic Child Labour in Morocco: An Analysis of the Parties Involved in Relationships to "Petites Bonnes"*, pp. 21-70. Fafo-Report 370. Oslo: Fafo & Save the Children UK.
- Tremblay, Johanne 1995. *Mères, Pouvoir et Santé en Haïti*. Paris: Karthala.
- UNESCO 1995/1996. "Educational System – Haiti". <http://www.education.unesco.org/ngo/iau/educht.html.htm>.
- UNICEF 1993. *Les Enfants en Situation Spécialement Difficile en Haïti: Rapport d'Enquête*. Port-au-Prince: UNICEF.
- UNICEF 1999. *Child Domestic Work*. Innocenti Digest no. 5. Siena/Florence: Innocenti Research Centre/UNICEF International Child Development Centre.
- UNPD 2002. *Population Division of the Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat, World Population Prospects: The 2000 Revision*.
- Vayda, Andrew P. 1994. "Actions, Variations, and Change: The Emerging Anti-Essentialist View in Anthropology", Robert Borofsky (ed.): *Assessing Cultural Anthropology*, pp. 320-330. New York: McGraw-Hill, Inc.
- Vertus, Saint-Louis 1993. "Régime Militaire et Règlements de Culture en 1801", *Chemins Critiques*, Vol. 3, no. 1-2, pp. 183-227.